



Charte de Bonne Gouvernance

Cas de la commune de Linkéring (Kolda)

Ucoopia 2026



Table des matières

Partie 1 : Introduction	1
1.1 Contexte et objectifs de la charte	1
1.2 Principes Directeurs de la charte.....	2
1.2.1 Gouvernance et gestion des ressources naturelles.....	2
1.2.2 Principes directeurs de la charte de bonne gouvernance	3
1.2.3 Alignements de la charte de bonne gouvernance avec les stratégies nationales	3
Partie 2 : Présentation du PNNK et de la Commune de Linkéring.....	6
2.1 Présentation générale du PNNK.....	6
2.1.1 Situation géographique et rôle géostratégique.....	6
2.1.2 Évolution spatiale du Parc national du Niokolo Koba	7
2.1.3 Aire protégée à double reconnaissance internationale	7
2.1.4 Cadre juridique et institutionnel	9
2.1.5 Organisation de la base arrière	10
2.1.6 Gestion participative : rôles, communication et actions conjointes avec les populations	10
2.1.6.1 Structuration des éléments de gestion participative et prise en compte des populations locales.....	11
2.1.6.2 Schéma de communication entre les Agents du parc et la population	11
2.1.6.3 Délimitation des rôles dans la surveillance.....	12
2.2 Présentation de la commune de Linkéring.....	13
2.2.1 Aspects sociaux économiques.....	14
2.2.2 Description des ressources naturelles et de la biodiversité de la zone.....	16
2.2.2.1 Milieu Physique	16
2.2.2.2 Milieu Biologique	17
2.2.3 Aires protégées de la zone.....	27
2.2.3.1 Réserve Naturelle Communautaire de Linkéring	27
2.2.3.2 Forêts classées de Boumoune-Samaye et de Mampaye	29
Partie 3 : Description de la méthodologie	32
Partie 4 : Description des acteurs de la zone.....	34
4.1 Les acteurs étatiques et les services techniques	34
4.2 La gouvernance locale.....	34
4.3 La population locale.....	34

Partie 5 : Gouvernance des ressources naturelles à Linkéring	36
5.1 Profils des enquêtés	36
5.2 Institutions de gouvernance	37
5.3 Mise en œuvre des décisions	40
5.4 Gestion des conflits	40
5.5 Instruments de gouvernance	40
5.6 Connaissance et compréhension des mécanismes de gouvernance	41
5.7 Accès à l'information	41
5.8 Niveau d'information selon le genre et l'âge	42
5.9 Fonctionnement de la RNC de Linkéring	42
5.10 Justice et Lois	42
Partie 6 : Principales problématiques et Alternatives	44
6.1 Principales problématiques ressortant des diagnostics	44
6.1.1 Problématiques liées à la gouvernance	44
6.1.2 Problématiques liées aux ressources naturelles	46
6.2 Principales alternatives et suggestions émises lors des diagnostics	49
Partie 7 : Mécanisme pour une gouvernance participative des ressources naturelles à Linkéring	57
7.1 Contexte et justification	57
7.2 Phase préliminaire : Concertation inter-villageoise	57
7.3 Mise en place et organisation interne du mécanisme	57
7.3.1 Comités de vigilance et Cellule femme	57
7.3.2 Comité Communal de Coordination (CCC)	61
7.3.3 Conseil technique	62
7.3.4 Conseil d'administration	63
7.4 Engagements des parties	66
Références bibliographiques	67
Annexe A : Ressources naturelles végétales dans la commune de Linkéring	69
Annexe B : Activités recommandées pour la bonne gouvernance des ressources naturelles à Linkéring	84
Annexe C : Arbre à problème	100

Liste des tableaux

Tableau 1 : Contribution de la Charte de bonne gouvernance à l'Objectif stratégique 3.2 de la SND	4
Tableau 2 : Alignements de la charte de bonne gouvernance avec la SNAP.....	5
Tableau 3 : Structure de la flore des espèces ligneuses recensées.....	19
Tableau 4 : Répartition des espèces recensées selon le code de l'UICN.....	20
Tableau 5 : Répartition des espèces recensées selon le code forestier.....	20
Tableau 6 : Catégories d'usages, leur facteur de consensus des informateurs et leur valeur d'usage	21

Liste des tableaux en annexes

Tableau A1: Liste des espèces recensées dans les différents sites avec des indications sur leur type biologique (T.B) et leur répartition géographique (R.G) et leurs statuts	69
Tableau A 2 : Répartition des familles suivant le nombre d'espèce	74
Tableau A 3 : Fréquence de citation des espèces ainsi que les fréquences de citations relatives de leurs organes utilisés	75
Tableau A 4 : Causes liées à la différence de densité des espèces à Linkering	80
Tableau A 5 : Solutions de conservation préconisées par les populations.....	82
Tableau B 1 : Reboisement communautaire des zones dégradées	84
Tableau B 2 : Régénération Naturelle Assistée (RNA)	85
Tableau B 3 : Lutte contre les feux de brousse et promotion des mises en feu précoces	87
Tableau B 4 : Utilisation des radios communautaires, affiches publiques et réseaux sociaux	88
Tableau B 5 : Caravanes, Journée de sensibilisation	89
Tableau B 6 : Mise en place Plateforme multi-acteurs de concertation (Groupe WhatsApp)	91
Tableau B 7 : Réunions de cadrage et dialogues thématiques	92
Tableau B 8 : Assemblées villageoises élargies	93
Tableau B 9 : Cartographie participative des ressources naturelles	94
Tableau B 10 : Sessions de formation, Co-formation et d'échanges	96
Tableau B 11 : Gestion des conflits	97
Tableau B 12 : Réunions de capitalisation et restitution	98

Liste des figures

Figure 1 : Localisation du Parc national du Niokolo-Koba.....	6
Figure 2 : Reserve de Biosphère du Niokolo-Koba.....	9
Figure 3 : Commune de Linkering	14
Figure 4 : Les parties utilisées des espèces citées.....	22
Figure 5 : Méthodologie adoptée pour la Charte de bonne gouvernance de Linkéring.....	33

Figure 6 : Cartographie des acteurs et de leurs rôles	35
Figure 7 : Solutions préconisées pour une meilleure gouvernance des ressources naturelles à Linkéring	52
Figure 8 : Solutions préconisées pour une gestion des ressources naturelles à Linkéring	55
Figure 9 : Mécanisme pour une gouvernance participative des ressources naturelles à Linkéring	65
Figure 10 : Arbre à problème sur la gestion des ressources naturelles	100

Listes des photos

Photo 1 : Enquêtes ethnobotaniques et Inventaire floristique à Linkéring	18
Photo 2 : Enquêtes sur la gouvernance des ressources naturelles	37

Liste des encadrés

Encadré 1: Ressources en péril	26
Encadré 2 : Fonctionnement de la Réserve Naturelle Communautaire de Linkéring.....	46
Encadré 3 : Attributions légales, pratiques illégitimes (le paradoxe foncier à Linkéring)	54
Encadré 4 : Vers la mise en place d'un mécanisme de mise en œuvre.....	56

Liste des acronymes

ABK-S	Am Be Koun Solidarité
AGR	Activité génératrice de revenus
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
CA	Conseil d'Administration
CCC	Comité Communal de Coordination
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CF	Cellule Femme
CITES	Convention sur le Commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
COPIL	Comité de Pilotage
CoS	Comité Scientifique
CT	Conseil Technique
CZV	Comité Zonal de Vigilance
DEFCCS	Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols
DPN	Direction des Parcs nationaux du Sénégal
EEF	Eaux et Forêts
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCBS	Forêt classée de Boumoune-Samaye
GIE	Groupement d'Intérêt Économique
GPF	Groupement de Promotion Féminine
LPSEDDTE	Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement, du Développement durable et de la Transition écologique
MAB	Programme sur l'Homme et la Biosphère
METE	Ministère de l'Environnement et de la Transition Écologique
ONU	Organisation des Nations Unies
PAG	Plan d'Aménagement et de Gestion
PDC	Plan de Développement Communal
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PGIES	Projet de Gestion Intégrée des Écosystèmes
PNNK	Parc du national Niokolo-Koba

RBNK	Réserve de Biosphère du Niokolo Koba
RN	Ressources naturelles
RNA	Régénération Naturelle Assistée
RNC	Réserve naturelle communautaire
SNAPS	Stratégie nationale de gestion des aires protégées du Sénégal
SND	Stratégie nationale de Développement
SODAGRI	Société de Développement Agricole et Industriel du Sénégal
SODEFITEX	Société de développement fibre textile et société de développement agricole et industriel
UCAD	Université Cheikh Anta Diop de Dakar
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
ULB	Université Libre de Bruxelles
ULB-C	ULB Coopération
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture, est une agence spécialisée des Nations Unies
VUE	Valeur Universelle Exceptionnelle

Partie 1 : Introduction

1.1 Contexte et objectifs de la charte

Depuis sa création en 1954, le Parc du Niokolo-Koba (PNNK), situé dans la région du Sénégal oriental a permis de maintenir une biodiversité caractéristique des savanes africaines, alors que la faune et la flore s'appauvrissaient partout dans le pays, voire dans la sous-région. Aucune espèce de moyenne et de grande faune n'a disparu depuis. Le PNNK joue un rôle essentiel dans le cadre d'une stratégie nationale de gestion des ressources naturelles du fait de son étendue (913 000 ha), des fonctions écologiques, ainsi que les biens et services qu'il offre.

Cependant, les processus de dégradation des ressources (déforestation, braconnage, avancée du front agricole, exploitation minière, orpaillage traditionnel, tarissement prématuré, envahissement des mares par les végétaux, etc.) ont conduit à son inscription de 2007 à 2024 sur la Liste des sites du patrimoine mondial en péril de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO). De catégorie II selon la grille de catégorisation des aires protégées par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), le parc continue d'être agressé de toutes parts, d'où la nécessité de développer des programmes capables d'impulser des dynamiques locales dans les localités périphériques, en vue d'une meilleure préservation des ressources.

Le concept de « Ecosystem Management » (Grumbine, 1994; Grumbine, 1997; Christensen *et al.*, 1996), développé dans les années 90, propose dix principes clés pour une gestion systémique et écologique des ressources naturelles: la durabilité, l'approche systémique, la prise en compte des échelles spatiales et temporelles, la considération de l'homme comme partie intégrante des systèmes naturels, la prise en compte des enjeux sociaux, la construction collaborative de la décision, l'intégration des limites administratives, l'expérimentation et l'adaptation, la mise en place de suivis des actions de gestion ainsi qu'une meilleure utilisation des données existantes.

C'est dans ce contexte que l'ONG de l'Université libre de Bruxelles (ULB) du Sénégal, ULB-Coopération (ULB-C), en collaboration avec le PNNK, l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD) à travers le laboratoire de Botanique-Biodiversité et l'association Am Be Koun Solidarité (ABK-S), ont décidé de mener une étude poussée et des réflexions approfondies impliquant toutes les parties pour pouvoir aboutir à l'élaboration d'un modèle de conservation participatif de la biodiversité et des ressources naturelles (charte de bonne gouvernance) dans la périphérie de l'aire protégée du Niokolo Koba. Cette charte devra être le fruit d'une collaboration entre les autorités de gestion du parc, les communautés locales et les autres acteurs impliqués dans la gestion des réserves naturelles communautaires (RNC).

La charte de bonne gouvernance aura pour objectif général d'encourager la gestion participative des ressources naturelles et des RNC autour du PNNK, en vue de garantir la conservation de la biodiversité et de promouvoir le développement durable des communautés locales.

En termes d'objectifs spécifiques, cette charte doit permettre :

- d'assurer la participation des communautés locales à la gestion des RN, en reconnaissant leur rôle essentiel dans la conservation de la biodiversité et au développement durable de la région du Sénégal oriental ;

- de promouvoir la transparence, l'intégrité et la redevabilité dans la gestion des RN, en favorisant la participation et la prise de décision concertée entre les parties prenantes ;
- de garantir l'efficacité de la gestion participative des RN, en veillant à l'utilisation rationnelle des ressources, à la préservation de la biodiversité et à l'amélioration des conditions de vie des populations locales.

1.2 Principes Directeurs de la charte

1.2.1 Gouvernance et gestion des ressources naturelles

La gouvernance peut être définie comme l'ensemble des interactions entre structures, processus et traditions qui déterminent comment le pouvoir et les responsabilités sont exercés, comment les décisions sont prises, et comment les citoyens ou d'autres acteurs sont impliqués dans ces processus (Graham *et al.*, 2003).

Selon Borrini-Feyerabend *et al.* (2014), la gouvernance renvoie à l'ensemble des principes, politiques et règles relatives au processus de prise de décision. Elle s'intéresse à des questions fondamentales telles que :

- Qui décide des objectifs à atteindre, des moyens à mobiliser et des actions à entreprendre ?
- Comment ces décisions sont-elles prises ?
- Qui détient le pouvoir, l'autorité et la responsabilité ?
- Qui est, ou devrait être, tenu responsable ?

La gouvernance des ressources naturelles est un concept plus large, englobant les dimensions sociales, politiques et économiques liées à la gestion des ressources. Elle inclut également :

- la répartition équitable des droits d'accès et des bénéfices ;
- la transparence ;
- la responsabilisation ;
- la reconnaissance des rapports de pouvoir dans la définition et l'application des règles.

D'après l'Organisation des Nations Unies (ONU), la gouvernance fait référence à l'ensemble des processus de gouvernement, des institutions et des pratiques de prise de décision et de réglementation concernant les questions d'intérêt commun. La bonne gouvernance ajoute à cela une dimension normative, évaluant la qualité et l'équité du processus décisionnel.

En revanche, la gestion des ressources naturelles se rapporte à la mise en œuvre opérationnelle des actions visant à exploiter, conserver et renouveler ces ressources. Elle met l'accent sur les aspects techniques et pratiques, tels que la planification, l'aménagement et le contrôle, afin d'éviter la surexploitation et d'assurer une utilisation durable.

La gestion est souvent perçue comme une démarche rationnelle et technique, centrée sur la préservation écologique et l'efficacité dans l'utilisation des ressources. Toutefois, elle demeure

également une activité sociopolitique, impliquant des enjeux d'action collective à la croisée des dimensions économiques, sociales et politiques.

Ainsi, si la gouvernance répond à la question « *Qui décide et comment ?* », la gestion s'intéresse plutôt à la question « *Ce qui est fait pour atteindre les objectifs fixés, avec quels moyens et quelles actions* » (Borrini-Feyerabend et al., 2014).

1.2.2 Principes directeurs de la charte de bonne gouvernance

La charte de bonne gouvernance vise à établir un cadre clair, inclusif et durable pour la gouvernance et la gestion des ressources naturelles au sein des communautés locales et des zones protégées. Elle repose sur des principes fondamentaux qui garantissent la participation active des parties prenantes, la transparence des actions et la préservation des écosystèmes pour les générations actuelles et futures. Les principes suivants doivent guider son élaboration :

- **Participation des communautés locales** : les communautés locales sont reconnues comme des partenaires essentiels dans la gestion des RN, et doivent (autant que possible) être consultées et impliquées à toutes les étapes du processus de gestion ;
- **Transparence et redevabilité** : les autorités de gestion du parc national et les autres acteurs impliqués dans la gestion des RNC doivent fournir aux communautés locales une information claire et accessible sur les décisions et les activités liées à la gestion des RN, ainsi que rendre compte de leur gestion ;
- **Coopération et collaboration** : la gestion des RN doit être réalisée de manière collaborative, avec une coordination et une coopération entre les différents acteurs impliqués, y compris les communautés locales, les autorités de gestion du parc national, les ONG, les guides, les responsables des RNC et les autres acteurs de la société civile ;
- **Équité et justice sociale** : la gestion des RN doit tenir compte des besoins et des intérêts des communautés locales, en favorisant une distribution équitable des bénéfices et en évitant les impacts négatifs sur les populations locales les plus vulnérables ;
- **Prise de décision basée sur des données scientifiques** : les décisions liées à la gestion des RN doivent être fondées sur des données scientifiques, en particulier en ce qui concerne la conservation de la biodiversité végétale ;
- **Durabilité** : la gestion doit être durable, en assurant l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, en favorisant la restauration et la conservation des écosystèmes, et en veillant à la résilience des écosystèmes face aux changements climatiques et autres perturbations.

1.2.3 Alignements de la charte de bonne gouvernance avec les stratégies nationales

- Alignement de la Charte de bonne gouvernance avec la Stratégie nationale de Développement (Vision Sénégal 2050).

Les principes et les objectifs de la charte de bonne gouvernance s'inscrivent pleinement dans les orientations stratégiques de la Stratégie nationale de Développement (SND), notamment à travers l'Axe 3 : Aménagement et Développement durables.

Cet axe de la SND vise la mise en œuvre d'un aménagement équilibré du territoire, intégrant les enjeux environnementaux et climatiques, ainsi que la promotion de modes de gestion durables des ressources naturelles. À ce titre, les objectifs et principes de la charte constituent un levier opérationnel de mise en œuvre territoriale de la Vision Sénégal 2050 autour du Parc national du Niokolo Koba.

Tableau 1 : Contribution de la Charte de bonne gouvernance à l'Objectif stratégique 3.2 de la SND

Objectif / Effet de la SND (Axe 3)	Principes de la Charte	Contributions de la Charte
Objectif stratégique 3.2 : Promouvoir une gestion durable des écosystèmes naturels	Durabilité, gestion participative, prise de décision fondée sur des données scientifiques	Utilisation rationnelle des ressources naturelles et renforcement de la résilience des écosystèmes autour du PNNK
Effet attendu 3.2.1 : Conservation de la biodiversité et des services écosystémiques	Durabilité, participation, approche scientifique	Protection des écosystèmes terrestres et zones humides ; conservation de la biodiversité (faune, flore, diversité génétique) ; réduction des pressions (surexploitation, feux de brousse, fragmentation des habitats) ; valorisation des services écosystémiques au bénéfice des communautés locales
Effet attendu 3.2.3 : Gestion durable des terres et préservation de l'environnement	Coopération, concertation, équité, transparence	Renforcement des cadres de concertation locale ; promotion de pratiques durables et agroécologiques ; restauration des terres dégradées ; prévention des feux de brousse et lutte contre l'érosion ; éducation environnementale et développement durable

- Alignement de la SNAPS avec les principes et objectifs de la Charte de bonne gouvernance

La Stratégie Nationale de Gestion des Aires Protégées du Sénégal (SNAPS) constitue un cadre de référence fondamental pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles au Sénégal. Les orientations stratégiques de la SNAPS sont en parfaite cohérence avec l'objectif général et les objectifs spécifiques de la Charte de bonne gouvernance des ressources naturelles et des Réserves Naturelles Communautaires (RNC) autour du Parc national du Niokolo Koba (PNNK).

À travers la promotion de modes de gouvernance participatifs, l'amélioration de l'efficacité de la gestion des aires protégées, le renforcement de la transparence et la prise en compte des dimensions sociales et économiques de la conservation, la SNAPS offre un cadre national que la Charte décline et opérationnalise à l'échelle locale. Cette convergence permet de renforcer la légitimité, l'efficacité et la durabilité des actions de gouvernance des ressources naturelles au profit des communautés locales et de la biodiversité.

Tableau 2 : Alignements de la charte de bonne gouvernance avec la SNAP.

Principes / Objectifs de la Charte	Orientations clés de la SNAP	Correspondances
Objectif général : Gestion participative des RN pour la conservation de la biodiversité et le développement durable	Conservation des écosystèmes, valorisation des services écosystémiques et contribution des aires protégées au développement local	La Charte traduit localement la vision nationale de conservation et de développement durable portée par la SNAP
Participation des communautés locales	Gouvernance participative, cogestion et promotion des RNC	Reconnaissance du rôle central des communautés locales dans la gestion des aires protégées
Transparence et redevabilité	Renforcement du cadre institutionnel, juridique et des mécanismes de suivi	Amélioration de l'accès à l'information et de la responsabilité des acteurs de gestion
Coopération et collaboration	Coordination intersectorielle entre services techniques, collectivités, ONG et société civile	Synergie des interventions et cohérence des actions de conservation
Équité et justice sociale	Partage des bénéfices de la conservation et prise en compte des impacts sociaux	Réduction des conflits, amélioration des moyens de subsistance des populations riveraines
Prise de décision basée sur des données scientifiques	Suivi écologique, évaluation scientifique des écosystèmes et appui à la recherche	Décisions de gestion fondées sur des données fiables et actualisées
Durabilité	Gestion à long terme des écosystèmes et résilience face aux changements climatiques	Pérennisation des ressources naturelles pour les générations actuelles et futures

Partie 2 : Présentation du PNNK et de la Commune de Linkéring

2.1 Présentation générale du PNNK

2.1.1 Situation géographique et rôle géostratégique

Le PNNK (Figure 1) est localisé dans le sud-est du Sénégal, à la convergence des régions administratives de Kolda, Kédougou et Tambacounda. Le parc couvre une surface d'environ 913 000 hectares et se trouve entre les latitudes 12°30' et 13°20' Nord, et les longitudes 12°20' et 13°35' Ouest.

Bénéficiant d'une position frontalière privilégiée, le PNNK est situé à proximité immédiate de la Gambie, du Mali et partage une frontière avec la Guinée. Cette situation stratégique dans la sous-région ouest-africaine en fait un espace crucial pour la continuité écologique entre les pays voisins. Il se trouve à environ 15 km de la Gambie (via Missirah Gounass), à 5 km de la Guinée (à hauteur d'Oubadji), et à 74 km du Mali (depuis Belly). Cette proximité favorise les flux biologiques et le déplacement d'espèces animales à travers les frontières, ce qui renforce la valeur du parc pour les initiatives de conservation transfrontalière.

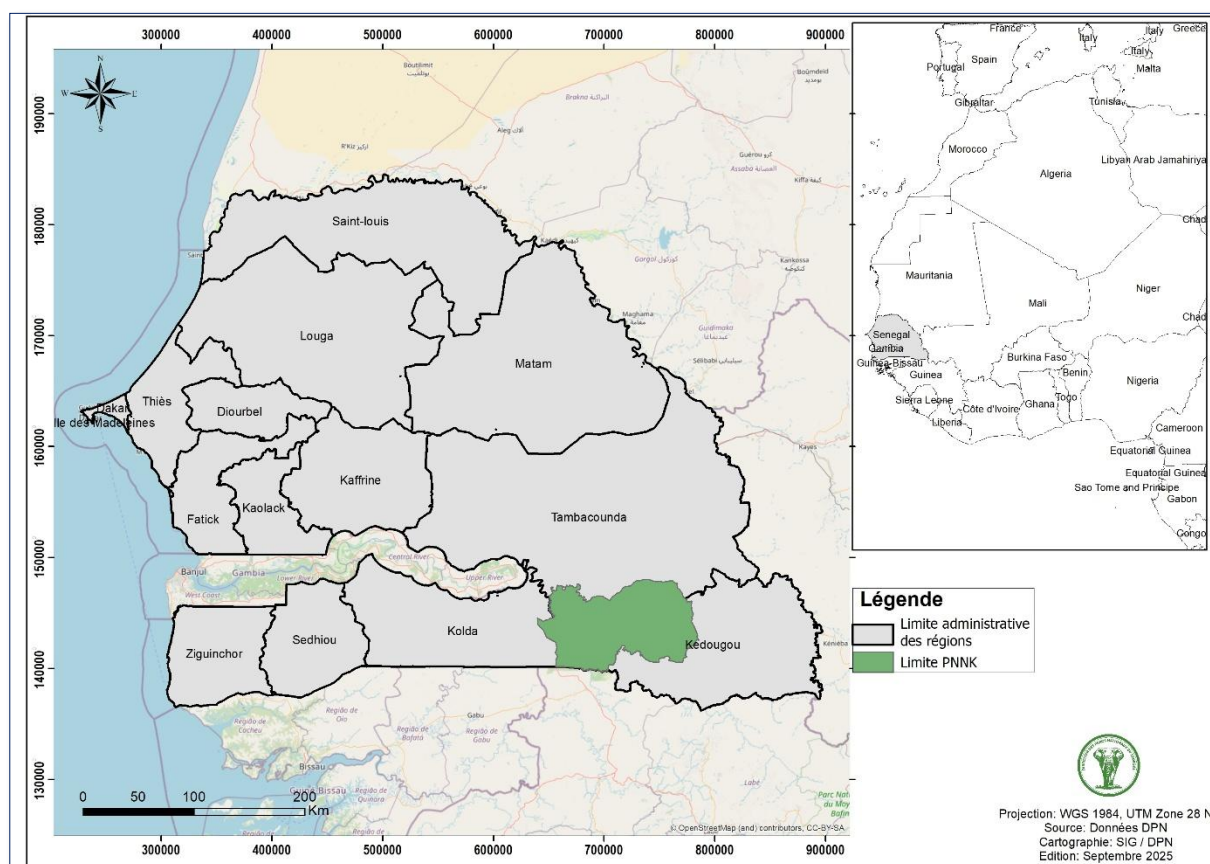


Figure 1 : Localisation du Parc national du Niokolo-Koba

2.1.2 Évolution spatiale du Parc national du Niokolo Koba

L'histoire du PNNK illustre une transformation progressive de son périmètre au fil des années. Créé en 1954, il a vu sa superficie et son statut évoluer à plusieurs reprises par l'intégration de nouvelles zones forestières. À l'origine, le parc couvrait 260 000 hectares. Le décret n° 65-684 du 13 octobre 1965 (publié au JORS du 23/10/65) marque une première extension significative, portant sa superficie à 470 000 hectares grâce à l'inclusion de Niokolo Est, Niokolo Ouest, Niokolo Sud-Ouest et de la réserve de faune de la Koulountou.

En 1968, un nouveau décret (N° 68-551 du 14 mai 1968) élargit encore le parc par l'ajout de la Boucle du Damantan, faisant passer la superficie à 587 000 hectares. Enfin, le décret N° 69-1028 du 18 septembre 1969 entérine un dernier agrandissement et introduit la création d'une zone périphérique limitrophe, fixant définitivement la superficie du parc à 913 000 hectares.

2.1.3 Aire protégée à double reconnaissance internationale

- *Le Parc national du Niokolo Koba, un patrimoine mondial*

Pour qu'un site puisse figurer sur la Liste du patrimoine mondial, il doit présenter une Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) et répondre à au moins un des dix critères établis par l'UNESCO. Le PNNK a été inscrit en 1981 au titre du critère (x), qui concerne les sites abritant les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la biodiversité, notamment ceux qui accueillent des espèces menacées ayant une valeur universelle du point de vue scientifique ou de la conservation.

Le PNNK renferme une grande diversité d'écosystèmes typiques de la zone soudanienne, tels que : les grands cours d'eau (Gambie, Sereko, Niokolo, Koulountou) et leurs forêts-galeries, des savanes herbacées inondables, des mares, des forêts sèches, denses ou claires à sous-bois, des formations rocheuses (pentes, collines) et des bowés dénudés.

Il constitue un sanctuaire pour une faune exceptionnelle, avec plus de 70 espèces de mammifères, 329 espèces d'oiseaux, 36 espèces de reptiles, 20 espèces d'amphibiens et un nombre significatif d'invertébrés. Le parc abrite des espèces emblématiques telles que le lion d'Afrique de l'Ouest, l'élan de Derby, ainsi que l'éléphant, le léopard, le chimpanzé et le lycaon. Sa flore est tout aussi remarquable, avec plus de 1 500 espèces végétales recensées.

Toutefois, vers la fin des années 1990, le parc a subi diverses pressions et menaces, telles que le braconnage, la prolifération du *Mimosa pigra* dans les zones humides, et d'autres formes d'activités humaines, compromettant sa VUE. Face à cette situation, le comité du patrimoine mondial a inscrit le parc en 2007, lors de sa session à Christchurch (Nouvelle-Zélande), sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

Grâce aux efforts soutenus de l'État partie pour améliorer l'état de conservation du site, le comité, réuni à New Delhi (Inde) en 2024, a pris la décision de retirer le PNNK de la Liste du patrimoine mondial en péril, saluant les avancées significatives enregistrées.

- *Reconnaissance internationale : Réserve de Biosphère*

Inscrite en 1981 dans le cadre du Programme sur l'Homme et la Biosphère (MAB) de l'UNESCO, la Réserve de Biosphère du Niokolo Koba (RBNK) (Figure 2) constitue un exemple d'approche intégrée de la conservation. Elle est composée d'un ensemble diversifié d'aires protégées aux statuts variés, de zones agricoles, pastorales et halieutiques, ainsi que de zones habitées.

La création de la RBNK vise à articuler les enjeux environnementaux, sociaux et économiques, en assurant un équilibre entre la préservation de la biodiversité et une utilisation durable des ressources naturelles, dans une perspective de long terme.

Elle couvre une superficie totale de 2 041 538 ha dont un noyau central de 869 097 ha (43%), une zone tampon de 341 670 ha (17%) et une zone de transition de 830 771 ha (40%). La zone centrale de la RBNK correspond au noyau du PNNK, élargi d'une bande périphérique d'un kilomètre de rayon. Elle représente un espace stratégique pour la conservation de la biodiversité, en particulier celle de la grande et moyenne faune. Elle joue également un rôle clé dans la surveillance continue des écosystèmes, la recherche scientifique, l'éducation environnementale et le tourisme à faible impact.

Les zones tampons de la RBNK sont constituées de plusieurs RNC, notamment celles de Dar Salam, de Niéméniké, de Thiabédji, d'Oubadji, de Linkéring, de Koar, de Madina Gounass, ainsi que des forêts classées de Diambour, de Gouloumbou, de Mampaye, Boumoune-Samaye et de Kantora. Il est à noter que la RNC de Mansadala, auparavant incluse, fait l'objet d'un déclassement. Les activités menées dans ces zones doivent rester compatibles avec les objectifs de conservation assignés à la zone centrale. Elles concernent principalement l'éducation à l'environnement, les recherches scientifiques (fondamentales ou appliquées), les loisirs encadrés et certaines pratiques économiques de subsistance à très faible impact, comme la cueillette ou la collecte de bois mort.

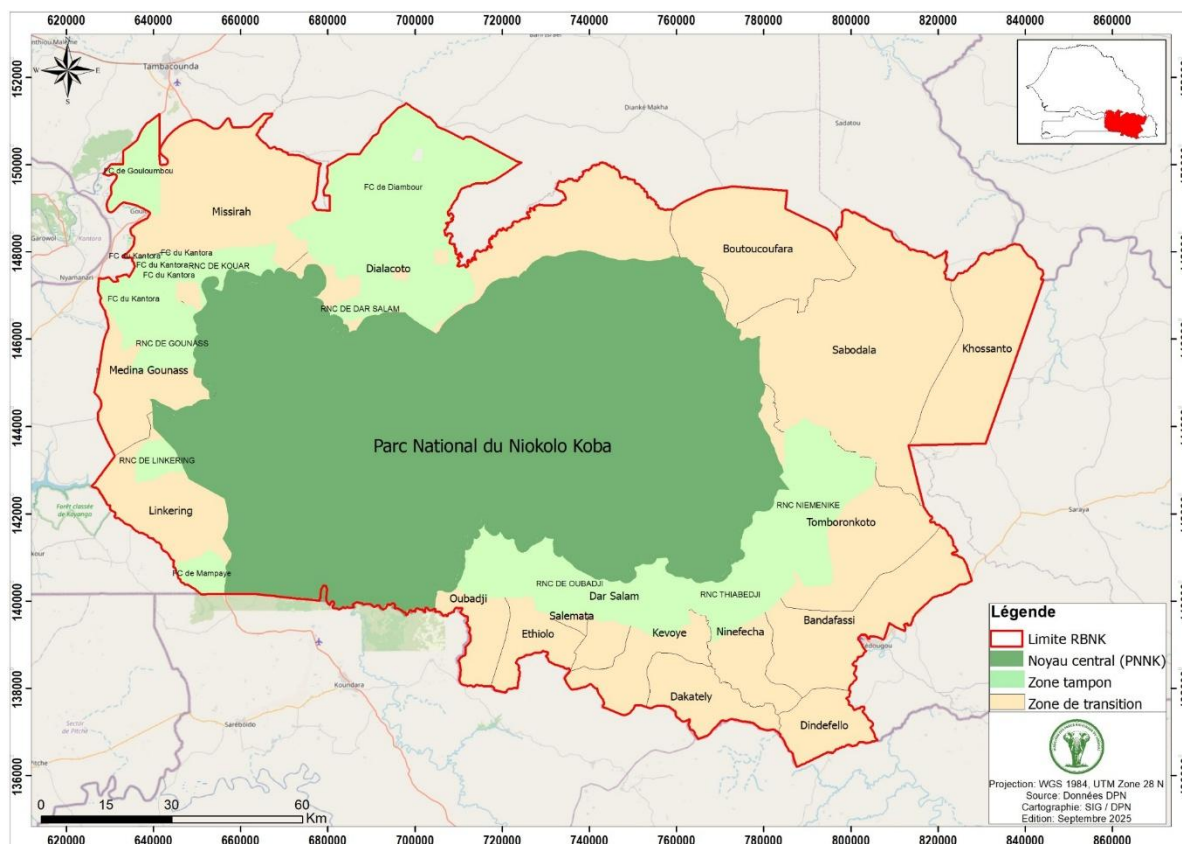


Figure 2 : Reserve de Biosphère du Niokolo-Koba

L'aire de transition, également désignée comme aire de coopération, accueille des activités agricoles, pastorales, halieutiques, minières, ainsi que des établissements humains. Elle recouvre une vaste zone dans laquelle se trouvent les communes de Dialacoto, Boutoucoufara, Sabodola, Khossanto, Tomboronkoto, Ninéfécha, Dindifélo, Kévoye, Dakatély, Bandafassi, Dar Salam, Salémata, Ethiolo, Oubadji, Linkéring, Médina Gounass et Missira. Ces collectivités se superposent aux systèmes écologiques de la réserve et participent à une dynamique de gestion durable des ressources naturelles.

2.1.4 Cadre juridique et institutionnel

Le PNNK a été officiellement établi le 4 août 1954, après avoir successivement été classé en réserve de chasse en 1926, en forêt classée en 1951, puis en réserve de faune en 1953. Il est conçu comme une aire de conservation des ressources naturelles, répondant à des objectifs scientifiques, économiques, récréatifs et touristiques, dans une logique de développement durable pour les générations présentes et futures.

À l'instar des autres parcs nationaux, le PNNK est soumis à un régime de protection stricte. Il est régi principalement par le Code de la chasse et de la protection de la faune (Loi n° 86-04 du 24 janvier 1986 et son décret d'application n° 86-844 du 14 juillet 1986), notamment les articles L14, L25, L30 à L36, ainsi que D38, D39 et D46. Un règlement intérieur (Arrêté n° 007163/PM/DGT du 24 juin 1976) encadre

également les activités autorisées, notamment la surveillance, la recherche scientifique et la valorisation touristique.

Reconnu comme site du Patrimoine mondial et classé Réserve de biosphère, le parc est également régi par des instruments internationaux, en particulier la Convention du 23 novembre 1972 sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, et les textes relatifs au Réseau mondial des réserves de biosphère.

Sur le plan institutionnel, le PNNK relève de la Direction des Parcs Nationaux, placée sous la tutelle du Ministère de l'Environnement et de la Transition Écologique (METE).

2.1.5 Organisation de la base arrière

La Loi N°79-0033 du 24 juillet 1979 s'inspire fondamentalement du modèle du commandement militaire pour l'organisation administrative de la gestion du système des parcs nationaux. L'organe de gestion est constitué du conservateur, assisté d'une équipe de personnels techniques et administratifs, basés à la Direction du parc à Tambacounda, et sur le terrain, à environ une centaine de kilomètres. Le Conservateur du parc est relayé par la hiérarchie des chefs des zones, des secteurs et des postes. Les principaux personnels techniques qui assistent le conservateur sont : l'adjoint au conservateur, le comptable des matières, le personnel de bureaux, l'opérateur radio, le secrétaire, le chef de garage, le planton, les chauffeurs et l'encadrement militaire. Les bureaux de l'organe de gestion se composent du :

- Bureau Aménagement et Cartographie ;
- Bureau Suivi Ecologique ;
- Bureau Périphérie et Partenariat ;
- Bureau Contentieux et Armement ;
- Bureau Planification, Suivi et Evaluation ;
- Bureau Information, Communication et Promotion touristique ;
- Bureau Gestion des ressources humaines.

2.1.6 Gestion participative : rôles, communication et actions conjointes avec les populations

Dans une logique de gouvernance inclusive et de conservation durable, le Parc National du Niokolo-Koba (PNNK) œuvre à une meilleure structuration de la gestion participative, en veillant à l'implication active des communautés riveraines dans la gestion de la conservation de la biodiversité.

2.1.6.1 Structuration des éléments de gestion participative et prise en compte des populations locales

Les communautés locales jouent un rôle croissant dans les activités du Parc National du Niokolo-Koba, notamment dans les travaux d'aménagement tels que l'ouverture de pistes), le suivi écologique participatif, ainsi que dans le développement du tourisme via le guidage communautaire. Cette implication renforce l'appropriation locale des enjeux de conservation et favorise une redistribution équitable des bénéfices issus de la gestion durable du parc. Par ailleurs, les populations riveraines tirent profit des services écosystémiques fournis par le parc. Ceux-ci incluent la cueillette de fruits sauvages, l'extraction de bambous, ainsi que la collecte d'autres produits forestiers non ligneux, utilisés à des fins alimentaires, artisanales ou économiques. S'y ajoutent les services de régulation (climat, eau) et de soutien (fertilité des sols, pollinisation). Encadrées de manière appropriée, ces pratiques traditionnelles peuvent être compatibles avec les objectifs de préservation de la biodiversité. À cet effet, le cadre de gestion du parc prévoit la possibilité d'autoriser certaines activités à faible impact, telles que la cueillette contrôlée ou la pêche artisanale dans des zones bien délimitées, sur la base de modalités concertées avec les communautés concernées.

2.1.6.2 Schéma de communication entre les Agents du parc et la population

- **Schéma de communication** : un schéma de communication efficace entre les agents du Parc National du Niokolo-Koba (PNNK) et les populations riveraines constitue un levier stratégique pour renforcer la gestion participative, prévenir les conflits d'usage et améliorer la compréhension mutuelle autour des enjeux de conservation. Bien que la gouvernance du parc soit de nature étatique, elle intègre une souplesse opérationnelle qui permet l'implication progressive et structurée des communautés locales dans la préservation des ressources naturelles. Cette ouverture vers une gouvernance plus inclusive favorise une dynamique où les populations riveraines ne sont plus de simples bénéficiaires, mais deviennent de véritables acteurs de la conservation, tout en tirant profit des retombées socio-économiques d'une gestion durable du parc. Un aspect souvent sous-estimé mais essentiel est la proximité et la position stratégique des postes de garde répartis en périphérie du parc. Ces postes constituent le premier niveau de contact permanent entre l'administration du parc et les populations locales. Les agents qui y sont affectés, disposant de diverses compétences (techniques, agricoles, pastorales), assurent non seulement la surveillance du territoire, mais encadrent aussi les communautés dans des actions de développement, notamment dans les domaines de l'agriculture durable, de l'élevage extensif, ou encore de la gestion intégrée des ressources naturelles.
- **Sensibilisation et Communication** : les agents du parc réalisent des campagnes d'information dans les villages, notamment sur les règles d'accès aux ressources, les périodes de sensibilité écologique, et les bonnes pratiques. Ces campagnes sont souvent menées avec l'appui de relais communautaires ou de leaders d'opinion (chefs de village, enseignants, guides locaux...).
- **Réseau des maires de la Réserve de biosphère** : Le Réseau des Maires des communes riveraines du Parc National du Niokolo-Koba, mis en place pour renforcer la concertation territoriale autour de la conservation, est aujourd'hui en léthargie. Conçu comme un espace de dialogue entre

collectivités territoriales, autorités de gestion du parc et partenaires techniques, ce réseau devrait permettre :

- *La prise en compte des préoccupations locales dans la planification des activités du parc ;*
- *La coordination des actions de développement local compatibles avec les objectifs de conservation ;*
- *Le portage politique des initiatives de cogestion et de développement durable.*

Cependant, en l'absence d'animation régulière, de financement dédié et d'un mécanisme clair de gouvernance, le réseau reste peu actif, limitant ainsi les synergies entre le parc et les collectivités. Une relance concertée, avec un appui institutionnel et technique, est nécessaire pour réactiver ce cadre stratégique.

– **Association de défense** : l'Association des Amis de la Nature se distingue par son dynamisme et son engagement en faveur de la conservation participative. Constituée de membres issus des communautés locales, de jeunes engagés, de guides et de personnes ressources, l'association joue un rôle actif dans :

- La sensibilisation communautaire sur les enjeux environnementaux ;
- La proposition d'activités écotouristiques compatibles avec la conservation (ex. guidage local, circuits de découverte, valorisation culturelle) ;
- Le suivi des pratiques locales pour alerter sur les dérives ou proposer des mesures correctives.

Cette association représente ainsi une véritable interface entre le parc et la population, et pourrait être davantage soutenue et associée à la mise en œuvre du plan de gestion.

2.1.6.3 Délimitation des rôles dans la surveillance

La gestion efficace du Parc National du Niokolo-Koba (PNNK) repose sur une clarification des rôles et responsabilités des différentes parties prenantes impliquées dans la conservation de la biodiversité. Cette délimitation est essentielle pour renforcer la gouvernance participative, améliorer la transparence, et favoriser la complémentarité entre les acteurs.

- **Surveillance** : La sécurisation efficace du Parc repose sur une collaboration structurée entre les agents, les forces de défense et de sécurité, ainsi que les communautés locales. Chacun de ces acteurs joue un rôle spécifique et complémentaire, permettant une couverture optimale du territoire et une réponse adaptée aux différentes menaces.
- Les agents du PNNK assurent une surveillance active régalienne à travers des patrouilles régulières, l'application rigoureuse de la réglementation, et le contrôle direct des activités humaines au sein du parc. Leur présence constante constitue le socle de la stratégie de conservation et de protection.

- **Tolérance** : Bien que le parc soit un bien à haute valeur écologique, inscrit au patrimoine mondial, la gestion de ses abords reste influencée par des pratiques traditionnelles qui, dans certaines situations, sont tolérées à des fins sociales ou culturelles, malgré leur interdiction formelle par les textes en vigueur. Parmi les pratiques concernées, on note en premier lieu l’extension saisonnière des cultures à la lisière du parc, notamment dans la zone tampon. Historiquement, les gestionnaires toléraient un dépassement de 1 à 2 km à l’intérieur des limites du parc en période de culture, afin de ne pas exacerber les conflits fonciers avec les communautés agricoles voisines. De même, la pêche, lorsqu’elle est pratiquée dans certains cours d’eau périphériques, reste tolérée tant qu’elle utilise des techniques non destructrices et respecte les équilibres écologiques.

2.2 Présentation de la commune de Linkéring

La Commune de Linkéring est située au sud-est du département de Vélingara, dans la région de Kolda. Elle fait partie des 30 communes que compte cette région. Elle s'étend sur une superficie de 1 149 km² et comprend 37 villages officiels (Figure 3).

Elle est délimitée au nord par la commune de Médina Gounass, au sud par la République de Guinée et la commune de Paroumba, à l’est par le Parc national du Niokolo-Koba, et à l’ouest par la commune de Bonconto.

Selon les données du Plan de Développement Communal (PDC) de 2021, la commune comptait 20 513 habitants. Plus récemment, entre 2022 et 2023, l’Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD, 2025) estime la population de la commune de Linkéring à 22 486 habitants dont 11 433 hommes et 11 053 femmes, confirmant une croissance démographique continue dans la zone.

La population est très majoritairement composée de Peulhs, qui représentent 96 % des habitants. Ces derniers sont d’origines diverses, notamment guinéennes (Fouta ou Firdou). Les Badiarankés constituent le deuxième groupe ethnique le plus présent (3 %) et sont principalement localisés dans le sud de la commune. La quasi-totalité de la population est musulmane. Elle est également très jeune, avec 11 738 enfants recensés sur les 20 513 habitants (PDC, 2021).

La répartition démographique n’est pas uniforme sur l’ensemble du territoire communal. Les zones les plus peuplées sont celles de Linkéring (26,51 %) et de Tonguia (18,46 %). Viennent ensuite les zones d’Afia Mbemba (14,73 %), de Sansankoto (12,82 %) et de Wadiyatoulaye (11,49 %). Les populations restantes sont réparties entre Saré Woura (8,61 %) et Missira Samba (7,38 %).

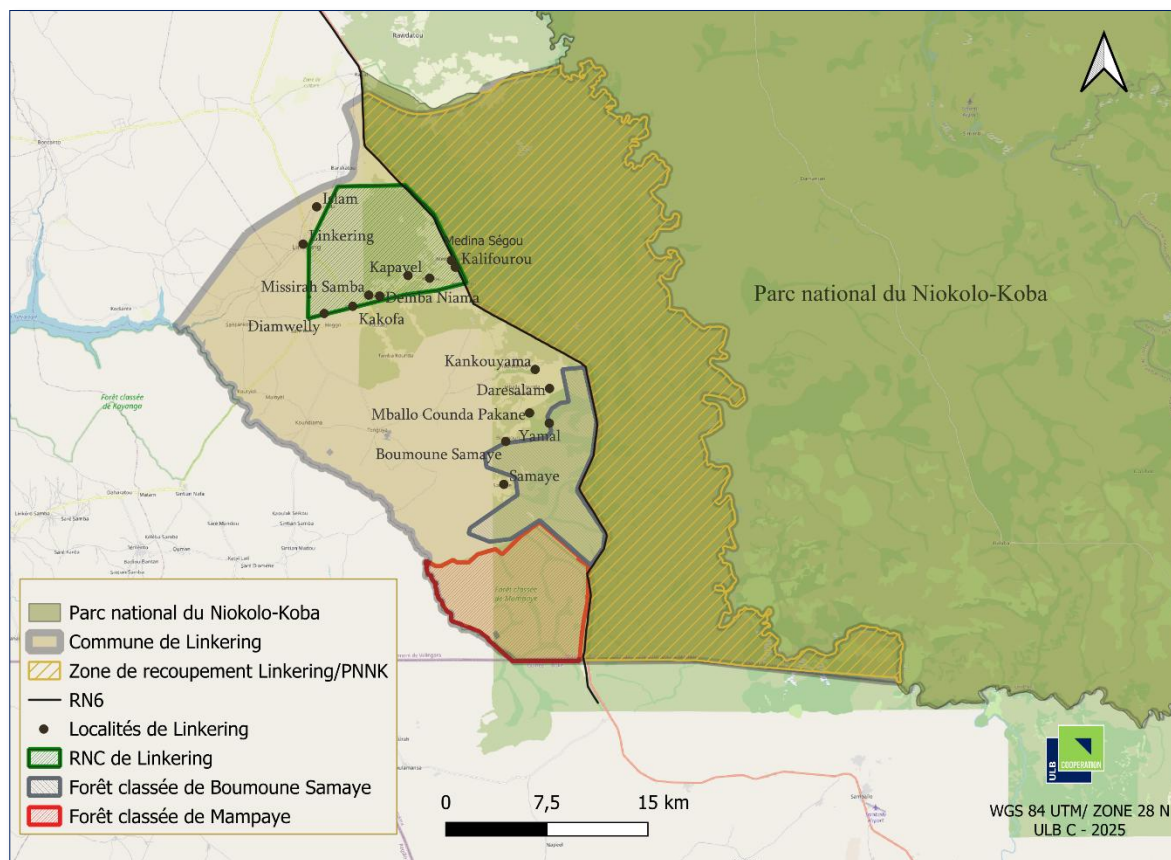


Figure 3 : Commune de Linkering

2.2.1 Aspects sociaux économiques

■ Agriculture

L'agriculture constitue l'activité principale de la population de la commune de Linkéring, mobilisant presque toute la population active. Elle représente non seulement la principale source de revenus monétaires pour les ménages, mais également la base essentielle de leur sécurité alimentaire. La population se partage entre les cultures de rente et les cultures vivrières. Toutefois, malgré cette forte implication communautaire, la production agricole reste insuffisante pour couvrir durablement les besoins alimentaires des habitants.

Le système de production agricole dans les villages situés dans et autour de RNC de Linkéring est largement dominé par la culture de l'arachide. En termes de cultures vivrières, le mil, le maïs, le sorgho, le coton, le manioc, le riz et le niébé sont successivement cultivés par ordre d'importance. Le maraîchage est également bien représenté, avec une pratique généralisée dans de nombreuses localités.

Concernant les équipements agricoles, les outils utilisés sont essentiellement traditionnels. Ils se composent de daba, charrue, semoir, charrette, houe sine et batteur. Ces outils sont acquis par les populations soit par achat avec une subvention de l'État, soit par crédit octroyé notamment par la SODEFITEX (Société de développement fibre textile et société de développement agricole et industriel).

Pour les intrants, les semences de coton et de riz sont obtenues à crédit respectivement auprès de la SODEFITEX et de la SODAGRI (Société de Développement Agricole et Industriel du Sénégal), tandis que les semences des autres spéculations sont généralement achetées directement par les producteurs. Toutefois, l'accès aux engrais reste difficile, ce qui limite considérablement la fertilité des sols.

La commune présente deux grands types de sols : les sols Dior, qui sont principalement réservés à la culture de l'arachide, et les sols Deck, plus propices au sorgho, au mil et au maïs. La fertilisation des terres reste faible, conséquence directe de la rareté des engrais chimiques et organiques. L'accès à la terre se fait principalement par héritage dans les terroirs villageois. La jachère y est pratiquée, notamment grâce à la relative disponibilité des terres cultivables. Par ailleurs, certaines terres peuvent faire l'objet de délibérations délivrées par le conseil municipal.

L'analyse PESTEL montre une diversification progressive des pratiques agricoles dans la commune. Le maraîchage, par exemple, est une activité en expansion, pratiquée par les différentes catégories sociales, notamment les femmes qui sont fortement impliquées dans la culture du riz.

▪ Elevage

L'élevage constitue une activité complémentaire à l'agriculture dans la commune de Linkéring. Il est pratiqué aussi bien par les hommes, les femmes que les jeunes, et repose sur un mode extensif. Le cheptel est diversifié et se compose principalement de bovins, d'ovins, de caprins, d'asins, d'équins et de volailles. Toutefois, en raison de la prédominance de ce système extensif et du manque de moyens techniques, les performances demeurent faibles. La production laitière, par exemple, ne dépasse généralement pas deux litres par jour et par vache.

La commune ne dispose pas de poste vétérinaire fonctionnel, ce qui constitue une contrainte majeure pour les éleveurs. Le service vétérinaire le plus proche se trouve à Bonconto, à environ 26 kilomètres du territoire communal. Plusieurs maladies animales sont recensées dans la zone, notamment la pasteurellose et la peste des petits ruminants, ainsi que des affections touchant les équins telles que la bronchite et la fatigue musculaire. Les coliques chez les bovins et la peste des petits ruminants figurent parmi les maladies les plus létales.

Le mouvement du bétail dans la commune suit deux logiques principales. Pendant l'hivernage, les troupeaux, en particulier les bovins, sont déplacés vers la forêt classée de Mampaye et de Boumoune-Samaye afin de protéger les cultures. Par ailleurs, la commune est concernée par un important mouvement de transhumance saisonnière à partir du mois de mai. Cette transhumance, en provenance de la Mauritanie et du Fouta, touche l'ensemble des espèces domestiques (bovins, ovins et caprins) et exerce une pression considérable sur les ressources pastorales disponibles, tout en influençant les dynamiques sociales locales.

▪ Exploitation forestière

La Commune de Linkéring dispose de ressources forestières diversifiées. De nombreuses espèces végétales identifiées dans la zone sont utilisées par les populations pour divers usages : la consommation humaine (nété, madd, ndodé), la pharmacopée traditionnelle (banni, koronkonding, tabayi), le bois de chauffe ou d'énergie (barké, nété, bodé), le bois de service pour la construction et la réparation des maisons (bagouri, douki, boyli), ou encore le bois d'œuvre pour la fabrication de

meubles (banni, ndouki, douki). La production et la transformation des produits forestiers non ligneux (PFNL), comme ceux issus du tamarin, de boummi ou de thiékédié, représentent également une source importante de revenus pour les populations.

Les espèces fourragères destinées à l'alimentation du bétail contribuent directement à la production de viande et de lait. Il s'agit notamment de berké, samadinding et boummi, particulièrement présentes dans les zones de pâturage.

▪ **Pêche, Commerce et Artisanat**

La pêche joue un rôle socio-économique important dans la commune de Linkéring. Elle est pratiquée tout au long de l'année par deux catégories d'acteurs : les pêcheurs professionnels et semi-professionnels. Cette activité est portée à la fois par des autochtones et des allochtones, notamment maliens. Une part significative de la production halieutique est transformée, principalement en poisson fumé, et commercialisée sur le marché hebdomadaire de Diaobé. L'espèce la plus ciblée est le silure, localement appelé *Kono-Kono*, qui représente environ 25 % du tonnage annuel.

Le commerce constitue une activité encore marginale à Linkéring. Son développement est freiné par l'insuffisance d'infrastructures marchandes et l'absence d'une organisation efficace des acteurs commerciaux. Les échanges sont majoritairement orientés vers la satisfaction des besoins de base des ménages, avec peu d'ouverture vers des circuits économiques plus structurés.

L'artisanat, quant à lui, reste peu développé dans la commune. Il concerne moins de 5 % de la population active, essentiellement impliquée dans l'artisanat de service et de production. Les principaux métiers exercés sont la maçonnerie, la forge, la boulangerie traditionnelle, ainsi que la menuiserie-ébénisterie.

2.2.2 Description des ressources naturelles et de la biodiversité de la zone

2.2.2.1 Milieu Physique

▪ **Climat**

La commune de Linkéring est soumise à un climat soudano-sahélien, caractérisé par l'alternance de deux saisons bien distinctes :

- La saison des pluies, qui s'étend de juin à octobre, dure environ cinq mois. Elle se distingue par des températures élevées pouvant atteindre 40°C, combinées à une forte humidité.
- La saison sèche, qui s'étale sur sept mois (de novembre à mai), présente des variations thermiques importantes. Les températures peuvent descendre jusqu'à 20°C en décembre, puis dépasser les 40°C en avril et mai. Cette période accentue les effets de la sécheresse, avec une aridité marquée, des vents chauds et secs, une humidité quasi inexistante et un risque élevé de feux de brousse (PDC, 2021).

▪ **Relief et sols**

Le relief de la commune de Linkéring est principalement plat, ponctué de vallées formant des bas-fonds peu profonds. Néanmoins quelques collines y sont observées au sud, notamment à la frontière guinéenne. Cette configuration topographique influence la distribution des types de sols dans la commune. Trois grands types de sols sont identifiés localement :

- Leydi Kadjé : il s'agit d'affleurements de cuirasse latéritique, généralement situés sur les buttes et les rebords des bas-plateaux. Ces sols couvrent environ 10 % du territoire, notamment autour des villages de l'Islam (au nord) et de Tonguia (au sud) ;
- Ndiarndé : ce sont des sols sablo-argileux largement répandus dans la commune. Ils sont propices à l'agriculture, notamment à la culture de l'arachide, du coton, du mil, du souna, du maïs, etc ;
- Ndata Faro : localisés dans les bas-fonds, ces sols argileux à sablo-argileux se trouvent au niveau des vallées. Souvent inondés, ils sont utilisés pour la riziculture et la culture du maïs. Situés principalement à l'ouest de la commune, ils se prêtent aussi à l'agriculture de contre-saison, sous réserve d'un accès à des points d'eau assurant une disponibilité en eau suffisante.

▪ Hydrographie et hydrogéologie

Outre les eaux de pluie, la commune dispose de quelques ressources en eaux superficielles à caractère généralement temporaire. Aucun cours d'eau permanent n'est présent, à l'exception du Kandjiwol, qui conserve un écoulement permanent dans certaines zones (Thiés Pakane, Temento Pakane, Bawala, Sansakoto) jusqu'au fleuve Kayanga à l'ouest, tout en restant saisonnier ailleurs. D'autres formes d'eaux superficielles sont représentées par les mares, qui se remplissent principalement durant l'hivernage. Le niveau de crue dépend largement de la quantité de précipitations. Ces mares alimentent les nappes souterraines, exploitées via des puits (à usage domestique et pastoral) et des forages (PAG, 2021).

2.2.2.2 Milieu Biologique

▪ Faune

Dans la zone de Linkéring, la faune est importante du fait de la proximité du parc national du Niokolo Koba. La répartition et l'abondance des ressources fauniques sont étroitement liées aux types de formation végétale en présence. La RNC de Linkéring abrite une faune assez variée. Les principales espèces qu'on rencontre sont les primates, les antilopes de moyenne taille, quelques canidés (genettes, civettes, serval, etc.), rapaces, phacochères et francolins.

▪ Ressources naturelles végétales de Linkéring

Dans le cadre de l'élaboration de la charte de bonne gouvernance, et afin de mieux comprendre les besoins des populations locales, une étude a été menée sur les ressources végétales naturelles de Linkéring (Photo 1). Elle avait pour objectif d'identifier les espèces surexploitées et sous-exploitées, ainsi que leurs modes de valorisation à travers les services écosystémiques associés à ces ressources.

L'échantillonnage a été réalisé dans la RNC de Linkéring et dans la Forêt classée de Boumoune-Samaye (FCBS). La Forêt classée de Mampaye n'a pas pu être intégrée à l'étude en raison de contraintes d'accessibilité. Toutefois, l'échantillonnage effectué dans ces aires protégées demeure représentatif de l'ensemble de la zone étudiée.



Photo 1 : Enquêtes ethnobotaniques et Inventaire floristique à Linkering

— Structure globale de la flore de Linkering

La flore périphérique du Niokolo-Koba comprend 79 espèces, réparties en 65 genres et 26 familles.

Le tableau A1 en Annexe A, présente la liste exhaustive des espèces rencontrées au cours de cette étude. Pour chaque espèce, la présence sur un site est indiquée par le nom abrégé de celui-ci, accompagné des informations sur le type biologique, la répartition géographique et le statut (Code forestier et UICN). Cette liste a servi à déterminer la richesse spécifique de chaque site ainsi qu'à analyser la structure floristique des espèces recensées dans les aires protégées autour du Niokolo-Koba à Linkering.

— Richesse spécifique par site

L'analyse de la richesse spécifique révèle une biodiversité légèrement plus importante dans la Forêt Classée de Boumoune-Samaye par rapport à la RNC de Linkering. La FCBS recense 64 espèces avec une fréquence de 81 %, tandis que la RNC en compte 61 avec une fréquence de 77 %. Bien que ces chiffres soient proches, plusieurs facteurs expliquent cette différence.

La RNC est fortement anthropisée, avec une exploitation accrue des ressources forestières, des coupes d'arbres fréquentes et des feux récurrents. Cela impacte la biodiversité en réduisant le nombre d'espèces et d'individus. De plus, la RNC se trouve dans une zone sèche sans plans d'eau proches, limitant la diversité végétale et la régénération de certaines espèces.

En revanche, la FCBS bénéficie d'une meilleure protection et est moins affectée par l'activité humaine. Le respect des feux précoces favorise une végétation dense et une meilleure capacité de régénération. En outre, la présence de zones marécageuses dans la FCBS crée un habitat supplémentaire, augmentant la diversité des espèces. Des plantes telles que *Saba senegalensis*, *Tamarindus indica*, *Landolphia heudelotii*, *Ximenia americana*, *Borassus aethiopum* etc. y sont observées en abondance, alors qu'elles sont absentes de la RNC.

La meilleure protection et la richesse en habitats variés de la FCBS favorisent une biodiversité plus élevée et une meilleure régénération des espèces, tandis que la pression anthropique et les conditions environnementales difficiles dans la RNC réduisent la diversité spécifique et la densité des espèces.

Cependant l'indice de Sørensen montre que la RNC et la FCBS partagent 74,19 % de leurs espèces. Cela signifie que, malgré une gestion différente, les deux sites présentent une forte ressemblance en termes de diversité végétale.

— Spectre taxonomique

L'analyse montre que toutes les espèces ligneuses recensées appartiennent à un seul embranchement, celui des Spermaphytes, et à un seul sous-embranchement, les Angiospermes (Tableau 3). Parmi ces Angiospermes, 88 % des familles appartiennent à la classe des dicotylédones, contre seulement 12 % pour les monocotylédones. Cette prédominance des dicotylédones se retrouve également au niveau des genres et des espèces, avec 95 % pour les dicotylédones et 5 % pour les monocotylédones.

Tableau 3 : Structure de la flore des espèces ligneuses recensées

CLASSES	Familles		Genres		Espèces	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Dicotylédones	23	88	62	95	75	95
Monocotylédones	3	12	3	5	4	5
Total	26	100	65	100	79	100

Données tirées de Faye (2025).

La répartition des familles suivant le nombre d'espèces indique que les *Fabaceae* dominent avec 19 espèces, représentant 24 % des espèces recensées. Les *Rubiaceae*, *Apocynaceae*, et *Combretaceae* suivent avec respectivement 8, 7, et 7 espèces, représentant chacune entre 9 % et 10 %. D'autres familles, comme les *Anacardiaceae*, *Bombacaceae*, et *Meliaceae*, sont représentées par 3 espèces, soit 4 % chacune.

17 familles comptent une ou deux espèces chacune, représentant entre 1 % et 3 %, soit 28 % du total. Le tableau A2 (voir Annexe A) comporte les différentes familles recensées, avec pour chacune le nombre d'espèces et la proportion correspondante.

- **Statut de conservation des espèces recensées**
 - *Répartitions des espèces par statut selon le code de l'UICN*

Il ressort de l'étude (Tableau 4) que la majorité des espèces recensées, soit 73,4 %, figurent dans la catégorie des espèces de préoccupation mineure (LC) selon la liste rouge de l'UICN. Cela signifie que ces espèces ne sont pas actuellement considérées comme menacées et bénéficient d'une relative stabilité en termes de conservation. Tandis que 24 % des espèces recensées ne disposent pas d'un statut de conservation défini. Cela peut être dû à un manque de données ou à une évaluation insuffisante de leur état de conservation.

Enfin, les espèces classées comme vulnérable (*Khaya senegalensis*) et en danger (*Pterocarpus erinaceus*) représentent chacune 1,3 % de la flore totale. Ces proportions indiquent que, bien que minoritaires, certaines espèces sont reconnues comme ayant un risque élevé de déclin ou de disparition, d'où l'importance de surveiller ces espèces plus menacées pour assurer leur conservation.

Tableau 4 : Répartition des espèces recensées selon le code de l'UICN

Statut	Effectifs	Proportion (%)
Préoccupation mineure (LC)	58	73,4
Sans statut (-)	19	24,0
Vulnérable (VU)	1	1,3
En danger (EN)	1	1,3
Total	79	100

Données tirées de Faye (2025).

- *Répartition des espèces selon le code forestier*

L'analyse du code forestier des espèces recensées révèle que la majorité des espèces, soit 87 %, ne sont pas associées à un code forestier spécifique (Tableau 5). Ce qui peut signaler un besoin d'amélioration dans la classification et la gestion réglementaire des espèces.

En revanche, 13 % des espèces sont classées comme partiellement protégées. Cette classification signifie que ces espèces bénéficient d'une certaine forme de protection réglementaire ou de gestion, mais pas nécessairement de manière complète ou stricte. Il est important de renforcer la régulation et la gestion pour mieux protéger les espèces, en particulier celles qui sont actuellement sans code spécifique.

Tableau 5 : Répartition des espèces recensées selon le code forestier

Code Forestier	Effectifs	Proportion (%)
Sans code (-)	69	87
Partiellement protégées (PP)	10	13
Total	79	100

Données tirées de Faye (2025).

– Utilisation des espèces citées par les populations

En termes de valeur d'usage, la pharmacopée se distingue avec un score élevé (3,0), soulignant son rôle essentiel dans la vie quotidienne des populations, probablement lié à leur forte dépendance aux plantes médicinales (Tableau 6). Le bois de chauffe et l'alimentation sont également très importants, traduisant leur rôle central dans la satisfaction des besoins fondamentaux. Les usages liés à l'artisanat et au bois de service présentent des valeurs modérées. Bien qu'ils soient considérés comme importants, ces usages sont jugés moins essentiels que les besoins primaires. Le fourrage et la médecine vétérinaire, bien qu'utiles, sont perçus comme moins prioritaires. Enfin, les usages culturels, l'agroforesterie et la cosmétique sont les moins valorisés, ce qui reflète leur usage plus occasionnel ou leur moindre importance dans la vie quotidienne des populations étudiées. Le tableau 4 donne la valeur d'usage et le facteur consensus des différents usages répertoriés.

Tableau 6 : Catégories d'usages, leur facteur de consensus des informateurs et leur valeur d'usage

Domaine d'utilisation	Vu
Pharmacopée	3,0
Bois de chauffe	2,3
Alimentation	2,0
Artisanat	1,2
Bois de service	0,9
Fourrage	0,6
Culturel	0,5
Médecine Vétérinaire	0,4
Agroforesterie	0,2
Cosmétique	0,1

Données tirées de Faye (2025).

○ Parties utilisées

La répartition des différentes parties des plantes les plus utilisées (Figure 4) indique que l'écorce est la partie la plus sollicitée (25,1 %), principalement en raison de son rôle important dans les pratiques médicinales traditionnelles. Juste après, le fruit (23,8 %) est relativement bien utilisé pour l'alimentation, mais peut également servir à des fins médicinales, artisanales ou cosmétiques selon les espèces.

Les feuilles, quant à elles, jouent un rôle central dans la pharmacopée pour leurs propriétés thérapeutiques. Les racines sont aussi majoritairement utilisées à des fins médicinales et culturelles. La tige et le rameau sont souvent destinés à l'artisanat, ainsi qu'au bois de chauffe ou de service, et peuvent parfois avoir des usages médicaux ou culturels. Enfin, les graines, bien que moins utilisées, sont principalement exploitées pour l'alimentation. Les fleurs montrent une utilisation limitée dans les pratiques traditionnelles, ce qui s'explique par leur rôle moins central par rapport aux autres parties des plantes.

Cependant, le faible pourcentage d'utilisation des graines et des fleurs est bénéfique, car ces parties sont essentielles à la reproduction des plantes. Une utilisation intensive de ces organes pourrait compromettre la survie des espèces. En revanche, la forte demande pour l'écorce et les racines pose un risque. L'exploitation excessive de l'écorce peut affaiblir les plantes et conduire à leur mort, tout comme une extraction excessive des racines, qui servent de support à la plante, pourrait également entraîner leur disparition. Ces pratiques, si elles ne sont pas gérées durablement, peuvent ainsi mettre en péril la biodiversité.

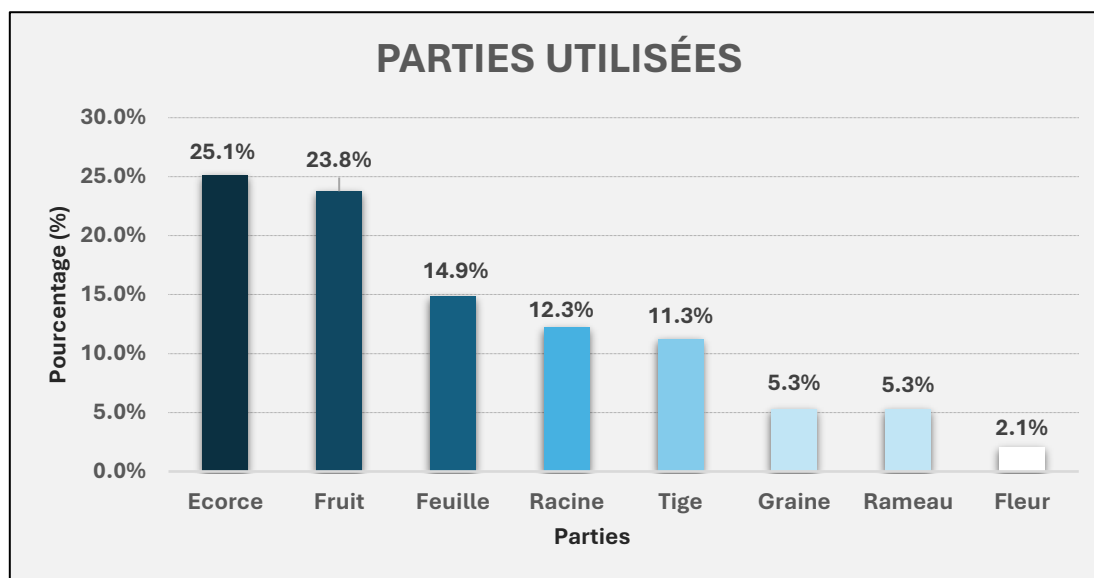


Figure 4 : Les parties utilisées des espèces citées

L'étude a permis d'observer que, selon l'espèce et son utilisation, certaines parties des plantes sont plus sollicitées que d'autres. *Cordyla pinnata* est l'espèce la plus largement utilisée, avec une sollicitation équilibrée de ses différentes parties, notamment le fruit, l'écorce et la tige. *Pterocarpus erinaceus* est également très prisé, surtout pour ses parties ligneuses (tiges, rameaux et écorce), utilisées à des fins artisanales ou médicinales. *Parkia biglobosa* se distingue principalement par la forte valorisation de ses fruits et graines, soulignant son rôle alimentaire majeur. Pour *Detarium microcarpum*, les usages se concentrent sur les fruits et les racines, ces dernières étant importantes pour des pratiques thérapeutiques ou culturels. *Mangifera indica* est surtout appréciée pour ses fruits, mais ses feuilles et son écorce présentent aussi des usages alimentaires et médicinaux notables. *Khaya senegalensis* est exploitée pour son écorce et sa tige possiblement pour des propriétés médicinales ou artisanales, tandis que *Saba senegalensis* l'est surtout pour ses fruits. Quant à *Cassia sieberiana*, elle est principalement recherchée pour ses racines, à usage thérapeutique, alors que *Ximenia americana* présente une diversité d'usages, avec une valorisation équilibrée de ses fruits, graines et feuilles.

En résumé, les organes les plus valorisés, et donc potentiellement les plus menacés par la surexploitation, sont le fruit, l'écorce, la tige et les racines pour plusieurs des espèces analysées. La forte demande pour ces organes dans les pratiques traditionnelles, alimentaires, médicinales et artisanales souligne la nécessité de mesures de conservation pour éviter leur surexploitation. Les fréquences de citation des espèces ainsi que les fréquences de citations relatives à leurs organes utilisés sont consignées dans le tableau A3 en Annexe A.

– Domaine d'utilisation des espèces citées par les populations

○ **La pharmacopée**

Au total, 87 espèces végétales sont recensées dans la pharmacopée traditionnelle locale. Elles sont utilisées pour le traitement d'un large éventail de pathologies, allant des affections hématologiques, broncho-pulmonaires, bucco-dentaires et gastro-entérologiques, jusqu'aux maladies infectieuses, dermatoses et autres troubles de l'organisme.

Parmi les parties de plantes les plus sollicitées, l'écorce et les feuilles occupent une place prédominante, suivies par les racines, les fruits et, plus rarement, les graines. Les modes de préparation les plus fréquents sont l'infusion, la macération et la poudre, qui sont ensuite administrées par voie orale, externe ou encore par bain de bouche selon la pathologie.

Quelques exemples illustrent ces usages :

- *Acacia ehrenbergiana* Hayne est employé principalement contre les maux de dents. L'écorce est préparée en infusion : le patient prend la décoction tiède dans la bouche puis la recrache, en répétant l'opération jusqu'à ce que l'eau refroidisse.
- *Aframomum sulcatum* est quant à lui utilisé pour le traitement des affections oculaires et certains troubles de l'organisme. Ses racines sont réduites en poudre, puis utilisées soit en infusion soit en macération. Le malade peut verser l'infusion dans un récipient et y plonger le regard, ou encore consommer directement le macérat ou la poudre avec des repas.
- *Afzelia africana* intervient dans le traitement de la constipation, de l'asthénie sexuelle et des vertiges. L'écorce, parfois associée à la racine de *Detarium microcarpum*, est préparée sous forme de macération, de poudre ou d'infusion. La macération d'écorce et de racine est bue matin et soir, tandis que la poudre d'écorce mélangée à du sel est consommée sous forme de petites bouchées, trois fois par jour (matin, midi et soir).

○ **Utilisation Culturelle des espèces**

L'étude a permis d'identifier 32 espèces végétales mobilisées dans des usages culturels. Ces plantes interviennent non seulement dans la médecine traditionnelle, mais également dans divers rituels et pratiques spirituelles, témoignant de leur rôle central dans la vie quotidienne des communautés. Les organes les plus utilisés dans ce cadre sont les racines, l'écorce et les rameaux, préparés principalement sous forme de macérations, de poudres ou d'infusions, et administrés selon des modalités adaptées aux besoins symboliques.

Parmi ces espèces, plusieurs exemples illustrent la diversité des pratiques :

- *Andira inermis* occupe une place importante dans la sphère mystique. Elle est sollicitée pour contrer le maraboutage, les mauvaises influences sur les cultures, ou encore pour assurer la protection des maisons, des biens, du succès et contre la sorcellerie. Les pratiques sont variées : se laver avec la macération de la poudre issue de la première enveloppe de racine, mélanger la poudre de la deuxième couche avec les semences ou encore disposer la poudre aux quatre coins d'une maison ou d'un lieu à protéger.

- *Annona senegalensis* est associée au traitement des peurs, aux désagréments mystiques et à l'aide à la prise de décision, notamment lorsque quelqu'un est désorienté. L'usage consiste à enterrer un rameau et poser un objet lourd dessus, à disposer certaines feuilles de manière symbolique, ou encore à ouvrir un rameau : si celui-ci se déchire jusqu'à la fin, cela indique que le chemin ou la décision est approprié.
- *Calotropis procera* est utilisée contre le « mauvais vent » perçu comme une influence néfaste sur le corps. La racine est pilée puis macérée, avant que la personne se lave avec la préparation obtenue.

○ **Usages en médecine vétérinaire**

L'étude a recensé 15 espèces végétales utilisées dans la médecine vétérinaire, ce qui met en évidence l'importance de ce savoir dans une communauté majoritairement composée de Peuls, réputés pour leur activité pastorale. Ces espèces permettent de soigner différentes pathologies animales, d'améliorer la santé et même la production laitière du bétail. Les organes les plus mobilisés sont l'écorce, les feuilles et, dans certains cas, les tiges ou la sève, préparés principalement sous forme de macérations ou de poudres.

Parmi les espèces les plus citées figure *Cordyla pinnata*, employée contre la constipation, les maux de ventre, la hernie, les infections ou encore en cas de signes de souffrance générale de l'animal. L'écorce est utilisée en macération pour abreuver le bétail, ou bien sous forme de poudre mélangée au fourrage.

De son côté, *Pericopsis laxiflora* est réputé pour ses usages variés. Il est indiqué contre les envenimations et morsures de serpent, pour la déparasitation, les maladies respiratoires bovines, ou encore pour fortifier le bétail pendant la saison hivernale. La poudre ou la macération de l'écorce est administrée à boire aux animaux, parfois mélangée à du sel, et peut aussi être appliquée directement sur leur corps.

Crossopteryx febrifuga est utilisé plus spécifiquement pour abreuver le bétail en période hivernale à l'aide de macérations d'écorce, tandis que *Lannea acida* sert à soigner la perte de poids et les plaies. Dans ce dernier cas, la macération d'écorce est administrée par voie orale, et la poudre des feuilles, mélangée à du sel et à la suie des murs de cuisine, est appliquée directement sur la plaie.

○ **Usages alimentaires des espèces**

Au total, 41 espèces ont été identifiées pour leur utilisation fréquente et leur importance dans l'alimentation des populations locales. Les espèces telles que *Detarium microcarpum*, *Mangifera indica*, *Saba senegalensis*, *Ximenia americana* et *Ficus glumosa*, sont largement consommées pour leurs fruits.

Bombax costatum et *Cassia sieberiana* sont quant à eux privilégiés pour leurs fleurs, tandis que *Moringa oleifera* et *Adansonia digitata* sont utilisées pour leurs feuilles ou combinaisons de feuilles et fleurs. De même, certaines espèces comme *Parkia biglobosa* et *Cordyla pinnata* sont valorisées à la fois pour leurs fruits et leurs graines. Cela illustre la multiplicité des usages des organes végétaux dans la communauté.

Certaines espèces végétales jouent un rôle important dans l'alimentation animale. *Pterocarpus erinaceus* est l'espèce la plus utilisée, offrant une ressource abondante et nutritive pour le bétail. D'autres plantes comme *Azizelia africana*, *Khaya senegalensis*, *Cassia sieberiana* et *Cordyla pinnata* sont également valorisées pour leurs feuilles et rameaux, fournissant un complément alimentaire essentiel.

○ **Usage en bois de service et bois de chauffe**

Les espèces exploitées pour le bois de service sont principalement *Cordyla pinnata*, *Pterocarpus erinaceus*, *Khaya senegalensis*, *Azizelia africana* et *Bombax costatum*, tandis que l'usage pour le bois de chauffe est dominé par *Cordyla pinnata*, *Pterocarpus erinaceus*, *Parkia biglobosa*, *Detarium microcarpum*, *Mangifera indica* et *Khaya senegalensis*.

Cette forte pression d'exploitation, liée à leur fréquence élevée d'utilisation, risque d'affaiblir les populations de ces arbres et de compromettre leur capacité de régénération. L'exploitation intensive de *Pterocarpus erinaceus* et *Khaya senegalensis*, dont les statuts de conservation sont respectivement en danger critique et vulnérable, nécessite la mise en place de mesures pour garantir leur régénération et assurer la durabilité de ces ressources forestières.

○ **Utilisations dans l'artisanat**

L'artisanat mobilise intensivement les ressources naturelles pour la fabrication d'objets qui facilitent la vie des populations. Les espèces utilisées présentent à la fois des qualités pratiques et des avantages pour les communautés locales. *Piliostigma reticulatum* fournit un bois résistant et durable, utilisé pour la conception de cases et d'outils agricoles, exploitant la tige et l'écorce notamment pour la fabrication de cordes servant à attacher la charpente et la chaume, ainsi que pour la réalisation de haches. *Prosopis africana* offre un bois dense et stable, adapté à la sculpture et à la confection d'ustensiles. *Raphia sudanica* fournit un matériau souple et polyvalent, employé dans la construction, la vannerie, la fabrication de meubles, d'ustensiles, d'outils de chasse ou de pêche, ainsi qu'à la teinture, exploitant le fruit et les rameaux, et fait l'objet d'une forte demande. *Adansonia digitata* produit une écorce solide utilisée pour fabriquer des cordes destinées à attacher les animaux ou à construire des cases. Enfin, *Citrus aurantifolia* fournit des rameaux légers et maniables, utilisés pour la fabrication d'outils agricoles.

○ **Utilisations en agroforesterie**

La variété des services fournis par ces espèces végétales souligne leur importance pour l'amélioration des systèmes agroforestiers. *Mangifera indica* joue un rôle multifonctionnel en servant de brise-vent, en attirant les pollinisateurs, en enrichissant le sol, en favorisant la pluie et en fournissant de l'ombre, tout en étant valorisée pour les PFNL qu'elle procure. *Khaya senegalensis* joue un rôle également de brise-vent, attire les pollinisateurs et enrichit le sol. *Moringa oleifera* améliore la fertilité du sol et attire également les pollinisateurs, tout en offrant des PFNL. *Adansonia digitata* fournit plusieurs services écologiques, tels que brise-vent, enrichissement du sol, attraction des pollinisateurs et influence sur les précipitations. Enfin, *Anacardium occidentale* est principalement exploitée pour la commercialisation de ses PFNL. Ces espèces jouent donc un rôle crucial dans la durabilité et la productivité des systèmes agroforestiers grâce à la combinaison de services écologiques et de ressources économiques qu'elles offrent.

○ Usages en cosmétique

Dans le domaine de la cosmétique, les ressources naturelles jouent un rôle important, notamment à travers certaines espèces végétales. *Ximenia americana*, *Detarium microcarpum* et *Moringa oleifera* sont utilisées pour la fabrication de savon. En revanche *Vitellaria paradoxa* est prisée pour la fabrication de crème capillaire et corporelle.

Ressources en péril

Malgré l'importance des services écosystémiques offerts par les ressources végétales de la RNC et de la FCBS, une menace pèse sur leur durabilité. Les enquêtes ethnobotaniques révèlent en effet une différence marquée dans la densité des peuplements, confirmée par 75 % des citations des enquêtés. Cette diminution concerne la majorité des espèces et a même entraîné la disparition de certaines, comme *Raphia sudanica*. En revanche, seules 22 % des espèces citées apparaissent stables dans la zone, à l'image de *Combretum glutinosum*, *Annona senegalensis* et *Anogeissus leiocarpus*, dont les populations tendent même à croître.

Selon les populations, les feux de brousse constituent la principale cause de cette diminution (24,7 %), suivis de la coupe abusive et de la sécheresse. À l'inverse, les espèces moins exploitées bénéficient d'une pression humaine réduite et voient leurs peuplements progresser, ce que confirment 28,9 % des enquêtés. D'autres facteurs contribuent également à la stabilité ou à l'augmentation de certaines espèces, tels que la régénération naturelle, l'absence de coupe, la domestication et le reboisement. L'ensemble des causes liées à la variation de densité des espèces à Linkering est récapitulé dans le tableau A4 (Annexe A).

Concernant les solutions, les répondants évoquent l'interdiction de coupe abusive, la lutte contre les feux de brousse, le reboisement, la sensibilisation à une exploitation rationnelle, l'agroforesterie, la supervision des prélèvements, le recours aux feux précoces et la régénération sélective. Toutefois, une large majorité des enquêtés (83,2 %) n'ont proposé aucune méthode de conservation, ce qui traduit un déficit de sensibilisation et d'accompagnement. Les solutions suggérées sont consignées dans le tableau A5 (Annexe A).

Il convient de souligner que la RNC de Linkering et la Forêt Classée de la Boumoune-Samaye ont été instituées non seulement dans le but de réduire les pressions exercées sur le Parc National du Niokolo-Koba, mais également afin d'offrir aux communautés locales des espaces leur permettant de développer des activités agricoles, pastorales et génératrices de revenus. Toutefois, l'absence de mécanismes de gestion durable, comme c'est actuellement le cas, risque d'entraîner des conséquences négatives non seulement sur la pérennité des ressources naturelles de l'ensemble du territoire, mais également sur les conditions socio-économiques des populations riveraines. Cette situation souligne l'urgence d'élaborer et de mettre en œuvre une charte de bonne gouvernance, visant à orienter les communautés vers des pratiques plus durables, à renforcer leur participation active dans la gestion des ressources, et à assurer, sur le long terme, la conservation du patrimoine naturel.

Encadré 1: Ressources en péril

2.2.3 Aires protégées de la zone

La commune de Linkéring se caractérise par une grande diversité d'habitats naturels ainsi que par une riche biodiversité animale et végétale. Elle est entourée de trois aires protégées limitrophes du Parc national du Niokolo-Koba : la Réserve naturelle communautaire de Linkéring, ainsi que les forêts classées de Mampaye et de Boumoune-Samaye. Ces dernières permettent aux populations locales d'exercer certaines activités agricoles tout en bénéficiant des services écosystémiques qu'elles procurent.

Outre les bénéfices qu'elles offrent aux communautés, ces espaces jouent un rôle de zones tampons pour le PNNK, en limitant les pressions auxquelles le parc pourrait être confronté.

2.2.3.1 Réserve Naturelle Communautaire de Linkéring

À la suite du Sommet de Rio de 1992, le Sénégal a inscrit la conservation de la biodiversité parmi ses priorités nationales en traduisant ses engagements par la création de Réserves Naturelles Communautaires. Cette initiative a été mise en œuvre notamment à travers le Projet de Gestion Intégrée des Écosystèmes (PGIES, 2003-2014) dans plusieurs paysages représentatifs du pays.

La création des RNC répondait à un double objectif : protéger des écosystèmes fragilisés par les changements climatiques et les activités humaines, et renforcer la participation des communautés locales dans la gestion durable des ressources naturelles. Ces réserves constituent également un outil stratégique d'adaptation locale aux changements climatiques, en favorisant des pratiques résilientes et en garantissant une appropriation des actions par les populations.

Selon le Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG, 2021) de la RNC de Linkéring, l'implantation des RNC en périphérie des parcs et forêts classées traduit une volonté politique de conservation in situ et une démarche visant à réduire les pressions sur les aires protégées, tout en tenant compte des besoins essentiels des communautés riveraines.

Présentation de la RNC de Linkéring

Créée en 2003, la RNC de Linkéring est située dans la commune de Linkéring, arrondissement de Bonconto, département de Vélingara, région de Kolda. Elle couvre une superficie de 8 110 hectares et regroupe dix villages : Linkéring, Médina Ségou, Kénéba, Kapéyel, Kalifourou, Demba Niama, Missirah Samba, Kakofa, Diamwély et l'Islam.

La réserve constitue un espace de conservation dont la gestion, déléguée par délibération du conseil municipal de Linkéring, est assurée par les villages riverains à travers des comités villageois (CV) fédérés au sein d'un Comité Inter villageois de Gestion (CIV).

Statut juridique

La RNC de Linkéring a été créée par délibération n° 005 du 30 octobre 2003 du Conseil rural de Linkéring et approbation du Sous-Préfet de Bonconto par arrêté n°026 du 8 décembre 2003. Du point de vue juridique, la RNC fait partie du domaine forestier non classé appelé communément domaine protégé. La loi 96-07 portant transfert des compétences, en son article 30, donne aux Communautés rurales (devenues Communes en 2008), les prérogatives de (i) création de bois et d'aires protégées et (ii) de gestion des forêts sises en zones de terroir sur la base d'un plan d'aménagement approuvé par

l'autorité compétente de l'Etat. La loi 2018 -25 du 12 novembre 2018 portant code forestier reconnaît la RNC comme " un site naturel d'intérêt local, en vue de la conservation, créé par la Commune en dehors du domaine forestier classé et compris dans ses limites administratives".

Gouvernance de la RNC de Linkering

La gouvernance de la RNC de Linkering repose principalement sur un bureau ou Comité Intervillageois composé des chefs des dix villages riverains, comprenant un président, un adjoint au président, un secrétaire et un trésorier. Ce bureau incarne l'organe central de décision, mais sa gouvernance demeure peu effective. Les mécanismes de coordination et de gestion communautaire fonctionnent difficilement, limitant ainsi l'efficacité du dispositif.

Le Plan d'Aménagement et de Gestion de la RNC de Linkering de 2021 prévoit toutefois que la gouvernance repose sur un ensemble d'acteurs comprenant les comités villageois et inter-villageois de gestion, la Commune de Linkering, le Sous-préfet de Bonconto, le PFNAC, les services techniques déconcentrés (Direction des Parcs Nationaux, Eaux et Forêts), ainsi que les partenaires au développement. Un comité de pilotage devait assurer la coordination générale, mais cette structure reste inopérante dans la pratique.

Gestion de la RNC

La gestion de la réserve est également placée sous la responsabilité du bureau avec l'appui technique des Eaux et Forêts, mais elle n'est pas mise en œuvre de manière effective. En réalité, la RNC demeure non fonctionnelle, sans activités régulières de protection ou de restauration. Le PAG de 2021 prévoyait un ensemble d'actions orientées vers la conservation, la restauration écologique, l'amélioration des conditions de vie locales, le renforcement des capacités et la planification budgétaire quinquennale. Ces dispositions restent sans application concrète.

Surveillance et Contrôle

La surveillance est assurée de façon informelle par les chefs de village, chacun intervenant dans sa zone de compétence. Lorsqu'une infraction est constatée, le responsable peut la signaler aux services des Eaux et Forêts. Cependant, le bureau et les chefs de village disposent de moyens limités et de peu d'autorité pour garantir le respect des règles établies.

Le PAG de 2021 avait prévu un dispositif structuré de surveillance, appuyé par des moyens logistiques et un suivi écologique régulier, mais ces mesures ne sont pas opérationnelles.

Sensibilisation et Renforcement des Capacités

Aucune activité de sensibilisation ni de renforcement des capacités n'a été entreprise à ce jour. Le PAG de 2021 prévoyait des formations, des campagnes d'information et la promotion de pratiques durables, mais ces initiatives n'ont pas été mises en œuvre.

2.2.3.2 Forêts classées de Boumoune-Samaye et de Mampaye

Au Sénégal, le Code forestier définit la forêt classée comme un espace forestier destiné à la conservation des sols, des eaux, de la biodiversité et des écosystèmes fragiles, tout en assurant une production durable à travers des mesures de gestion adaptées. Cette définition souligne l'équilibre essentiel entre protection écologique et utilisation raisonnée des ressources.

La Stratégie nationale de gestion des aires protégées (SNAPS) élargit cette notion en intégrant également les forêts communales et communautaires, gérées par les collectivités locales, marquant ainsi une décentralisation effective qui implique les populations dans la préservation des ressources naturelles. Alignées sur la classification internationale de l'UICN, les forêts classées correspondent majoritairement à la catégorie VI, consacrée aux aires protégées gérées durablement, souvent par des communautés locales, mettant en avant une gouvernance participative.

Sur le plan international, la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) considère les forêts classées sous un angle technique, en s'appuyant sur des critères quantitatifs (superficie, densité) et qualitatifs (rôles écologiques et productifs). Elle place ces forêts dans le domaine public, gérées dans une optique de maintien de l'équilibre entre conservation et exploitation durable.

Enfin, la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) inclut les forêts classées dans ses stratégies globales de gestion durable. Elle insiste sur la conservation de la biodiversité, la promotion d'une gouvernance inclusive avec les communautés locales, et l'intégration des forêts dans une gestion écosystémique de la nature, faisant des forêts classées un levier fondamental pour la préservation des services écosystémiques et du patrimoine naturel mondial.

Présentation des zones

La forêt classée de Mampaye, située dans la région de Kolda, au sein du département de Vélingara, couvre une superficie d'environ 10 750 hectares. Elle a été classée avant les indépendances, ce qui en fait l'une des forêts classées les plus anciennes de la région. Elle constitue un espace forestier stratégique de la zone soudano-guinéenne, caractérisé par une mosaïque d'écosystèmes savaniques et forestiers jouant un rôle écologique majeur dans la régulation du climat local, la conservation de la biodiversité et la fourniture de services écosystémiques essentiels.

La forêt classée de Boumoune-Samaye, également située dans la région de Kolda, commune de Linkéring, a été érigée en forêt classée en 2021 et couvre une superficie de 5 152 hectares (Téranga News, 2024). Elle est rattachée à la forêt de Mampaye, avec laquelle elle forme un ensemble forestier contigu localisé en périphérie du PNNK.

Le classement de la forêt de Boumoune-Samaye s'inscrit dans le cadre d'une politique nationale de conservation visant à renforcer le réseau des forêts classées et à assurer la gestion durable des ressources naturelles. Cette initiative participe à la préservation de la biodiversité, à la lutte contre la dégradation des terres et à l'atténuation des effets du changement climatique, tout en contribuant au développement socio-économique des communautés locales par la valorisation durable des écosystèmes (Kobar, 2021).

Ces deux forêts sont entourées par plusieurs villages, notamment Samaye, Akane, Darsalam Gandiou, Yamal et Boumoune (Mbalo Kounda Pakane).

Gouvernance et gestion

La gouvernance des forêts classées est assurée par la Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols (DEFCCS), relevant du Ministère de l'Environnement et de la transition écologique. Elle élabore les stratégies, les réglementations, et assure le pilotage des actions de gestion et de protection. La gouvernance s'organise sur plusieurs niveaux territoriaux, avec l'intégration progressive des collectivités territoriales et des populations locales via des comités de gestion ou de surveillance. Des commissions régionales et nationales de conservation des sols supervisent les dossiers de classement ou de déclassification, réunissant plusieurs acteurs institutionnels et veillant à concilier intérêts nationaux, locaux, et privés (Initiative Prospective Agricole et Rurale, 2015. ; DEFCCS, s. d.).

La gestion des forêts classées repose sur l'élaboration de plans d'aménagement forestier, obligatoires pour les espaces de plus de 50 hectares, comprenant un diagnostic écologique, socio-économique et un programme de gestion précis. Ces plans déterminent le découpage des forêts, les programmes de coupes encadrées, les actions de régénération, d'amélioration sylvicole, de protection et d'exploitation. L'exploitation se fait en régie directe ou par concession, parfois via des groupements locaux d'intérêt économique, dans le respect des prescriptions des plans. La gestion tient compte des conditions environnementales et socio-économiques, visant la durabilité et la protection des ressources (Politique Forestière du Sénégal, 2014) .

L'organisation de la gestion est territorialisée avec des services déconcentrés de la DEFCCS en régions, départements et arrondissements, permettant un suivi technique et administratif rapproché. Chaque niveau comprend des agents spécialisés (inspecteurs, brigades, secteurs) qui assurent le fonctionnement opérationnel de la gestion forestière, le contrôle des activités, et l'appui aux collectivités et communautés locales. La collaboration avec les collectivités territoriales est essentielle, notamment pour la mise en œuvre des adjudications de coupes et le suivi des plans d'aménagement.

Cependant, malgré leur importance écologique, les forêts classées de Mampaye et de Boumoune-Samaye ne sont pas aménagées : il n'existe pas de plan de gestion, seulement des zones de pâturage exploitées par les populations riveraines.

Surveillance, contrôle et mesures complémentaires dans la gestion des forêts classées

La surveillance des forêts classées de Mampaye et de Boumoune-Samaye constitue un pilier essentiel de la gestion durable des ressources forestières dans la commune de Linkéring. Elle est principalement assurée par les agents des Eaux et Forêts, en coordination avec les populations riveraines. Cette synergie permet une détection rapide et une répression efficace des infractions forestières, notamment les défrichements illicites, les coupes abusives et le transport non autorisé de produits forestiers.

Parallèlement, la surveillance repose également sur une implication active des acteurs communautaires. Les chefs de village et la commission environnementale jouent un rôle de premier plan dans la détection et la dénonciation des infractions. Ils disposent du pouvoir d'interpeller les délinquants forestiers et de les remettre aux autorités compétentes, contribuant ainsi à la mise en œuvre d'une gouvernance participative et décentralisée des forêts classées.

Le contrôle, quant à lui, s'opère à travers un dispositif réglementaire encadrant l'accès et l'exploitation des ressources. Ce dispositif repose sur la délivrance de permis et d'autorisations spécifiques notamment les permis de coupe, de défrichement, d'exploitation ou de mise à feu destinés à garantir la conformité des activités aux normes environnementales en vigueur. Les sanctions pécuniaires et administratives, prévues en cas d'infractions, constituent également un levier dissuasif essentiel au maintien de l'ordre forestier.

En complément de ces mécanismes de contrôle, diverses mesures techniques et communautaires sont mises en œuvre afin de consolider la résilience et la durabilité des forêts classées. Parmi ces initiatives figurent la création de pare-feu et la gestion maîtrisée des feux précoces, qui visent à limiter la propagation des incendies et à protéger les écosystèmes fragiles. Dans le département de Vélingara, la mise en place de comités locaux de lutte contre les feux de brousse dans les villages illustre la dynamique participative engagée au niveau territorial.

Cependant, aucune activité de valorisation concrète n'est menée dans ces deux forêts classées. En revanche, des campagnes de sensibilisation sont menées de manière périodique dans les villages, appuyées par des émissions radiophoniques et d'autres canaux de communication de proximité. Ces actions visent à renforcer la conscience environnementale des populations et à favoriser leur adhésion aux principes de gestion durable.

Enfin, des programmes de reboisement sont régulièrement initiés, notamment durant la saison des pluies, pour promouvoir la régénération naturelle assistée et la restauration des zones dégradées. Ces opérations privilégient les espèces autochtones à forte valeur écologique, telles que *Khaya senegalensis* et *Pterocarpus erinaceus*. Dans une perspective d'engagement communautaire, les services des Eaux et Forêts procèdent souvent à la distribution gratuite de plants afin de susciter l'intérêt des populations et de renforcer leur participation aux efforts collectifs de reforestation et de préservation des forêts classées.

Partie 3 : Description de la méthodologie

La méthodologie adoptée pour l'élaboration de la charte de bonne gouvernance à Linkéring repose sur plusieurs étapes complémentaires, impliquant à la fois des comités de suivi et des investigations de terrain (Figure 5).

Composition du Comité de Pilotage et du Comité Scientifique

Le Comité de Pilotage (COPIL), composé de l'ULB-C, d'ABK-S, de l'UCAD, du PNNK, de la Préfecture de Bonconto et de la Mairie de Linkéring, a assuré l'orientation générale du projet, la validation des activités et la restitution finale de toutes les actions réalisées, incluant l'étude sur les ressources naturelles végétales ainsi que les enquêtes sur la gouvernance des ressources naturelles.

Le Comité Scientifique (CoS), composé de l'ULB-C, d'ABK-S, de l'UCAD et du PNNK, a assuré la planification et le suivi méthodologique de toutes les activités scientifiques, en accompagnant la réalisation des études et des enquêtes et en permettant d'ajuster les actions en fonction des résultats obtenus. Il s'est également mis d'accord sur un canevas de la charte de bonne gouvernance, qui a été validé par l'ensemble des membres, servant de référence pour l'élaboration finale de la charte.

Diagnostic de terrain

Avant toute étude spécifique, un diagnostic de terrain a été réalisé afin de caractériser la zone de Linkéring et de comprendre la situation actuelle. Cette étape a permis de mettre en évidence les problèmes liés aux ressources naturelles (Arbre à problème) et d'identifier les enjeux existant dans les domaines politique, économique, social, technologique, environnemental et légal (cadre PESTEL). Parallèlement, une cartographie des parties prenantes a été réalisée pour identifier tous les acteurs présents dans la zone, leurs rôles et leurs responsabilités. Cette cartographie garantit que toutes les parties prenantes seront prises en compte lors de l'élaboration des recommandations et des solutions.

Étude sur les ressources naturelles végétales

L'étude des ressources naturelles végétales et des services écosystémiques, menée en collaboration avec l'UCAD, a porté sur les ressources présentes dans la RNC de Linkéring et la Forêt classée de Boumoune-Samaye. L'objectif était de comprendre comment ces ressources sont utilisées par les populations locales, quels services écosystémiques elles fournissent et comment elles sont valorisées. Cette analyse a permis d'évaluer la surexploitation ou la sous-exploitation de certaines espèces et d'identifier les relations entre les zones exploitées et les aires protégées à travers les services écosystémiques dont bénéficient les populations. Ces résultats fournissent les bases nécessaires pour proposer une gestion durable des ressources naturelles.

Enquêtes sur la gouvernance des ressources naturelles

Les enquêtes ont été menées pour évaluer la situation existante et comprendre le fonctionnement de la gouvernance et de la gestion des ressources sur le terrain. L'objectif était d'identifier les forces et faiblesses du système, les problèmes rencontrés et les bonnes pratiques existantes. Ces enquêtes, réalisées dans six villages de Linkéring, ont permis de mieux comprendre les pratiques et dynamiques locales, constituant une base solide pour formuler des recommandations adaptées et améliorer la gouvernance locale.

Restitution et formalisation

L'ensemble du processus, incluant la planification, les études, les analyses et les enquêtes, a été documenté et formalisé dans des rapports, puis restitué auprès du Comité de Pilotage, garantissant la validation des conclusions et recommandations formulées.

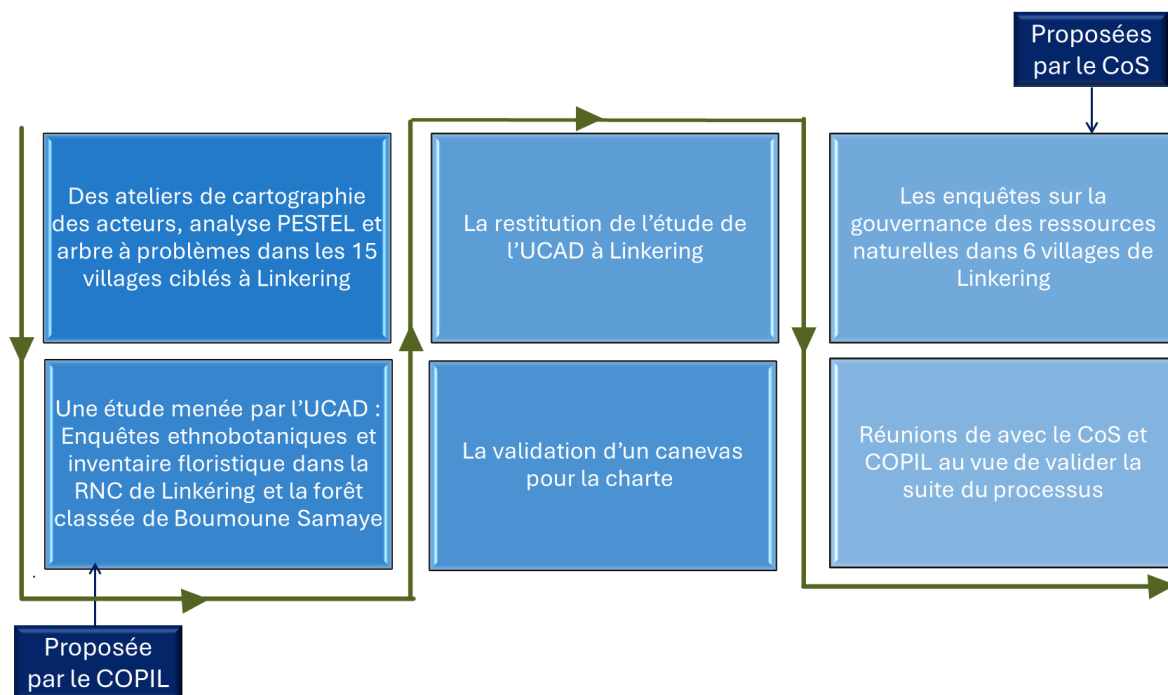


Figure 5 : Méthodologie adoptée pour la Charte de bonne gouvernance de Linkéring

Partie 4 : Description des acteurs de la zone

Dans le cadre de la gouvernance des ressources naturelles autour du Parc national du Niokolo Koba, plusieurs catégories d'acteurs interviennent à des niveaux différents. Ces acteurs jouent des rôles clés dans la protection, la gestion durable et la valorisation des ressources naturelles, chacun selon ses compétences, ses missions institutionnelles ou ses ancrages communautaires (Figure 6).

4.1 Les acteurs étatiques et les services techniques

Les institutions publiques jouent un rôle fondamental dans l'encadrement, la réglementation et le soutien technique des initiatives locales de gestion des ressources. L'État, à travers des structures comme les agents de la Direction des Parcs nationaux du Sénégal (DPN), de la Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols (DEFCCS), des services de l'élevage et de l'agriculture, ainsi que les services d'hygiène, assure un encadrement global. Leur responsabilité première est de veiller au respect des textes réglementaires en vigueur, en assurant également un travail de sensibilisation auprès des communautés sur les lois environnementales. En complément, des ONG interviennent pour appuyer les initiatives de développement local, notamment par le financement ou l'accompagnement d'activités génératrices de revenus (maraîchage, savonnerie, transformation alimentaire) ciblant les femmes et les jeunes. Dans certains cas, ces structures étatiques contribuent également à l'électrification rurale ou à la mise en place de systèmes de surveillance communautaire appuyés par les chefs de village.

4.2 La gouvernance locale

Les instances de gouvernance locale constituent l'épine dorsale de l'organisation communautaire autour des ressources naturelles. Parmi ces acteurs, on retrouve les notables, les chefs de village, le maire, les comités villageois, les groupements de femmes, les jeunes, la RNC de Linkéring et ses écogardes, ainsi que le Comité Inter villageois pour la Gestion Forestière. Des structures comme la Maison des Éleveurs (MDE) ou le Groupement d'Intérêt Économique (GIE) des pêcheurs assurent également un rôle spécifique. Leur mission est d'organiser l'utilisation des ressources à l'échelle locale, comme la pêche artisanale ou l'aménagement des parcours de pâturage. Ils s'investissent dans la sensibilisation sur la lutte contre les feux de brousse, la formation à la gestion durable, et surtout dans la diffusion et l'application des règles établies. La RNC, en particulier, veille à ce que les conventions locales soient bien comprises et respectées. La coordination entre les différents villages est assurée par les chefs de village, qui servent aussi de relais d'information entre les autorités locales et la population.

4.3 La population locale

La population locale regroupe les éleveurs, les agriculteurs, les exploitants de ressources naturelles, les femmes, les apiculteurs, les chasseurs ainsi que les transhumants. Ces groupes sont à la fois utilisateurs et gardiens des ressources naturelles. Leur implication est essentielle pour la réussite des actions de protection et de restauration. Ils participent activement à la lutte contre les feux de brousse, aux campagnes de reboisement et de surveillance, et s'engagent dans la discussion et la diffusion des chartes de gestion durable. En cas de présence de transhumants, la recherche du dialogue et du consensus est encouragée afin de limiter les conflits d'usage. La responsabilité de ces acteurs est aussi

morale que pratique, car ils sont en première ligne pour signaler les infractions, surveiller les territoires et garantir le bon usage des ressources naturelles.

Acteurs étatiques / services techniques : ▪ Etat ▪ Eaux et Forêts ▪ PNNK ▪ ONG ▪ Agents de l'élevage ▪ Agents de l'agriculture ▪ Service d'hygiène	Gouvernance locale : ▪ Notables ▪ Chef de Villages ▪ Maire ▪ Comités villageois ▪ Groupement de Femmes et de jeunes ▪ RNC (et les écogardes) ▪ MDE (Maison des Eleveurs), GIE de pêcheurs ▪ Guides ▪ Cadre de concertation ▪ Presse locale, radio communautaire	Population : ▪ Eleveurs ▪ Agriculteurs ▪ Exploitants ▪ Femmes ▪ Apiculteurs ▪ Chasseurs avec chiens ▪ Transhumants ▪ ASC
Rôles / Responsabilités : ▪ Instauration et respect des règlements ▪ Sensibilisation sur les règlements en place. ▪ Création d'un système de surveillance local en appui des Chefs de Village ▪ Création d'AGR et formations (maraichage, savonnerie, transformation des produits alimentaires, études de marchés et vente de production maraichère) notamment pour les femmes et les jeunes ▪ Accès à l'électricité ▪ Action suite aux dénonciations ▪ Soutien aux acteurs de gouvernance locale, notamment les chefs de village	Rôles / Responsabilités : ▪ Coordination d'AGR (pêche, parcours de pâturage, utilisation des points d'eau) ▪ Sensibilisation et lutte contre les feux de brousse ▪ Formation de la population sur la gestion des RN ▪ Sensibilisation et application de réglementations et conventions ▪ Devoir de communication et coordination entre les chefs de villages ▪ Action suite aux dénonciations ▪ Assurer un lien entre les services techniques et les populations, diffusion d'information	Rôles / Responsabilités : ▪ Protection, veille et lutte active contre les feux de brousse ▪ Reboisement et restauration ▪ Contrôle, surveillance et dénonciation ▪ Appropriation des RN ▪ Discussion et sensibilisation sur les chartes et réglementation autour de la forêt ▪ Trouver des consensus avec les transhumants

Figure 6 : Cartographie des acteurs et de leurs rôles

Partie 5 : Gouvernance des ressources naturelles à Linkéring

Les enquêtes sur la gouvernance des ressources naturelles à Linkéring ont concerné trente-six personnes, réparties de manière équilibrée entre six villages de la zone : Linkéring, Diamwely, Kakofa, Kénéba, Kalifourou et Médina Ségou, soit six enquêtés par village. Par ailleurs, un focus group a été organisé avec dix (10) membres du bureau de la Réserve Naturelle Communautaire (RNC). Les agents de la base arrière du Parc national du Niokolo Koba (PNNK), ainsi que ceux des Eaux et Forêts de Kalifourou, ont également été enquêtés.

5.1 Profils des enquêtés

Répartition selon le sexe et l'âge

L'analyse de la répartition selon le sexe montre que 61 % des enquêtés sont des hommes, contre 39 % de femmes. Cette prédominance masculine reflète la structure sociale caractéristique des milieux ruraux, où les hommes occupent majoritairement les positions de représentation dans les affaires communautaires et les dispositifs de gouvernance locale. Cependant, la proportion relativement importante de femmes interrogées traduit un effort d'inclusion et permet d'enrichir l'analyse par des perceptions différenciées selon le genre.

Sur le plan de la répartition par âge, l'échantillon présente une diversité significative, allant de moins de 30 ans à plus de 70 ans. Les tranches d'âge de 50 à 60 ans (30,56 %) et de 40 à 50 ans (25 %) sont les plus représentées, regroupant à elles seules plus de la moitié des enquêtés. Cette configuration traduit une forte implication des adultes d'âge mûr dans la gestion locale, mais révèle également une faible participation des jeunes générations, souvent moins sollicitées ou moins encouragées à s'impliquer dans les processus décisionnels. Le principal enjeu ici demeure donc l'absence d'un renouvellement générationnel dans la gouvernance locale, accentuant la reproduction d'un modèle décisionnel centré sur les figures d'autorité traditionnelles masculines.



Photo 2 : Enquêtes sur la gouvernance des ressources naturelles

Répartition selon la profession

L'analyse des activités exercées par les enquêtés révèle une diversité socio-économique qui reflète la structure productive de la commune. L'agriculture occupe une place prédominante avec 47 % des enquêtés dont c'est l'activité principale, suivie par l'élevage (16,67 %). Les représentantes des femmes constituent 13,89 % de l'échantillon, tandis que les apiculteurs et les représentants des jeunes représentent chacun 8,33 %. Les notables ferment la liste avec 5,56 %. Cette distribution met en lumière la centralité des activités agricoles et pastorales dans l'économie locale, mais elle souligne également la faible représentativité des acteurs non agricoles, notamment les femmes et les jeunes, dans les structures de décision. La composition professionnelle des participants, bien qu'hétérogène, traduit encore une gouvernance portée par les catégories économiquement dominantes, au détriment d'une participation équilibrée entre les différents groupes socio-professionnels.

5.2 Institutions de gouvernance

Il ressort de l'enquête que les principaux acteurs cités dans la gouvernance des ressources naturelles sont les Eaux et Forêts, la mairie ou collectivités locales, ainsi que les chefs de village. Ces acteurs collaborent dans plusieurs domaines : la délivrance des autorisations de coupe, de défrichement et de carbonisation ; la surveillance conjointe des ressources ; ou encore les activités de reboisement et de lutte contre les feux de brousse.

La mairie

La mairie occupe une place centrale dans la gouvernance locale des ressources naturelles, en tant qu'organe institutionnel investi du pouvoir de délibération et de coordination, à travers son conseil municipal qui constitue le véritable moteur de la prise de décision et de l'orientation stratégique. C'est

au sein de cette instance délibérative que sont discutées, validées et planifiées les actions relatives à la gestion foncière, à la préservation de l'environnement et au développement communal. Le conseil municipal fixe les priorités et assure la coordination entre les différents acteurs, qu'il s'agisse des services techniques déconcentrés, des partenaires de développement ou des communautés locales.

À côté de ces dispositifs institutionnels, il existe un cadre communal de concertation, considéré comme le bras technique du conseil municipal. Celui-ci a pour mission d'épauler la prise de décision et de favoriser la coordination entre acteurs institutionnels, coutumiers et communautaires. Il joue principalement un rôle consultatif en donnant des avis, en sensibilisant et en harmonisant les actions des différents projets, qu'ils soient étatiques ou non. Sa composition reflète la diversité sociale (services techniques déconcentrés, projets, imams, chefs de village, associations de parents d'élèves, personnes vivant avec un handicap, jeunes, femmes, migrants de retour, etc.). Les rencontres, organisées de manière trimestrielle ou selon les besoins, sont planifiées pour accompagner la mise en œuvre des projets. Toutefois, ce cadre reste sans pouvoir de décision direct.

Pour traduire ses décisions en actions concrètes, le conseil municipal s'appuie sur des commissions spécialisées, en particulier les commissions environnementale et domaniale, qui constituent de véritables relais techniques et opérationnels. La commission environnementale occupe une place stratégique : elle est chargée d'exécuter les décisions du conseil municipal et peut également initier des actions qu'elle soumet pour approbation. Ses missions couvrent la sensibilisation, la lutte contre les feux de brousse (mise en place de feux précoces), l'organisation de patrouilles contre l'exploitation abusive des ressources (coupes excessives de bois, braconnage), ainsi que la réquisition de matériel et la remise des contrevenants aux services compétents, notamment les Eaux et Forêts. Sa composition (conseillers municipaux, services techniques et chef de village) lui confère à la fois un pouvoir d'exécution et une capacité de coercition locale.

De son côté, la commission domaniale traite toutes les questions liées à l'affectation et à l'usage des terres. Elle procède aux inventaires fonciers en collaboration avec la commission environnementale, afin de s'assurer que les parcelles attribuées ne chevauchent pas des zones sensibles (mares, parcours pastoraux, vallées, zones de pâturage). Sa composition inclut obligatoirement le chef de village et les conseillers municipaux, et l'avis du chef de village est nécessaire à la validité des décisions, bien qu'il n'ait pas de pouvoir de veto. Cette commission intervient également dans les procédures de défrichement aux côtés de la mairie, du conseil départemental et des Eaux et Forêts. Ces procédures, longues et complexes, peuvent durer jusqu'à un an, impliquant autorisations, inventaires et paiement de taxes.

À travers ce dispositif, la mairie délivre les premières délibérations nécessaires dans les procédures foncières et de défrichement, joue un rôle d'interface entre les villages et les autorités administratives supérieures, et participe à la mobilisation collective autour d'initiatives de reboisement, de sensibilisation et de gestion durable des ressources. Elle travaille en étroite collaboration avec les chefs de village et les Eaux et Forêts et peut remettre les contrevenants aux autorités compétentes, ce qui lui confère un pouvoir d'exécution et de coercition locale. Toutefois, malgré ce rôle structurant, l'efficacité de la mairie demeure limitée par le manque de moyens humains, financiers et matériels, ainsi que par la faible implication continue des populations dans le suivi des décisions, ce qui fragilise la gouvernance locale et renforce la dépendance vis-à-vis des services de l'État et de ses partenaires.

Les Eaux et Forêts

Les agents des Eaux et Forêts (EEF) constituent un acteur incontournable de la gouvernance locale des ressources naturelles. Ils sont chargés de la gestion des forêts en collaboration avec les chefs de village, les populations locales et la mairie. Leur action se traduit par la lutte contre les feux de brousse à travers des campagnes nationales, la formation et l'équipement de comités locaux. Ils mènent également des activités de reboisement pour favoriser la régénération des forêts et distribuent gratuitement des plants afin d'encourager les populations à participer à cette dynamique. Par ailleurs, ils contribuent à la régulation des activités forestières en délivrant, conjointement avec les autorités locales, les autorisations de coupe, de défrichement et de carbonisation. En outre, dans le cadre de la gestion des ressources naturelles, ils apportent un appui technique au bureau de la RNC de Linkéring dont la gestion est confiée aux populations locales. Ainsi, les Eaux et Forêts jouent un rôle central dans la préservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers au niveau local.

Chef de village

Le chef de village intervient activement dans les procédures officielles, notamment celles liées au défrichement. Sa présence est obligatoire lors des visites de terrain effectuées par la commission domaniale et les Eaux et Forêts. Sans sa participation, la procédure est considérée comme caduque. De plus, son aval coutumier est souvent perçu comme une condition implicite de validité des décisions administratives, ce qui renforce son poids dans la régulation locale. Le chef de village participe également à la gestion des conflits et aux efforts de conservation. Il est impliqué dans les activités de sensibilisation, notamment sur la prévention des feux de brousse, et mobilise les villageois dans les comités de lutte créés pour encadrer la pratique des feux précoces. Ces comités, composés de volontaires engagés, exécutent les décisions de la commission environnementale, informent la population et interviennent lors d'incendies pour orienter la mise à feu contrôlée. Grâce à son autorité morale, le chef de village parvient à fédérer les habitants autour de ces mécanismes communautaires de gestion, en complément des initiatives institutionnelles de reboisement, de protection des forêts et de gestion durable des ressources naturelles. Toutefois, sa position n'est pas exempte de tensions. Dans certains cas, les chefs de village se trouvent au cœur de conflits d'intérêts, notamment lorsqu'il s'agit de répartir les terres entre agriculteurs et éleveurs, ou d'autoriser des pratiques contestées par une partie de la communauté. Ils doivent alors composer entre la pression des habitants, les exigences des autorités locales et les contraintes imposées par la législation nationale. Cette complexité illustre à quel point le chef de village, en tant que figure coutumière, reste un acteur pivot dans l'articulation entre gouvernance traditionnelle, initiatives communautaires et dispositifs institutionnels formels.

La préfecture

La préfecture occupe une position de relais stratégique entre les services déconcentrés de l'État, les collectivités locales et les communautés rurales. Le préfet assure la supervision des décisions prises au niveau communal et départemental, et intervient dans les procédures sensibles telles que l'attribution des terres, les autorisations de défrichement ou la résolution des litiges liés à l'exploitation des ressources. Dans les situations de conflits persistants, notamment entre agriculteurs et éleveurs ou lors de défrichements clandestins, la préfecture joue souvent un rôle d'arbitre en associant le sous-préfet, la gendarmerie et parfois la gouvernance régionale pour rétablir l'ordre et prévenir l'escalade.

Toutefois, comme pour d'autres institutions, son efficacité est parfois entravée par la lourdeur des procédures et le manque de moyens logistiques, ce qui limite sa capacité à suivre de près les dynamiques locales.

Le Parc national du Niokolo-Koba

Le Parc National du Niokolo-Koba (PNNK), bien que rarement cité par les populations locales sauf à Médina Ségou et Kalifourou en raison de leur proximité avec ses limites, demeure un acteur institutionnel majeur dans la gestion des ressources naturelles. Sur le plan institutionnel, la gouvernance du PNNK se limite exclusivement au noyau central du parc avec l'utilisation, en plus des cadres juridiques nationaux cité plus haut, de plusieurs conventions internationales, telles que la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Convention sur le patrimoine culturel et naturel, la Convention d'Alger et le Protocole de Nagoya, qui renforcent la dimension globale de la conservation et obligent le parc à se conformer à des engagements internationaux. Cependant, bien qu'il n'ait pas de pouvoir décisionnel direct sur la périphérie, un bureau relais a été mis en place pour accompagner les communautés locales, notamment en appuyant les GIE et les GPF dans leur formalisation et leur organisation. Au-delà de ces dispositifs institutionnels, le PNNK reste également un acteur clé dans la lutte contre les pressions anthropiques, en particulier le braconnage et l'exploitation forestière, grâce à ses missions de régulation, de contrôle et de protection de la biodiversité sur le terrain.

5.3 Mise en œuvre des décisions

La mise en œuvre des décisions relatives à la conservation et à la gestion durable des ressources repose sur une pluralité d'acteurs. Les services techniques de l'État, notamment les Eaux et Forêts, assurent l'expertise, le suivi et le contrôle, et parfois aussi en étroite collaboration avec le Parc National du Niokolo-Koba (PNNK). Les collectivités locales pilotent pour leur part le processus institutionnel à travers la délivrance de délibérations et l'organisation de commissions, tandis que les communautés villageoises sont impliquées dans des activités concrètes comme le reboisement ou la lutte contre les feux de brousse.

5.4 Gestion des conflits

Les conflits sont généralement réglés à l'amiable par une commission de notable du village ; à défaut, ils sont portés au chef de village. Ce dernier joue un rôle de médiateur incontournable. Il est chargé de trancher en première instance les litiges liés à l'occupation ou à l'utilisation des terres, aux parcours pastoraux ou encore aux défrichements clandestins. Si son arbitrage ne suffit pas, le différend est ensuite porté devant la mairie, puis, en cas d'échec, au sous-préfet, au préfet, à la gendarmerie et jusqu'au gouverneurs. Cette hiérarchie témoigne de l'articulation entre structures coutumières et administratives.

5.5 Instruments de gouvernance

La gouvernance des ressources naturelles à la périphérie du Parc National du Niokolo-Koba repose sur plusieurs cadres juridiques nationaux qui encadrent l'utilisation et la protection des ressources. Il s'agit principalement du Code forestier, du Code de la chasse et de la protection de la faune, de la Lettre de

Politique du Secteur de l'Environnement, du Développement durable et de la Transition écologique (LPSEDDTE), ainsi que du Plan d'Action National pour la Biodiversité (SPANB). Ces textes constituent les principaux référentiels pour l'application des lois et la mise en œuvre des politiques de conservation pour les Eaux et forêts mais aussi pour les agents de parc.

En matière de suivi, la Direction des Eaux, Forêts, Chasses et Conservation des Sols (DEFCCS) a mis en place plusieurs outils permettant de suivre l'état des ressources naturelles. Parmi eux figurent l'installation de placettes permanentes pour mesurer la régénération des formations végétales, la réalisation d'inventaires annuels et l'utilisation du GPS pour des observations comparatives. Toutefois, l'efficacité de ces outils est souvent limitée par la pratique des feux tardifs, qui compromettent la régénération naturelle.

5.6 Connaissance et compréhension des mécanismes de gouvernance

Les résultats de l'enquête indiquent que 94,44 % des personnes interrogées affirment connaître l'existence d'une aire protégée dans leur zone. Cependant, la connaissance ne s'accompagne pas toujours d'une compréhension claire des mécanismes de gouvernance. Une confusion conceptuelle persiste : pour une grande partie des enquêtés, les termes « parc », « forêt » et « RNC » renvoient à une même réalité. Cette situation témoigne d'une faible diffusion de l'information sur les statuts juridiques et les responsabilités liées à chaque type d'espace protégé.

Par ailleurs, 88,89 % des enquêtés estiment que les décisions relatives aux ressources naturelles concernent principalement la protection de l'aire protégée, notamment la lutte contre les feux de brousse. Toutefois, 83,33 % d'entre eux reconnaissent que ces décisions sont prises de manière consultative, sans implication continue de la communauté. Cette tendance met en évidence une gouvernance encore largement verticale, où les décisions se construisent davantage dans la concertation ponctuelle que dans une véritable cogestion participative.

Les cadres coutumiers de gouvernance restent cependant actifs : 88,89 % des personnes interrogées en confirment l'existence. Leur fonctionnement repose essentiellement sur le dialogue et la concertation entre chefs de village, notables et parfois autorités religieuses. Ces structures traditionnelles jouent un rôle clé dans la régulation sociale et la gestion des litiges, mais leur articulation avec les dispositifs institutionnels demeure faible. Le principal défi observé est donc le manque de synergie entre gouvernance coutumière et gouvernance formelle, ce qui limite l'efficacité globale du système local.

5.7 Accès à l'information

L'accès à l'information constitue un autre élément central de l'évaluation de la gouvernance. En moyenne, 83,33 % des enquêtés estiment que cet accès est facile. Cependant, cette perception varie fortement d'un village à l'autre : dans les localités de Kénéba, Islam et Médina Ségou, l'accès est jugé très satisfaisant, tandis qu'à Linkéring, Kalifourou et Diamwély, il demeure partiel. Les différences observées traduisent une inégalité d'accès selon la proximité des villages avec le centre administratif.

Au-delà de la disponibilité des informations, c'est surtout la transparence de leur diffusion qui pose un problème. Les résultats montrent que la majorité des informations circulent par des canaux informels : mosquées, cérémonies sociales ou rencontres coutumières. Cette dépendance aux réseaux

communautaires et religieux, en l'absence de dispositifs institutionnels clairs, engendre un déficit de redevabilité. De plus, dans plusieurs villages, la population n'est consultée que sur une partie des décisions qui la concernent, ce qui confirme l'inefficacité des mécanismes formels de communication. Cette situation souligne une gouvernance inégalement partagée et une faible institutionnalisation de la transparence.

5.8 Niveau d'information selon le genre et l'âge

L'analyse selon le sexe et l'âge révèle des inégalités structurelles profondes. Les chefs de village et notables, majoritairement des hommes âgés, apparaissent comme les mieux informés et les plus impliqués dans les processus décisionnels. Si 41,67 % des enquêtés affirment que les femmes sont consultées, les observations de terrain contredisent cette perception : les femmes demeurent marginalisées dans la gouvernance locale, souvent peu informées sur les dispositifs de gestion et rarement invitées à participer aux réunions. Les jeunes, quant à eux, manifestent un intérêt pour les questions de gouvernance, mais leur participation reste limitée, faute de dispositifs incitatifs ou de perspectives économiques.

Ainsi, la gouvernance communautaire reste dominée par une élite masculine et âgée, tandis que les groupes socialement moins puissants à savoir les femmes et les jeunes demeurent en périphérie. Cette situation freine l'inclusivité et limite l'efficacité collective des actions de gestion des ressources.

5.9 Fonctionnement de la RNC de Linkéring

La RNC de Linkéring constitue un cadre de gestion communautaire appuyé par les services des Eaux et Forêts. Elle est perçue comme utile par 38,88 % des enquêtés, notamment pour la réduction des coupes de bois et la protection des parcours de bétail. Cependant, la majorité des répondants soulignent que la réserve est faiblement fonctionnelle. Selon eux, elle « existe de nom », sans base légale ni reconnaissance officielle. Les comités villageois identifiés souffrent d'un manque de moyens financiers et humains, d'une absence de délimitation claire et d'un déficit de formation. Ces contraintes limitent l'efficacité de la gouvernance communautaire.

Malgré ces difficultés, la RNC demeure une opportunité stratégique pour expérimenter une charte locale de bonne gouvernance. Le comité de gestion existant, une fois renforcé et formalisé, pourrait servir de modèle pilote pour les dix villages membres (Linkéring, Médina Ségou, Kénéba, Kapéyel, Kalifourou, Demba Niama, Missirah Samba, Kakofa, Diamwély et l'Islam). La volonté d'ouverture à la cogestion exprimée par les populations constitue un levier important pour renforcer la collaboration entre acteurs institutionnels et communautaires.

5.10 Justice et Lois

Concernant la gouvernance des ressources naturelles à Linkéring, 61,11 % des personnes interrogées estiment qu'elle protège les moyens de subsistance des populations. Toutefois, au sein de ce groupe, 40 % considèrent que cette protection est principalement assurée par les populations elles-mêmes plutôt que par les dispositifs institutionnels. Cette situation met en lumière le rôle déterminant des communautés, qui pallient fréquemment les limites des services techniques. À l'inverse, 11,11 % des enquêtés affirment que la gouvernance en place n'a ni amélioré ni protégé leurs moyens de

subsistance, tandis que 11,11 % estiment qu'elle a conduit à une amélioration. Par ailleurs, 16,67 % déclarent ne pas être en mesure de déterminer si les dispositifs actuels ont eu un effet positif.

Dans l'ensemble, ces résultats montrent que, bien qu'une majorité perçoive un effet protecteur, celui-ci repose encore largement sur les initiatives locales. Cette situation souligne la nécessité de renforcer les capacités communautaires et de consolider la coopération entre populations, services techniques et collectivités territoriales, afin de garantir une gouvernance plus efficace et durable des ressources naturelles.

L'application des lois relatives à la gestion des ressources naturelles est perçue de manière ambivalente par les populations. Certains actes répressifs sont jugés légitimes, à l'image de l'arrestation d'individus impliqués dans un défrichement par brûlis. Toutefois, d'autres situations sont considérées comme injustes, notamment la libération de contrevenants en raison de procès-verbaux mal rédigés, ou encore la réticence des villageois à dénoncer les auteurs d'infractions par crainte de représailles, ce qui fragilise l'effectivité des mécanismes de contrôle.

Les sanctions pécuniaires, telles que les amendes fixées à 200 000 FCFA pour défrichement illégal, sont souvent perçues comme disproportionnées au regard des capacités économiques des ménages ruraux. Par ailleurs, la criminalisation des feux de brousse illustre à la fois la sévérité croissante du cadre législatif en matière de protection de l'environnement et la complexité des interactions entre les normes nationales, les pratiques locales et les perceptions communautaires.

Partie 6 : Principales problématiques et Alternatives

6.1 Principales problématiques ressortant des diagnostics

6.1.1 Problématiques liées à la gouvernance

Les enquêtes sur la gouvernance des ressources naturelles à Linkéring ont révélé plusieurs dysfonctionnements structurels, organisationnels et sociaux. De manière générale, la mise en œuvre des décisions reste entravée par une faible coordination interinstitutionnelle et une participation communautaire essentiellement consultative, sans réelle cogestion. Les conflits liés à la gestion foncière sont fréquents et souvent réglés de manière informelle, traduisant une faible institutionnalisation de la régulation locale.

Faible représentativité de la population locale

La mairie et ses organes, bien qu'occupant une place centrale dans la gouvernance des ressources naturelles, souffrent d'un déficit de représentativité des populations ainsi que d'un manque de moyens humains, financiers et matériels. Ces insuffisances limitent leur capacité d'action et fragilisent le suivi effectif des décisions prises. Le cadre communal de concertation, malgré une composition plus diversifiée que celles des commissions environnementale et domaniale, demeure un espace essentiellement consultatif, dépourvu de réel pouvoir décisionnel et, de ce fait, peu en mesure d'influencer substantiellement les orientations en matière de gestion des ressources naturelles. Quant aux commissions spécialisées, elles se heurtent à la lenteur et à la complexité des procédures administratives, créant un terreau favorable à des pratiques illégales telles que les défrichements clandestins et les coupes abusives de bois.

À ces limites institutionnelles s'ajoute une participation insuffisante des populations, renforcée par un déficit manifeste de sensibilisation et une méconnaissance profonde des différentes catégories d'aires protégées. Une confusion conceptuelle persiste : pour une grande partie des habitants, le parc national, la forêt classée et la Réserve Naturelle Communautaire renvoient à une même réalité, « tout est forêt ». Cette assimilation erronée témoigne de la faible diffusion d'informations précises concernant les statuts juridiques, les objectifs de conservation et les modalités de gouvernance propres à chaque dispositif.

Difficultés des acteurs de gouvernances

Les Eaux et Forêts voient également leurs actions freinées par un manque de moyens logistiques et humains, rendant difficile la mise en œuvre durable des programmes de reboisement et de lutte contre les feux de brousse. Le Parc national du Niokolo-Koba, bien qu'acteur majeur, exerce une influence marginale dans les zones périphériques, son bureau relais n'ayant qu'une portée limitée sur la collaboration avec les communautés riveraines. De plus, une confusion persiste au sein des populations concernant les rôles, responsabilités et zones d'intervention des services techniques.

La préfecture, censée assurer un rôle d'arbitrage et de supervision, demeure contrainte par la lourdeur bureaucratique et le manque de moyens logistiques, réduisant ainsi son efficacité dans le suivi des décisions.

Le chef de village, pivot de la gouvernance coutumière, se retrouve souvent au cœur de conflits d'intérêts dans la répartition des terres et la gestion des différends, pris entre les exigences de la législation et les pressions communautaires. Cette situation illustre le manque de synergie entre les systèmes coutumiers et institutionnels, qui fragilise la cohérence de la gouvernance locale.

Accès à l'information et inclusion sociale

Sur le plan de la transparence et de l'accès à l'information, des disparités importantes existent entre les villages de Linkéring. L'information circule principalement par des canaux informels (mosquées, cérémonies, réseaux coutumiers), ce qui entraîne un déficit de redevabilité et une gouvernance peu transparente. Les zones éloignées du centre administratif souffrent d'un accès restreint aux informations officielles.

Les inégalités de genre et d'âge constituent également un problème majeur. La gouvernance reste dominée par une élite masculine et âgée, tandis que les femmes et les jeunes sont marginalisés, peu consultés et rarement impliqués dans les processus décisionnels. Cette exclusion affaiblit l'inclusivité et la représentativité de la gouvernance locale.

Protection des moyens de subsistance

Bien que des dispositifs de gouvernance des ressources naturelles existent à Linkéring, ils ne parviennent pas encore à structurer de manière efficace et durable la gestion des ressources ni à renforcer significativement les moyens de subsistance des populations. Les résultats montrent que le rôle de protection repose majoritairement sur les initiatives communautaires, tandis que les mécanismes institutionnels demeurent limités dans leur portée et leur efficacité.

Cette situation révèle une gouvernance fragmentée, marquée par une faible coordination entre les acteurs, une application inégale des lois, des sanctions perçues comme inadaptées au contexte socio-économique, et une absence de clarification des responsabilités dans la surveillance et la dénonciation des infractions.

Il en résulte un système où la participation communautaire, bien que présente, n'est pas pleinement encadrée ni appuyée par des dispositifs officiels cohérents. Cela met en évidence la nécessité de renforcer les capacités institutionnelles, d'améliorer la communication entre services techniques et populations, et de mettre en place des mécanismes participatifs plus structurants afin d'instaurer une gouvernance réellement efficace, équitable et durable des ressources naturelles.

Fonctionnement de la Réserve Naturelle Communautaire de Linkéring

La gouvernance et la gestion de la RNC de Linkéring se heurtent à de nombreuses contraintes structurelles, organisationnelles et institutionnelles. Bien qu'une délimitation, un décret présidentiel et une délibération existent, la RNC ne fait toujours pas l'objet d'une véritable formalisation, ce qui compromet sa reconnaissance juridique et sa légitimité aux yeux des acteurs locaux. Ce déficit est accentué par une faible connaissance des limites géographiques de la réserve, favorisant ainsi les cas d'empiètement.

À cela s'ajoutent d'importantes lacunes en matière de gouvernance : les structures de gestion sont souvent non fonctionnelles, les rôles et responsabilités des différents acteurs demeurent mal définis ou mal compris, et la coordination est entravée par un manque d'organisation interne. Le faible accompagnement des communautés après la fin des projets initiaux, conjugué à l'absence d'outils de suivi et d'évaluation des ressources naturelles, rend difficile la mise en place d'une gestion réellement durable.

Par ailleurs, les contraintes logistiques et financières freinent considérablement les efforts de conservation. L'absence de financement stable, le manque de moyens matériels, ainsi que l'insuffisance de formation et d'appui technique limitent la capacité des acteurs à mettre en œuvre des actions concrètes. Enfin, la faible reconnaissance des RNC au niveau local, combinée à une gestion inadéquate de certaines aires protégées, accentue la vulnérabilité de ces espaces et compromet leur pérennité.

Encadré 2 : Fonctionnement de la Réserve Naturelle Communautaire de Linkéring

6.1.2 Problématiques liées aux ressources naturelles

Les diagnostics menés à Linkéring font ressortir trois problématiques majeures qui affectent profondément les moyens de subsistance des populations locales : l'agriculture, les feux de brousse et la surexploitation des ressources forestières. L'agriculture demeure l'activité principale dont dépend la majorité des habitants, tandis que les feux de brousse constituent l'un des facteurs de destruction les plus alarmants. Par ailleurs, la pression sur les ressources forestières s'intensifie, représentant une source essentielle de revenus en dehors de l'agriculture. Ces problématiques, bien que distinctes, sont étroitement liées car elles partagent des causes communes et entraînent des conséquences qui se rejoignent. Par ailleurs, la gestion des RNC reste fragile, et les services techniques locaux rencontrent des difficultés à remplir efficacement leur mission de conservation.

Feux de brousse

Les feux de brousse constituent l'une des problématiques environnementales majeures dans la commune de Linkéring. Lors des enquêtes sur la gouvernance des ressources naturelles, 66,7 % des répondants à Médina Ségou, 54,5 % à Diamwelly et 46,2 % à Kalifourou ont classé les feux de brousse parmi les pressions anthropiques les plus exercées sur les ressources naturelles. Ces résultats concordent avec les conclusions des enquêtes ethnobotaniques menées dans la zone, ainsi qu'avec celles issues de l'analyse de l'arbre à problèmes.

Ces feux sont à la fois fréquents, mal maîtrisés et très destructeurs, affectant durablement les écosystèmes, les moyens de subsistance des populations et les dynamiques socio-économiques locales. L'analyse des causes et des conséquences révèle une situation complexe, marquée par une forte pression humaine, un manque de moyens techniques, ainsi que des tensions sociales.

D'une part, les feux précoces mal contrôlés et certaines pratiques agricoles et pastorales non durables constituent des déclencheurs majeurs. L'agriculture sauvage, souvent pratiquée sans formation ni encadrement technique, favorise l'usage incontrôlé du feu, notamment en raison d'un manque de matériel adapté. Le brûlis des terres agricoles, utilisé pour préparer les champs, est généralement mal maîtrisé et peut facilement dégénérer. De même, les transhumants et éleveurs, dans leurs activités quotidiennes, laissent parfois des feux allumés sans correctement les éteindre, ce qui déclenche des incendies involontaires.

La production de charbon constitue également une source importante d'incendie. Les fours à charbon, souvent défectueux ou mal surveillés, laissent s'échapper des braises incandescentes. À cela s'ajoutent les fumeurs imprudents, qui jettent leurs mégots dans la végétation sèche.

D'autre part, certaines causes sont d'ordre social ou intentionnel. Les conflits interpersonnels ou communautaires peuvent déboucher sur des actes de sabotage volontaire, à travers des incendies allumés pour nuire. La pauvreté structurelle pousse aussi certaines personnes à recourir à des pratiques risquées, faute d'alternatives économiques viables.

Enfin, le braconnage, souvent pratiqué la nuit, utilise le feu pour rabattre ou piéger les animaux, ce qui constitue un autre facteur aggravant.

Les conséquences des feux de brousse sont profondes et multiformes. Sur le plan environnemental, ils provoquent une dégradation sévère des sols, entraînant perte de fertilité, érosion, et baisse des rendements agricoles. La disparition progressive de la flore locale limite la régénération naturelle, surtout en l'absence de pratiques comme la régénération naturelle assistée (RNA). Ces incendies accélèrent également la déforestation et contribuent au réchauffement climatique par la libération massive de gaz à effet de serre.

La faune sauvage est gravement affectée : de nombreuses espèces fuient leur habitat ou périssent dans les flammes, entraînant un appauvrissement de la biodiversité. Les feux provoquent également la disparition des abeilles, essentielles à la pollinisation, mettant ainsi en péril la reproduction des plantes et certaines cultures agricoles. Les pâturages étant détruits, le bétail est contraint à la divagation, ce qui entraîne une baisse de sa valeur marchande. De plus, le manque de paille empêche les populations de construire ou réparer leurs habitations traditionnelles.

Les communautés subissent aussi de lourdes pertes économiques. Les PFNL sont détruits, privant les ménages de sources de revenus et de nourriture. Dans les cas extrêmes, les feux de brousse entraînent la perte de maisons et de vies humaines, accentuant la vulnérabilité des populations.

Pratiques agricoles non durables

L'agriculture à Linkéring est confrontée à de nombreuses difficultés liées à une combinaison de facteurs climatiques, environnementaux, socio-économiques et institutionnels. Parmi les causes majeures figurent les changements climatiques marqués par de fortes chaleurs, qui contribuent à la pauvreté

des sols. Celle-ci est accentuée par l'érosion du sol, elle-même provoquée par des phénomènes naturels tels que les pluies intenses, le vent ou encore les feux de brousse. Le déboisement abusif des forêts aggrave également cette érosion, menaçant l'équilibre écologique et la fertilité des terres.

Un autre problème majeur est la disparition des semences paysannes, liée à un accès insuffisant aux intrants agricoles, notamment les semences améliorées et les produits de qualité. Ce manque d'accès réduit considérablement les performances agricoles et compromet la sécurité alimentaire locale.

La santé animale et végétale est également affectée, fragilisant l'élevage et la production agricole. Cette situation est exacerbée par la faiblesse des agents techniques de l'agriculture dans la zone. En effet, le manque de formation des agriculteurs conduit à des pratiques agricoles inadaptées, notamment l'utilisation abusive d'intrants chimiques, qui dégradent davantage les sols et les écosystèmes.

La disparition progressive des zones de pâturage représente un autre défi important. Cette dégradation est étroitement liée à la disparition des marres, qui impacte aussi la pêche artisanale. À son tour, cette disparition est causée par le dérèglement du système pluvial, reflet des dérives climatiques observées dans la région.

Face à la baisse de la fertilité des terres, les populations pratiquent le défrichement de nouvelles terres, ce qui entraîne la destruction des forêts et des zones protégées, alimentant un cercle vicieux de changements climatiques encore plus extrêmes.

Les conséquences de ces multiples facteurs se traduisent par une baisse de la production de lait et de viande de qualité, une perte de bétail, une menace sur la santé humaine et animale, ainsi qu'une baisse des produits de la ruche. Ces effets conjugués entraînent une diminution des rendements et de la production globale, affectant les revenus des populations et provoquant une augmentation des prix sur les marchés.

Enfin, la divagation du bétail favorise le vol de bétail, et face à la précarité croissante des conditions de vie rurales, on assiste à un exode rural important, accentuant la déstructuration des communautés rurales et leur dépendance croissante à l'extérieur.

Exploitation et dégradation des ressources forestières

L'arbre à problèmes, tout comme les enquêtes ethnobotaniques menées à Linkéring, convergent pour montrer que l'exploitation des ressources forestières dans la zone demeure non durable. Les enquêtes sur la gouvernance des ressources naturelles confirment cette tendance, avec 42,2 % des répondants à Kalifourou, 37,5 % à Kénéba et 36,4 % à Diamwelly estiment que la coupe de bois constitue l'une des principales pressions exercées sur ces ressources. Elle est causée par un déficit de coordination entre les villages, mais aussi par la complexité et le coût élevé des procédures d'autorisation d'exploitation. D'autres sources de pression incluent la transhumance, la production de charbon de bois dans des fours traditionnels, ainsi que le défrichement clandestin. Par ailleurs, le manque d'activités génératrices de revenus (AGR) pour les femmes et les jeunes, accentué par un accès limité au marché, encourage également une exploitation excessive des ressources.

6.2 Principales alternatives et suggestions émises lors des diagnostics

Vers une meilleure gouvernance des ressources naturelles

Renforcer la participation des populations dans la gouvernance

La participation communautaire demeure souvent symbolique, se limitant à la consultation sans réelle implication dans la prise de décision. Pourtant, une gouvernance durable repose sur l'appropriation locale des politiques et des actions. Il est donc essentiel d'impliquer et de responsabiliser davantage les populations dans les organes de décision et dans les mécanismes de gestion des conflits. L'appropriation devrait passer par des diagnostics participatifs, des campagnes de sensibilisation et des assemblées villageoises élargies destinées à recueillir les besoins et revendications des populations. La création de structures communautaires de base, intégrées aux activités de protection des ressources naturelles, de conservation des sols, de lutte contre les feux de brousse et contre la coupe abusive du bois, contribuerait à renforcer le rôle actif des communautés locales. Ces structures auront pour objectif de redynamiser les comités de lutte existants, ainsi que les comités inter-villageois de la RNC, actuellement en place mais peu fonctionnels, en favorisant une meilleure organisation, une participation accrue et une efficacité renforcée des actions menées sur le terrain.

Meilleure intégration des femmes et des jeunes dans la gestion des ressources naturelles

Par ailleurs, les femmes et les jeunes demeurent insuffisamment impliqués dans les mécanismes de gouvernance des ressources naturelles, malgré leur rôle central dans leur utilisation et leur préservation. Cette faible participation limite leur prise en compte dans les décisions locales et réduit l'efficacité des actions mises en œuvre.

Il est donc recommandé de créer des cadres d'échanges dédiés aux femmes et aux jeunes de Linkéring, qui serviront d'espaces de sensibilisation, de formation et d'autonomisation sur les enjeux liés à la gestion durable des ressources naturelles. Ces cadres permettront également de renforcer leurs capacités, de valoriser leurs initiatives et de favoriser leur intégration progressive dans les organes décisionnels locaux, en vue d'une gouvernance plus inclusive et équitable.

Renforcer la coordination entre les acteurs locaux

La gouvernance des ressources naturelles à Linkéring souffre d'un déficit de coordination entre les différents acteurs institutionnels, communautaires et techniques. Cette situation entraîne souvent des chevauchements d'activités, une dispersion des efforts et une inefficacité dans la mise en œuvre des actions.

Pour y remédier, il est nécessaire de mettre en place un cadre de concertation permanent entre les acteurs impliqués, où les informations pourront être partagées et les activités planifiées de manière concertée. Des rencontres régulières autour des questions liées aux ressources naturelles doivent également être organisées afin d'assurer un suivi participatif et transparent des initiatives en cours. Enfin, la création d'un dispositif local de coordination et de suivi permettrait d'harmoniser les interventions liées à la gestion durable des ressources naturelles dans la zone de Linkéring.

Améliorer l'accès à l'information et la redevabilité

L'accès limité à l'information et le manque de transparence institutionnelle constituent un frein majeur à la bonne gouvernance. Les populations locales sont souvent peu informées des décisions prises ou des actions entreprises concernant la gestion des ressources naturelles.

Pour pallier cette situation, il convient d'instituer un mécanisme de communication décentralisé jusqu'au niveau villageois afin de garantir un accès effectif à l'information. Cela pourrait passer par la mise en place de bulletins mensuels d'information, de panneaux d'affichage communautaires, ou encore de relais jeunes formés chargés de diffuser les décisions et les actualités locales. Il importe également de clarifier les rôles de diffusion de l'information, en définissant qui informe, sur quoi et à quel moment, afin d'assurer une redevabilité claire et continue.

Renforcer les acteurs clés de gouvernance

La gouvernance locale des ressources naturelles à Linkéring repose sur l'implication et la complémentarité de plusieurs acteurs clés. À ce titre, le renforcement de leurs capacités institutionnelles, techniques et organisationnelles constitue une condition essentielle pour garantir une gestion efficace, inclusive et durable des ressources naturelles.

La mairie occupe une place stratégique en tant qu'organe de coordination, de planification et de mise en œuvre des politiques communales. Il est ainsi nécessaire de renforcer les structures communales, notamment le cadre communal de concertation, afin qu'il joue pleinement son rôle d'espace de dialogue et de concertation entre les élus locaux, les services techniques, les communautés, les organisations de la société civile et les partenaires. Un appui organisationnel et technique permettra de favoriser une meilleure coordination des actions, la prévention des conflits et une prise de décision concertée.

Par ailleurs, la commission environnementale en charge des ressources naturelles doit être consolidée à travers des formations ciblées, la mise à disposition d'outils de planification, de suivi et d'évaluation, ainsi qu'une clarification de ses missions et responsabilités. Le renforcement de cette commission contribuera à une meilleure intégration des enjeux environnementaux dans les plans de développement communal et à une application plus effective des règles de gestion durable. De manière générale, l'amélioration des moyens humains, techniques et financiers de la mairie permettra de renforcer son leadership local, d'assurer le suivi des initiatives de gouvernance et d'accompagner efficacement les communautés dans la mise en œuvre des actions prévues.

Les chefs de village constituent également des acteurs centraux de la gouvernance des ressources naturelles. Ils représentent la première instance de gestion des conflits au niveau local et jouent un rôle important dans la surveillance des ressources et les processus d'octroi des autorisations d'exploitation. Il est donc indispensable de renforcer leurs capacités à travers des formations adaptées, afin qu'ils maîtrisent pleinement leurs rôles, responsabilités et les cadres juridiques en vigueur. Leur légitimité et leur efficacité doivent par ailleurs être consolidées par un ancrage renforcé au sein des communautés locales.

Enfin, les services techniques de l'État, acteurs incontournables de la gestion des ressources naturelles à Linkéring, doivent être appuyés afin de mieux remplir les missions qui leur sont confiées. Le

renforcement de leurs capacités techniques et opérationnelles leur permettra d'accompagner plus efficacement les populations locales dans la mise en œuvre des actions de gestion durable et de contribuer à une gouvernance concertée et cohérente des ressources naturelles.

Renforcer la sensibilisation générale des populations

La sensibilisation constitue un levier essentiel pour encourager l'adoption de comportements responsables et durables. Dans la commune de Linkéring, la mise en œuvre de campagnes régulières de sensibilisation apparaît indispensable pour renforcer les connaissances des populations sur les enjeux environnementaux, sociaux et économiques liés à la gestion des ressources naturelles.

Ces campagnes peuvent prendre la forme de séances d'information villageoises, d'émissions de radios communautaires, d'animations locales et d'ateliers participatifs, favorisant ainsi une prise de conscience collective et un engagement citoyen accru. Par ailleurs, la méconnaissance des limites géographiques des aires protégées contribue à des empiètements souvent involontaires. Pour y remédier, des activités de cartographie participative peuvent être mises en œuvre afin de matérialiser, clarifier et vulgariser ces limites auprès des communautés locales, renforçant ainsi leur appropriation et le respect des espaces protégés.

L'ensemble des solutions est schématisé dans la figure 7.

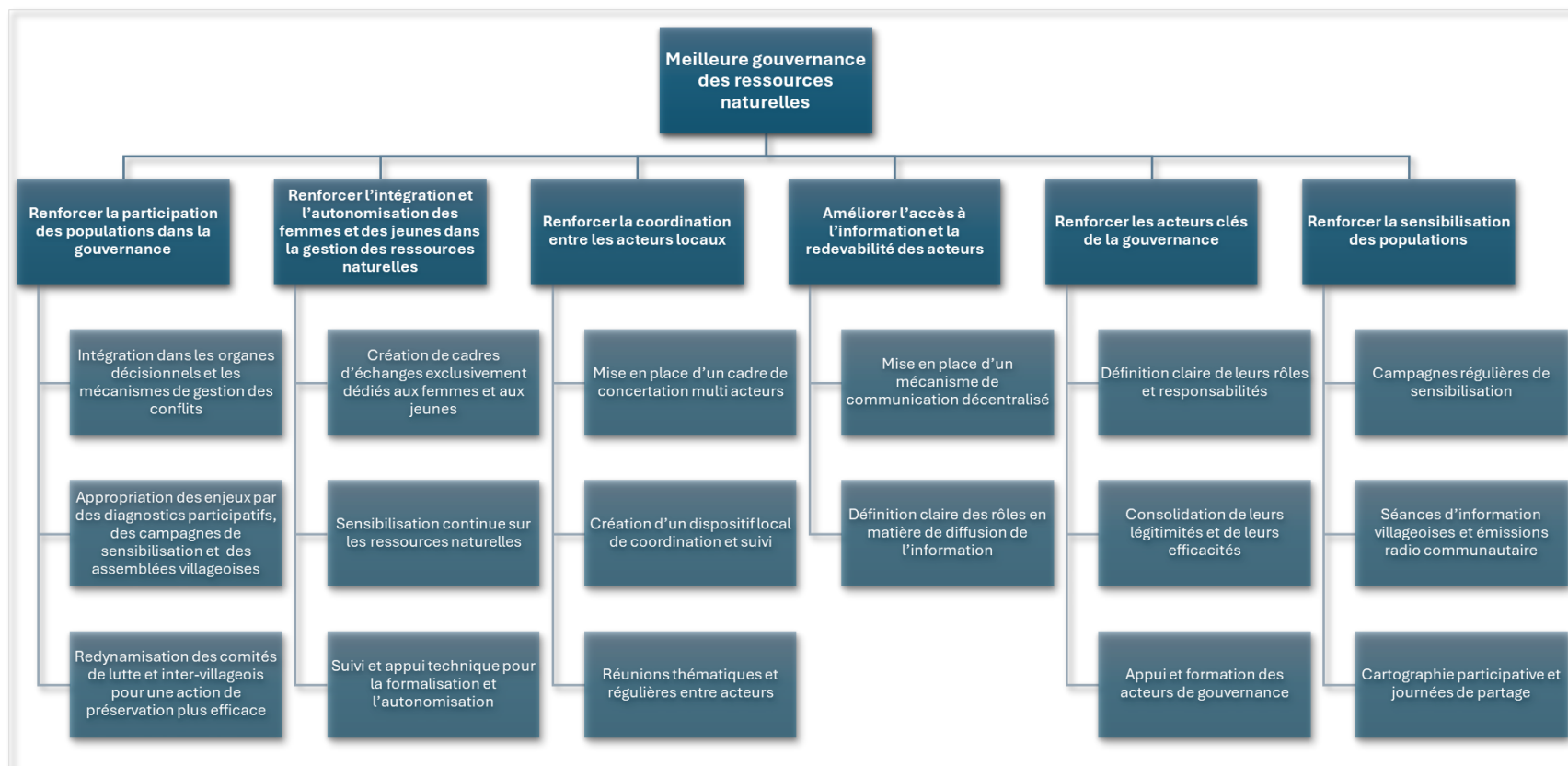


Figure 7 : Solutions préconisées pour une meilleure gouvernance des ressources naturelles à Linkéring

Des pratiques durables pour une meilleure gestion des ressources naturelles

Promotion de pratiques durables et formations

Les pratiques agricoles et forestières non durables, ainsi que la mauvaise gestion des feux de brousse, contribuent fortement à la dégradation des ressources naturelles dans la commune. Pour y remédier, il est nécessaire de redynamiser les comités villageois de lutte contre les feux, de les renforcer en équipements et de favoriser une meilleure coordination entre les acteurs afin d'améliorer l'efficacité des interventions (Figure 8).

Parallèlement, la promotion de techniques agricoles durables est essentielle pour lutter contre le défrichement anarchique et les pratiques non responsables. L'utilisation de méthodes de conservation et de fertilisation des sols favorise la sédentarisation agricole et la durabilité des systèmes de production. Ces activités peuvent être intégrées aux structures zonales mises en place afin d'assurer un suivi local efficace.

Pour prévenir la surexploitation des ressources forestières, il est recommandé de mettre en place un ensemble de règles et de mécanismes réglementaires encadrant l'utilisation et la récolte des ressources naturelles, telles que les forêts, l'eau, les minerais ou la faune. Ces règles doivent réguler l'accès, les quantités prélevables et les périodes d'exploitation, tout en favorisant la reproduction naturelle des ressources renouvelables. Elles s'inscrivent dans des cadres de gouvernance combinant aspects légaux étatiques, communautaires ou internationaux, afin d'équilibrer développement économique, justice sociale et préservation environnementale. Le recrutement d'écogardes peut également renforcer la surveillance et la protection des ressources forestières.

Enfin, des actions de sensibilisation et de formation, menées avec l'appui des services techniques, doivent être organisées pour renforcer les pratiques agricoles durables, l'exploitation forestière responsable et la gestion efficace des feux de brousse.

Sensibilisation sur les parcours de bétail et la santé animale

Malgré l'existence d'un Plan d'Organisation et d'Aménagement des Sols dans la commune de Linkéring, la gestion des parcours de bétail demeure problématique. Il est donc impératif de renforcer la sensibilisation des populations pour une meilleure compréhension et application de ce plan.

Par ailleurs, l'absence de poste vétérinaire fonctionnel dans la commune constitue une contrainte majeure pour les éleveurs. Le service vétérinaire le plus proche se situe à Bonconto, à environ 26 km, rendant l'accès aux soins difficile, notamment en cas d'urgence. Plusieurs maladies animales sont fréquentes dans la zone, notamment la pasteurellose, la peste des petits ruminants, les bronchites et affections musculaires des équins, ainsi que les coliques chez les bovins. Certaines de ces maladies sont fortement létales et menacent directement les moyens de subsistance des ménages.

Dans ce contexte, il est essentiel de renforcer la sensibilisation sur la santé animale et de promouvoir l'organisation de campagnes de vaccination itinérantes, en collaboration avec les services vétérinaires de Bonconto et les partenaires techniques. Ces actions contribueraient à la protection du cheptel, à l'amélioration de la sécurité alimentaire et au renforcement de la résilience économique des ménages.

Attributions légales, pratiques illégitimes : le paradoxe foncier à Linkering

À Linkering, l'attribution des terres est confrontée à un problème récurrent : certains promoteurs, porteurs de projets agricoles ou agronomiques structurés et conformes aux exigences légales, obtiennent tous les documents officiels nécessaires à l'octroi de parcelles, mais ne respectent pas leurs engagements. Ils défrichent les terrains de manière anarchique et laissent les parcelles en jachère, sans réaliser le projet initialement prévu.

Pour faire face à cette situation, l'autorité préfectorale a adopté une stratégie progressive : au lieu d'attribuer de grandes superficies (par exemple 100 hectares), les parcelles sont octroyées par étapes, en commençant par de petites portions (4 hectares). Si le promoteur respecte ses engagements, d'autres parcelles peuvent lui être attribuées progressivement. Cette approche limite les risques de défrichement anarchique et favorise un suivi concret de l'exécution des projets.

Cette méthode présente plusieurs avantages :

- **Réduction des risques** : elle protège les écosystèmes en évitant la dégradation massive de surfaces importantes sans retours productifs.
- **Incitation au sérieux** : les promoteurs doivent démontrer leur engagement par des actions concrètes avant d'accéder à davantage de terres, filtrant ainsi les spéculateurs.
- **Flexibilité administrative** : elle permet un contrôle progressif sans bloquer totalement les initiatives légitimes.

Cependant, des limites persistent. De nombreux promoteurs ne poursuivent pas les étapes suivantes, révélant une absence réelle d'intention de réaliser le projet initial. Pour renforcer l'efficacité de la stratégie, plusieurs mesures peuvent être envisagées :

- Instaurer des clauses contractuelles claires avec des délais stricts (mise en culture dans les 6 à 12 mois) et des sanctions (amendes, interdiction future d'attribution).
- Mettre en place un suivi participatif impliquant les communautés locales pour signaler les abandons précoces.
- Coupler l'octroi des parcelles à une évaluation préalable des promoteurs, incluant la capacité financière et l'expertise agronomique, éventuellement validée par des garanties bancaires ou des partenariats.

Encadré 3 : Attributions légales, pratiques illégitimes (le paradoxe foncier à Linkering)

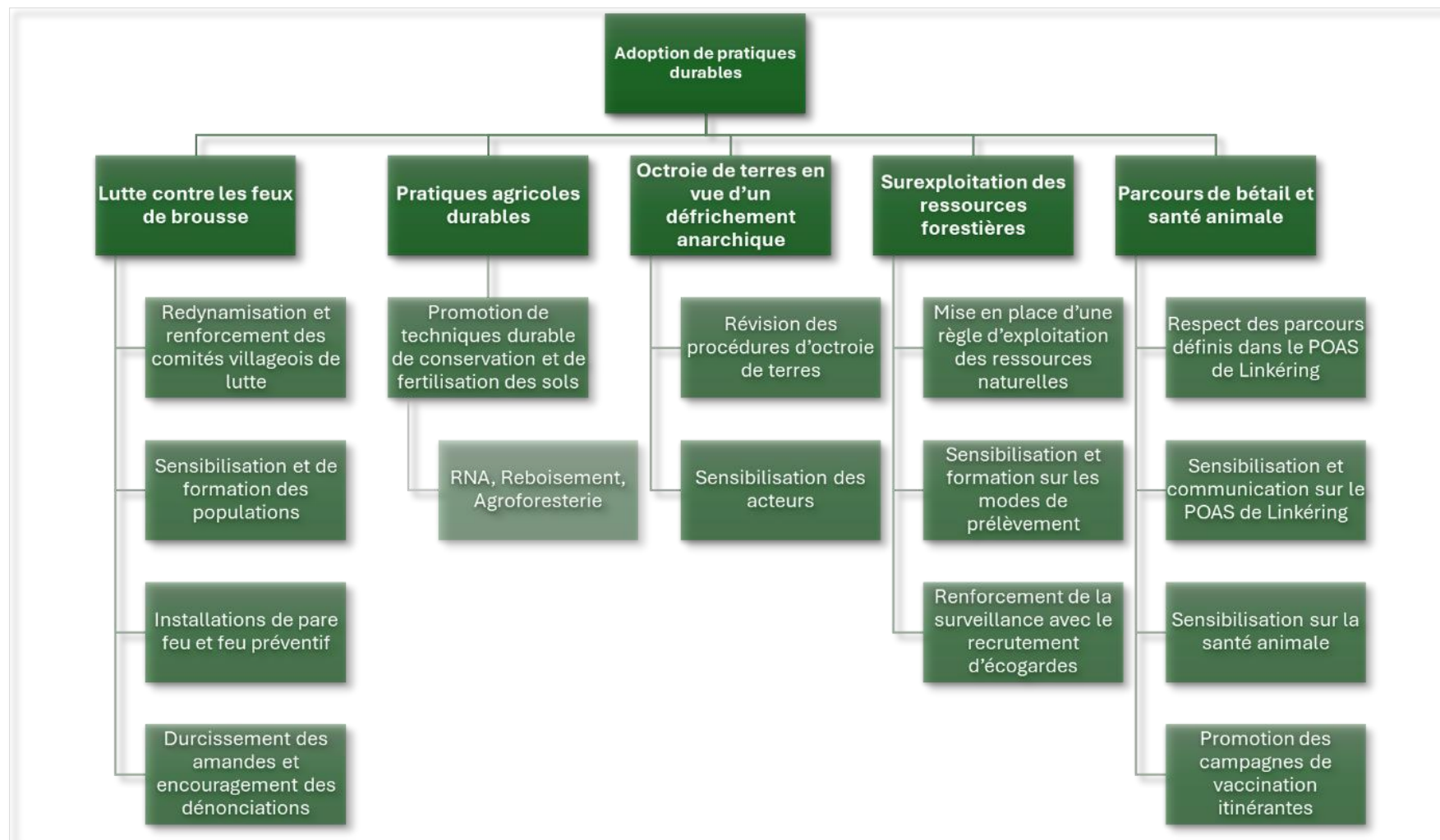


Figure 8 : Solutions préconisées pour une gestion des ressources naturelles à Linkéring

Vers la mise en place d'un mécanisme de mise en œuvre

Au vu de l'ensemble des solutions proposées face aux problèmes spécifiques à Linkering, il apparaît nécessaire de mettre en place un mécanisme opérationnel de suivi et de coordination chargé d'assurer la mise en pratique de ces recommandations. Ce mécanisme pourrait prendre la forme d'un comité local multipartite regroupant les populations locales, les services techniques, les autorités locales, les représentants communautaires et les partenaires au développement, garantissant ainsi une gouvernance participative, transparente et durable des ressources naturelles.

L'analyse des pratiques locales met en évidence que l'obtention des permis constitue un facteur important de défrichements clandestins, contribuant à la déforestation et à la propagation des feux de brousse. Pour y remédier, il est essentiel de simplifier et rationaliser les procédures d'obtention de permis de défrichement. Cette simplification permettrait de réduire les démarches administratives complexes qui poussent certains acteurs à contourner la réglementation, tout en assurant un suivi clair et légal des activités de défrichement.

Concernant la RNC de Linkering, leur efficacité reste limitée par un manque de formation et de formalisation. Il est recommandé de renforcer les capacités des membres de la RNC, en les formant aux outils de suivi et de gestion des ressources naturelles, mais également en les accompagnant dans la formalisation juridique et administrative de la réserve. Par ailleurs, une délimitation claire et précise de la RNC est indispensable pour éviter les empiètements et assurer une reconnaissance juridique solide. Ces mesures permettraient non seulement d'améliorer la gestion durable des ressources, mais aussi de renforcer la légitimité et l'autorité des RNC auprès des communautés locales et des institutions partenaires.

Encadré 4 : Vers la mise en place d'un mécanisme de mise en œuvre

Partie 7 : Mécanisme pour une gouvernance participative des ressources naturelles à Linkéring

7.1 Contexte et justification

Face aux problématiques identifiées dans la zone de Linkéring, un mécanisme associatif a été mis en place pour promouvoir une gouvernance concertée des ressources naturelles. L'objectif principal de ce mécanisme est de renforcer la participation des populations dans le processus de prise de décisions relatives aux ressources naturelles ainsi qu'une meilleure coordination des acteurs impliqués. Pour ce faire, il met l'accent sur le renforcement de capacité des entités déjà existantes et fonctionnelles telles que la commission environnementale, le cadre de concertation et les comités de lutte. Il prévoit également la mise en place d'un cadre de concertation inclusif, où les élus locaux, les populations, les services techniques de l'Etat ainsi que les ONG et le secteur privé pourront travailler en synergie pour une meilleure gouvernance des ressources naturelles.

Par ailleurs, ce mécanisme repose entièrement sur le volontarisme. Aucun aspect financier n'y est intégré, afin de préserver son caractère participatif et communautaire. L'ensemble du processus repose ainsi sur l'engagement volontaire des populations, des services techniques et de tous les acteurs impliqués, garantissant une dynamique collective fondée sur la responsabilité partagée et la volonté d'agir pour le bien commun.

7.2 Phase préliminaire : Concertation inter-villageoise

Après l'élaboration et la validation de la charte de bonne gouvernance, un processus de concertation inter-villageoise est nécessaire avant la mise en pratique de ce mécanisme. Cette étape permet de sensibiliser les villages aux enjeux de la conservation et de la gestion durable des ressources naturelles. Elle vise également à redéfinir collectivement les principes d'une gouvernance participative.

Durant cette concertation, les villages participeront à la définition de l'emprise spatiale du mécanisme et à la délimitation des zones de gestion. L'objectif est de préparer l'adhésion et l'appropriation collective des règles de gestion par toutes les parties prenantes.

7.3 Mise en place et organisation interne du mécanisme

La mise en place du mécanisme passera principalement par la création de conseils et de comités de gestion regroupant les entités déjà existantes et fonctionnelles dans la zone.

L'objectif est de capitaliser sur les structures locales déjà établies, de renforcer leurs capacités organisationnelles et techniques, et de favoriser une meilleure coordination entre elles. Cette approche permettra d'assurer une mise en œuvre plus efficace du mécanisme, tout en garantissant la cohérence des actions menées en matière de gouvernance des ressources naturelles.

7.3.1 Comités de vigilance et Cellule femme

Comités de vigilances zonaux

Dans chaque village de Linkéring, il existe un comité de lutte contre les feux de brousse, composé de bénévoles. Cependant, ces comités ne sont pas fonctionnels dans l'ensemble des villages.

Dans le cadre de la RNC de Linkéring, chaque village dispose également d'un comité villageois chargé des questions relatives à la gestion de la RNC.

Afin de renforcer ces organes et d'améliorer leur efficacité, il est proposé de réorganiser la commune de Linkéring en trois zones géographiques : Nord, Centre et Sud. Chacune de ces zones abritera un Comité Zonal de Vigilance (CZV), dirigé par un président qui sera assisté d'un vice-président.

Le CZV regroupera :

- L'ensemble des comités villageois et comités de lutte contre les feux de brousse des villages de la zone concernée (lorsqu'ils existent) ;
- Toutes associations ou organisations locales, GIE, Groupes de Promotion Féminine (GPF), Associations Sportives et Culturelles (ASC), projets et individus ayant un intérêt direct dans la gestion durable des ressources naturelles de la commune.

Le CZV a pour mission d'appuyer le conseil technique dans la mise en œuvre des actions de surveillance, ainsi que dans la lutte contre les menaces qui affectent les ressources naturelles.

Avant de débiter leurs missions, les membres des comités ont besoin de prérequis et recevront une formation dispensée par les services techniques ou universitaires afin d'acquérir les compétences nécessaires pour conduire efficacement des activités de conservation et de lutte contre les menaces pesant sur les ressources naturelles. Par ailleurs, le mécanisme devra mettre en place un dispositif de surveillance et un outil de suivi écologique, tel que l'indice de couverture végétale, afin de suivre l'évolution et l'état des ressources naturelles.

Les comités se réuniront mensuellement afin d'évaluer l'avancement des actions et, le cas échéant, d'ajuster les stratégies de mises en œuvre. Ils mèneront diverses activités, telles que le reboisement, la lutte contre les feux de brousse (prévention des feux précoces, désherbage), et la restauration naturelle assistée. Les tableaux B1, B2 et B3 (Annexe B) décrivent de manière détaillée ces activités.

Promotion et fonctionnalité des comités zonaux de vigilance

Afin de garantir la fonctionnalité et la durabilité des comités zonaux de vigilance, des mécanismes de promotion seront mis en place. L'objectif est d'encourager l'appropriation de ces structures par leurs membres et de valoriser les efforts déployés en matière de préservation et de conservation des ressources naturelles.

Concrètement, lorsque certains comités se distingueront par leurs progrès, leur bonne organisation ou par l'efficacité de leurs actions sur le terrain, ils pourront bénéficier d'une promotion spéciale, à l'image d'un statut de "zone championne". Cette reconnaissance se traduira par un accès prioritaire aux opportunités de projets, de financements ou de formations mis en œuvre au niveau de la préfecture ou des partenaires techniques et financiers. Ainsi, les villages les plus dynamiques et performants seront privilégiés lors de l'attribution d'appuis ou de bourses, renforçant de ce fait la motivation et l'engagement des autres comités à suivre cet exemple.

Par ailleurs, le mandat du président d'un comité zonal de vigilance, fixé à 1 ans, demeure conditionnel. Il peut être révoqué par le sous-préfet en cas de dysfonctionnement majeur ou de manquement aux

principes de bonne gouvernance. Dans ce cas, un président par intérim sera désigné jusqu'à la prochaine élection.

Les causes pouvant justifier une nouvelle élection incluent notamment :

- la dégradation des ressources naturelles imputable à une mauvaise gestion du comité ;
- un manque de représentativité au sein du comité, notamment si certaines catégories comme les femmes (Cellule Femme) ou les jeunes estiment que leurs préoccupations ne sont pas suffisamment prises en compte.

Ces dispositions visent à renforcer la responsabilité, la transparence et la participation inclusive au sein des comités, tout en assurant leur rôle central dans la gestion durable des ressources naturelles à l'échelle locale.

Cellule femme

Au sein de chaque CZV, une cellule féminine sera créée. Ce cadre, conçu par les femmes et pour les femmes, fonctionnera de manière autonome tout en participant activement aux activités de conservation et de lutte menées par le CZV. Cette initiative répond à la faible présence des femmes dans la gouvernance des ressources naturelles et à leur connaissance limitée de ces ressources. Elles seront sensibilisées et leurs avis et recommandations seront systématiquement recueillis.

La mission principale de cette cellule consistera à mener des actions de sensibilisation et de coordination à destination des femmes de chaque zone concernée. Elle sera dirigée par une présidente, assistée d'une vice-présidente. La présidente siègera de plein droit au sein du Comité Zonal de Vigilance ainsi que du Conseil d'Administration, garantissant ainsi la représentativité féminine dans la prise de décision. Pour le poste de présidente, la priorité sera accordée aux femmes déjà actives dans les GIE, GPF, AGR, ou aux représentantes des femmes au niveau villageois. Cette approche favorisera leur capacité à mobiliser et à encourager les autres femmes lors des activités de sensibilisation.

Renforcement de capacités et autonomisation

Les membres de la cellule féminine seront renforcés en capacités et bénéficieront de formations ciblées pour formaliser leurs structures, telles que les GIE ou les GPF. Des programmes d'alphabétisation leur permettront également de rédiger leurs procès-verbaux de réunion, gérer la trésorerie et tenir la comptabilité de leurs activités. Elles profiteront en outre de formations en leadership et en communication.

Ce renforcement constitue une réponse au manque d'activités génératrices de revenus (AGR) dont souffrent les femmes de la commune de Linkéring, qui subissent davantage que les autres couches sociales les impacts de la mauvaise gestion des ressources naturelles. Il favorisera leur autonomisation économique et leur accès aux financements, projets et partenariats avec des ONG, souvent orientés vers les initiatives féminines ayant un impact direct sur la communauté.

Il contribuera également au renforcement de la gouvernance locale, en améliorant la transparence et la crédibilité des structures qu'elles dirigent, tout en soutenant l'égalité et l'inclusion, en donnant aux femmes un rôle actif dans la prise de décision et le développement communautaire.

Activités de la cellule féminine

La cellule féminine sera un espace d'échanges, de formation et d'initiatives collectives, visant à renforcer la participation et l'autonomisation des femmes dans la gestion des ressources naturelles. Elle constituera également un lieu où les pensées, préoccupations et recommandations des femmes concernant les décisions relatives aux ressources naturelles pourront être librement exprimées et prises en compte dans la gouvernance locale.

- Échanges et apprentissage mutuel

Les membres de la cellule se réuniront régulièrement pour partager leurs expériences, leurs savoirs et leurs bonnes pratiques en matière de conservation et d'activités génératrices de revenus. Ces cercles de partage permettront à chacune de bénéficier de l'expertise des autres, favorisant l'entraide et la montée en compétences. Les femmes plus expérimentées agiront comme mentors auprès de celles qui débutent, renforçant ainsi la dynamique collective.

- Formation et conseils techniques

Des agents techniques et des spécialistes seront invités à animer des sessions interactives sur des thématiques liées aux ressources naturelles, telles que la gestion durable des terres, la protection de l'eau ou la lutte contre le braconnage. Ces rencontres auront un double objectif : fournir des connaissances pratiques et permettre un dialogue direct avec les expertes, transformant chaque rencontre en un moment d'échange et d'apprentissage concret.

- Sensibilisation communautaire

Les femmes participeront activement aux campagnes de sensibilisation dans les villages et aux émissions de radio locales, partageant leurs expériences et les initiatives qu'elles mènent. Elles seront ainsi à la fois actrices et relais de l'information, contribuant à une meilleure sensibilisation des communautés aux enjeux environnementaux.

- Initiatives collectives et projets

La cellule encouragera la conception et la mise en œuvre de projets collectifs, notamment des activités génératrices de revenus (AGR) telles que l'artisanat, le maraîchage ou l'élevage de petite taille. Ces projets permettront aux femmes de renforcer leur autonomie économique tout en ayant un impact positif sur la communauté et l'environnement. Des micro-initiatives communautaires, telles que la plantation d'arbres ou le nettoyage des points d'eau, pourront également être menées collectivement.

- Suivi et valorisation

Des réunions mensuelles permettront de faire le point sur les activités menées, d'identifier les difficultés rencontrées et de planifier les actions futures. Les femmes devront consigner régulièrement leurs expériences et résultats dans des PV, qui seront partagés avec le Comité Zonal de Vigilance et les partenaires. Ce mécanisme garantit la transparence, la visibilité et la prise en compte réelle des opinions des femmes dans les décisions concernant les ressources naturelles.

7.3.2 Comité Communal de Coordination (CCC)

Au niveau communal, un Comité Communal de Coordination (CCC) sera mis en place. Il sera composé des présidents des Comités Zonaux de Vigilance (CZV), des présidentes des cellules féminines de chaque CZV, du chef de poste des services techniques, ainsi que de membres de la commission environnementale et du cadre de concertation.

La création de ce comité découle du constat selon lequel la principale cause de la dégradation des ressources naturelles réside dans le manque de connaissances et de sensibilisation des populations. De plus, le déficit de coordination entre les acteurs constitue un frein majeur à la gestion durable de ces ressources. Il est donc apparu nécessaire de mettre en place une entité capable d'assurer la coordination, la communication et la synergie des interventions entre les différents acteurs impliqués.

Par ailleurs, il a été noté un manque de redevabilité, c'est-à-dire l'absence de retour d'informations entre les instances décisionnelles et les populations locales. Le CCC viendra combler ce vide en facilitant la circulation de l'information, du niveau communal jusqu'aux communautés de base, afin de renforcer la transparence et l'implication de tous.

En somme, le Comité Communal de Coordination a pour mission de :

- Renforcer la coordination entre les acteurs engagés dans la gouvernance des ressources naturelles ;
- Faciliter la communication et le retour d'informations entre les structures de décision et les populations ;
- Promouvoir la sensibilisation et le renforcement des capacités de tous les acteurs, notamment des femmes, sur les enjeux liés à la gestion durable des ressources naturelles.

Grâce à ce dispositif, la commune pourra bénéficier d'une meilleure cohérence dans les actions menées, d'un accroissement de la redevabilité locale et d'une plus grande efficacité dans la conservation et la gestion durable des ressources naturelles.

Les actions de communication et de sensibilisation (Tableaux B4, B5, Annexe B) visent à informer, éduquer et mobiliser les communautés locales autour des enjeux liés à la conservation des ressources naturelles. Elles comprennent notamment :

- La diffusion d'émissions radios pour vulgariser les bonnes pratiques de gestion ainsi que la conception et l'installation de pancartes et d'affiches dans les zones stratégiques.
- L'organisation de caravanes de sensibilisation et de journées de partage entre les acteurs et les populations, ainsi que des visites guidées du parc destinées aux élèves, étudiants et habitants des villages, afin de valoriser la biodiversité locale.
- La mise en place d'un système de récompense pour les zones ayant enregistré des progrès significatifs en matière de conservation, favorisant une émulation positive, ainsi que le développement de programmes pour les associations de défense de l'environnement, avec la sélection et l'accompagnement de jeunes motivés à devenir des relais locaux de sensibilisation.

Les actions de coordination (Tableaux B6, B7 et B8 Annexe B) visent à améliorer la cohérence et la complémentarité des interventions sur le terrain. Ces actions comprennent :

- La mise en place d'une plateforme d'échange (telle que WhatsApp) pour faciliter la communication et le partage d'informations ;
- L'organisation de réunions élargies et thématiques permettant de planifier les activités, de résoudre les difficultés rencontrées et d'évaluer les progrès réalisés ;
- L'organisation d'assemblées villageoises élargies.

Le comité se réunira chaque trimestre pour examiner les résultats obtenus, ajuster les stratégies et définir les priorités d'action.

7.3.3 Conseil technique

Les services techniques occupent une place déterminante dans la gouvernance durable des ressources naturelles. Leur intégration au sein du mécanisme associatif répond à une nécessité manifeste : celle de pallier le déficit de connaissances et de compétences des populations locales en matière de pratiques durables, qu'il s'agisse des techniques agricoles, de la gestion raisonnée des feux de brousse, notamment la mise en œuvre de feux précoces, ou encore de l'exploitation durable des ressources naturelles.

Cette initiative s'inscrit également dans un contexte marqué par une méconnaissance générale des aires protégées et de leur rôle écologique et socio-économique. En ce sens, les services techniques tels que les Eaux et Forêts, les agents des Parcs nationaux et les autres structures déconcentrées de l'État apparaissent comme les acteurs les plus légitimes et les plus à même d'assurer la formation et le renforcement des capacités des populations regroupées au sein des Comités Zonaux de Vigilance (CZV) (Tableau B9 et B10, Annexe B). Leur accompagnement contribuera à l'acquisition de connaissances pratiques et théoriques essentielles à une gestion rationnelle et durable des ressources naturelles.

Pour les guides et les volontaires communautaires, le conseil technique peut apporter un appui significatif grâce à un ensemble de formations adaptées. Cela comprend la formation de guides écotouristiques communautaires, portant sur la connaissance de la faune et de la flore, les règles de sécurité, l'accueil et la gestion des visiteurs. En complément, des ateliers pratiques seront organisés pour renforcer les compétences des volontaires communautaires en techniques de surveillance et en reporting via l'outil SMART, afin d'améliorer la qualité du suivi environnemental et de renforcer la participation des communautés.

Par ailleurs, ces services exerceront un rôle de conseil technique et stratégique auprès du Comité Communal de Coordination, en orientant les décisions relatives aux activités de sensibilisation et de communication. Ils assisteront également le Conseil d'Administration du mécanisme afin de garantir la conformité des orientations prises avec les objectifs de gestion arrêtés.

Enfin, leur participation favorisera le rapprochement entre les services techniques de l'État et les communautés locales, en consolidant un climat de confiance, de concertation et de collaboration mutuelle au service de la préservation du patrimoine naturel et du développement durable du territoire.

Le Conseil technique sera composé des services techniques de la zone (chefs de zone), des agents des Eaux et Forêts, des agents des Parcs Nationaux, des inspections locales ainsi que d'universitaires.

Le Conseil technique a pour missions principales :

- Appuyer le Conseil d'Administration dans la prise de décision, afin d'assurer une cohérence avec les objectifs de gestion des ressources naturelles.
- Former et accompagner les Comités Zonaux de Vigilance dans la mise en œuvre des actions de préservation.
- Mettre en place des dispositifs visant à lever des fonds, développer et exécuter des projets générateurs de financement.
- Veiller à ce que l'ensemble des activités du programme, dans la mesure où il est établi, telles que la sensibilisation, la surveillance, la restauration, soit financé grâce aux ressources obtenues par ces mécanismes.

Note :

Si le Conseil technique parvient à mobiliser des financements suffisants pour ces projets, il pourra être envisagé de recruter un agent permanent, ou éventuellement un ingénieur. Cet agent, totalement indépendant de toute autre hiérarchie, jouera le rôle de bras technique de ce mécanisme et intégrera le Conseil technique. Chaque projet devra prévoir, dans sa ligne budgétaire, une enveloppe spécifique destinée à la prise en charge de son salaire.

7.3.4 Conseil d'administration

Le Conseil d'administration (CA) constitue l'organe décisionnel principal du mécanisme. Il est également chargé de la gestion des conflits liés aux ressources naturelles. Sa composition reflète la volonté de renforcer la représentation des populations locales dans le processus de prise de décision.

Le Conseil d'administration sera composé des trois présidents des Comités Zonaux de Vigilance (CZV), des trois présidentes des cellules féminines, de deux membres de la mairie, d'un membre du Conseil technique, de deux représentants du Comité Communal de Coordination (CCC) et du sous-préfet. Les services techniques, les universitaires ainsi que les ONG peuvent être associés aux travaux du Conseil, mais sans disposer de pouvoir décisionnel.

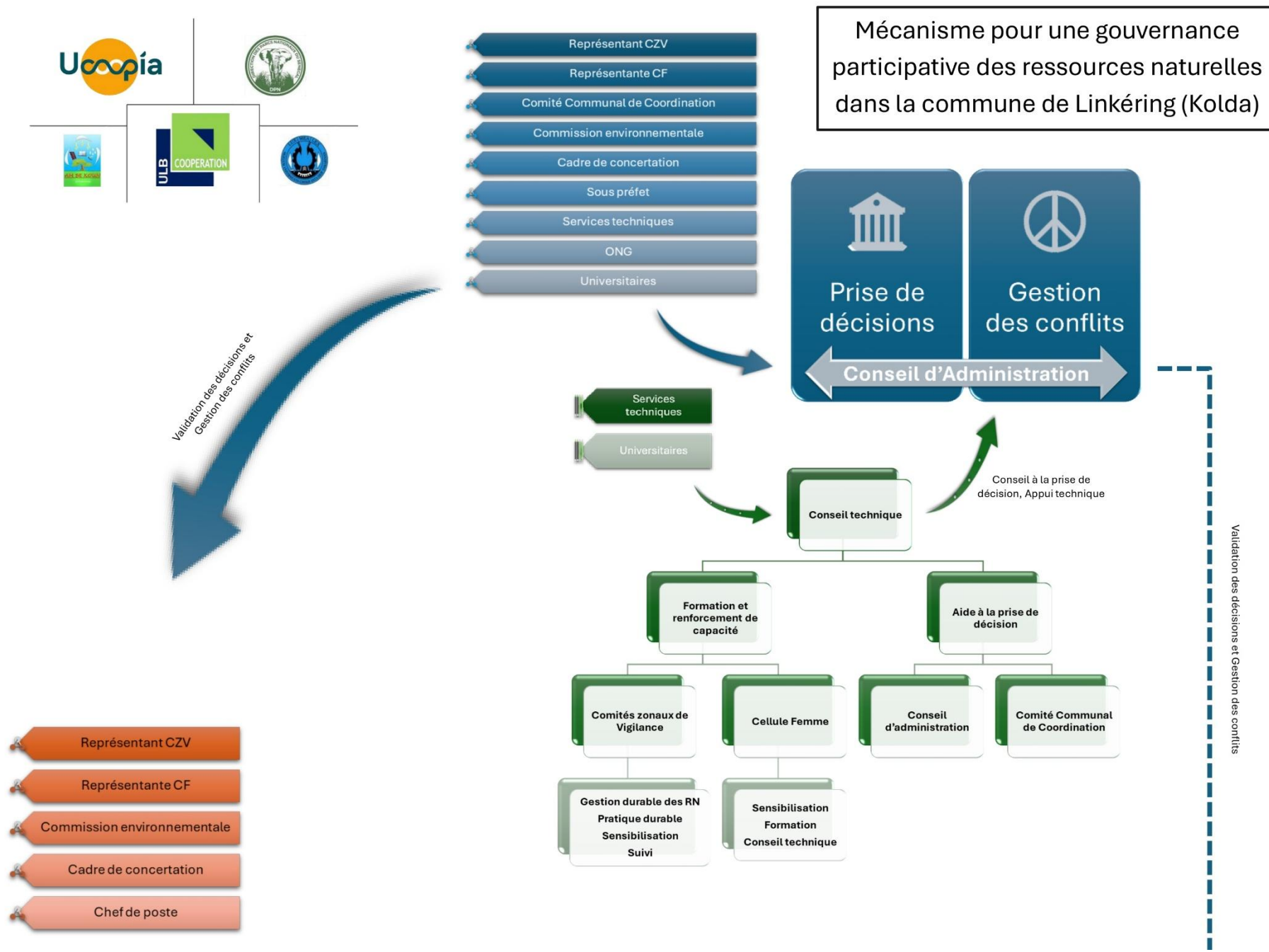
Le Conseil d'administration aura pour missions de valider et de prendre les décisions stratégiques du mécanisme, d'agir en tant qu'organe décisionnel principal et de gérer les conflits relatifs à l'utilisation et à la préservation des ressources naturelles.

Le CA pourra se réunir chaque semestre afin d'ajuster les stratégies, de définir les priorités d'action et de valider les décisions qui leur seront soumises. En cas de conflits liés à la gestion des ressources naturelles relevant de leur compétence, il pourra se réunir de manière exceptionnelle, à la demande du président ou d'un membre, afin d'analyser la situation et de proposer des solutions concertées (Tableau 11, Annexe B).

Afin d'assurer un suivi et une évaluation efficaces des activités, le CA pourra réunir les comités zonaux de vigilance, les cellules femme, le Comité Communal de Coordination et le Conseil technique chaque année pour examiner les actions réalisées et identifier les mesures permettant de renforcer l'efficacité de ce mécanisme (Tableau 12, Annexe B).

L'ensemble de ce mécanisme ainsi que son fonctionnement est matérialisés par la figure 9.

NB : Veuillez superposer les deux pages suivantes afin de faciliter la lecture du schéma.



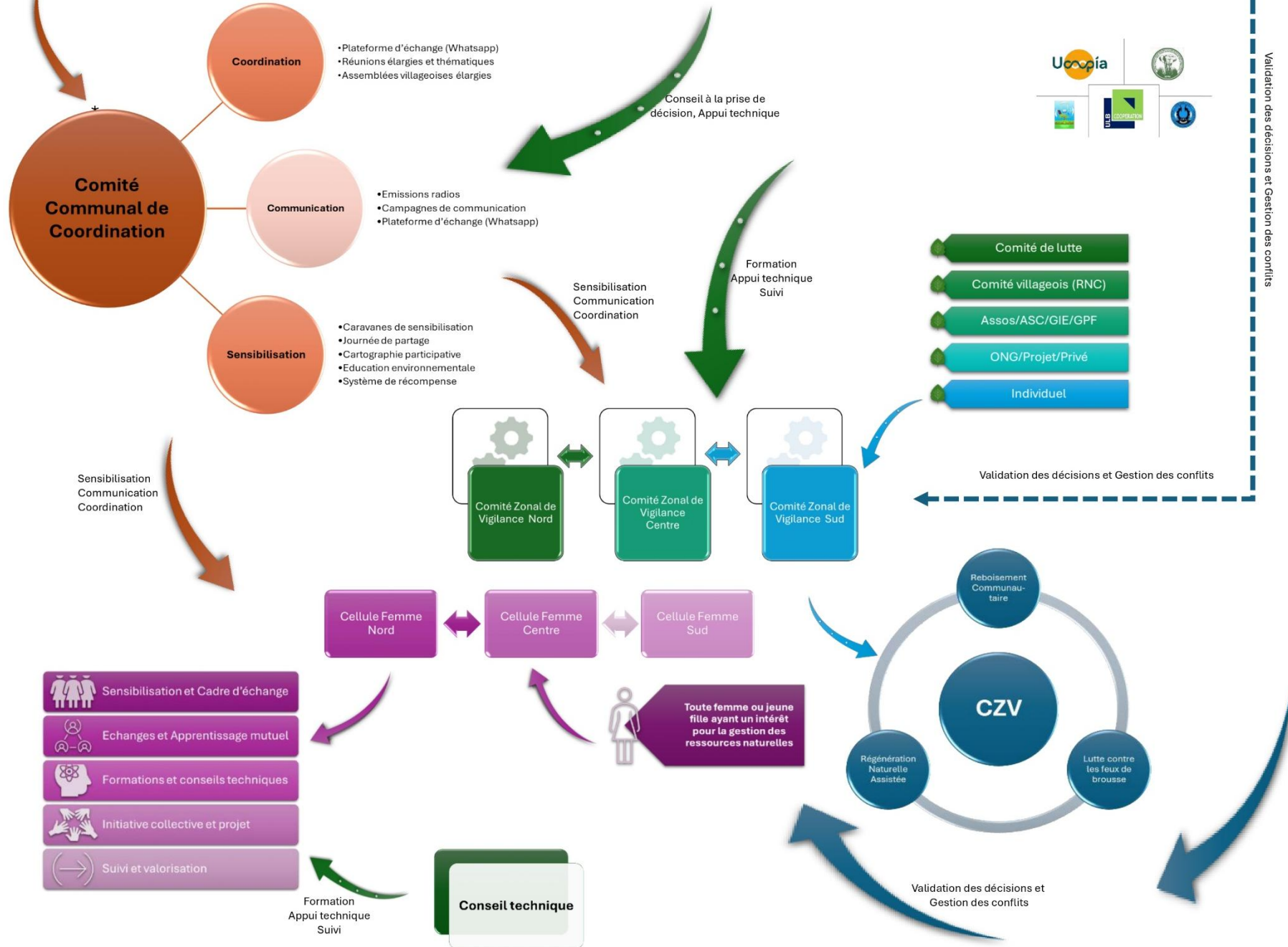


Figure 9 : Mécanisme pour une gouvernance participative des ressources naturelles à Linkéring

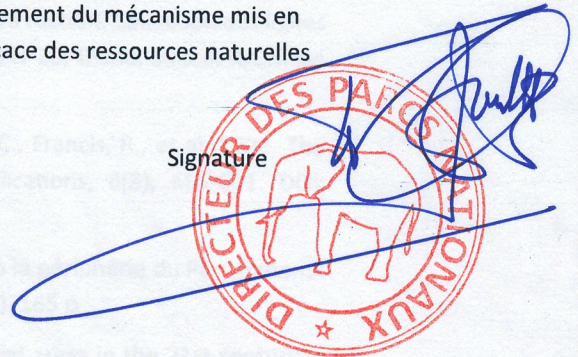
7.4 Engagements des parties

Le Directeur des Parcs nationaux s'engage à mettre en pratique les recommandations formulées dans la Charte de bonne gouvernance et à veiller strictement au bon déroulement du mécanisme mis en place pour assurer une gouvernance transparente, responsable et efficace des ressources naturelles à Linkéring.

Fait à

Tamboré, le 22 mai 2026

Signature



Le Préfet de Vélingara s'engage à mettre en pratique les recommandations formulées dans la Charte de bonne gouvernance et à veiller strictement au bon déroulement du mécanisme mis en place pour assurer une gouvernance transparente, responsable et efficace des ressources naturelles à Linkéring.

Fait à

Tamba, le 22 mai 2026

Signature



Le Maire de la commune de Linkéring s'engage à appliquer les dispositions de la Charte de bonne gouvernance, à garantir la participation active des acteurs locaux, et à superviser la gestion des ressources naturelles en conformité avec les principes de durabilité et de bonne gouvernance.

Fait à

TAMBA, le 22/05/2026

Signature



Références bibliographiques

- Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD). 2025. Situation économique et sociale de la région de Kolda, édition 2022-2023. Dakar, Sénégal. Février 2025. 163 pages.
- Borrini-Feyerabend, G., N. Dudley, T. Jaeger, B. Lassen, N. Pathak Broome, A. Phillips et T. Sandwith (2014). Gouvernance des aires protégées : de la compréhension à l'action. Collection des lignes directrices sur les meilleures pratiques pour les aires protégées N°20, Gland, Suisse: IUCN. xvi + 124pp. ISBN: 978-2-8317-1653-4
- Christensen, N.L., Bartuska, A., Brown, J.H., Carpenter, S., D'Antonio, C., Francis, R., et al. 1996. The scientific basis for ecosystem management. *Ecological Applications*, 6(3), 665-691. DOI: 10.2307/2269460.
- Faye, N., M., D. 2025. Valorisation des ressources naturelles végétales à la périphérie du Parc national du Niokolo Koba dans la commune de Linkéring (Kolda/Sénégal). 165 p
- Graham, J., B. Amos et T. Plumptre, Governance principles for protected areas in the 21st century, a discussion paper, Institute on Governance en collaboration avec Parcs Canada et l'Agence Canadienne de développement international, Ottawa, 2003.
- Grumbine, R. E. 1994. "What Is Ecosystem Management?" *Conservation Biology*, vol. 8, no. 1, pp. 27-38. DOI: 10.2307/2385663.
- Grumbine, R. E. 1997. "Reflections on 'What is Ecosystem Management?'" *Conservation Biology*, vol. 11, no. 1, pp. 41-47. DOI: 10.2307/2387274.
- Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR). 2015. Améliorer la gouvernance forestière au Sénégal : enjeux actuels et perspectives. Policy Brief n°04-2015. Disponible sur : <https://www.ipar.sn/Policy-Brief-No4-2015-Ameliorer-la-gouvernance-forestiere-au-Senegal-enjeux.html> (consulté le 10 novembre 2025).
- Plan d'aménagement et de gestion de la Réserve Naturelle Communautaire de Linkéring. 2021. 136p
- Plan de développement communal de Linkéring (2021 – 2025). 2021. 81p
- Plan d'aménagement et de gestion du Parc national du Niokolo-Koba et de sa périphérie (2019-2023). 2018. 286p
- Politique Forestière du Sénégal (2005-2025). 2014. 138p. Disponible sur : <https://faolex.fao.org/docs/pdf/sen144912.pdf> (consulté le 10 novembre 2025).

Webographie :

- Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols (DEFCCS). s. d. Présentation. <https://eaux-forets.sn/presentation/> (Consulté le 10 novembre 2025).
- Kobar. 2021. « Neuf nouvelles forêts au Sénégal ». Xalima.com (blog). 2 mars 2021. <https://www.xalimasn.com/decouvrez-les-9-nouvelles-forets-classees-dans-4-regions-du-senegal/>. (Consulté le 20 octobre 2025).

Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération. (2024). *Vision Sénégal 2050 – Stratégie Nationale de Développement 2025-2029*. 135p. <https://www.economie.gouv.sn/sites/default/files/2025-04/snd.pdf>. Consulté le 10 décembre 2025.

République du Sénégal : Stratégie nationale de gestion des aires protégées du Sénégal (SNAPS). Disponible en PDF sur la base de données FAOLEX (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture). <https://faolex.fao.org/docs/pdf/sen160732.pdf>. (Consulté le 10 décembre 2025).

Téranga News. 2024. « Le Sénégal procède au classement de neuf nouvelles forêts classées ». 31 mai 2024. <https://teranganews.sn/2021/03/le-senegal-procede-au-classement-de-neuf-nouvelles-forets-classees-dune-superficie-globale-de-84-726-ha/>. (Consulté le 20 octobre 2025).

UNESCO, UNESCO Centre du patrimoine. s. d. « Parc national du Niokolo-Koba ». UNESCO Centre du patrimoine mondial. <https://whc.unesco.org/fr/list/153/>. (Consulté le 10 Septembre 2025).

Annexe A : Ressources naturelles végétales dans la commune de Linkiring

Tableau A1: Liste des espèces recensées dans les différents sites avec des indications sur leur type biologique (T.B) et leur répartition géographique (R.G) et leurs statuts

Famille	Sous Famille	NG	NE	Nom scientifique	TB	RG	UICN	CF	Sites	
Anacardiaceae (D)		1	3	<i>Lannea acida</i> A.Rich.	Pp	AT	LC	-	RNC	FCBS
				<i>Lannea microcarpa</i> Engl. et K. Krause.	Pm	AT	LC	-	-	FCBS
				<i>Lannea velutina</i> A.Rich.	Pp	AT	LC	-	RNC	FCBS
Annonaceae (D)		2	2	<i>Annona senegalensis</i> Pers.	Pp	AM	LC	-	RNC	FCBS
				<i>Hexalobus monopetalus</i> A.Rich.	Pp	AT	LC	-	RNC	FCBS
Apocynaceae (D)		7	7	<i>Baissea multiflora</i> A.DC.	Ps	AT	-	-	RNC	FCBS
				<i>Holarrhena floribunda</i> (G.Don) T.Durand & Schinz	Pm	AT	LC	-	RNC	FCBS
				<i>Landolphia heudelotii</i> A. DC	Pp	AT	-	-	-	FCBS
				<i>Saba senegalensis</i> (A. DC.) Pichon	Ps	AT	-	-	RNC	FCBS
				<i>Strophanthus sarmentosus</i> DC.	Ps	AS	-	-	RNC	FCBS
				<i>Leptadenia hastata</i> (Pers.) Decne	Ps	AT	-	-	RNC	-
	Asclepiadoideae			<i>Calotropis procera</i> (Ait.) R.Br.	Pp	AS	LC	-	RNC	-
Arecaceae (M)		1	1	<i>Borassus aethiopum</i> (L.) Mart.	Pg	AM	LC	PP	-	FCBS
Asparagaceae (M)	Asparagoideae	1	1	<i>Asparagus africanus</i> Lam.	Pn	AS	-	-	RNC	FCBS

Bignoniaceae (D)	1	1	<i>Stereospermum kunthianum</i> Cham.	Pp	AT	LC	-	RNC	FCBS
Bombacaceae (D)	3	3	<i>Adansonia digitata</i> L.	Pm	AS	-	PP	RNC	-
			<i>Bombax costatum</i> Pellegr. & Vuillet	Pm	AT	LC	-	RNC	FCBS
			<i>Ceiba pentandra</i> (L.) Gaertn.	Pg	Pan	LC	PP	-	FCBS
Capparaceae (D)	2	2	<i>Boscia angustifolia</i> A.Rich.	Pp	AS	LC	-	RNC	-
			<i>Maerua oblongifolia</i> (Forsk.) A. Rich.	Pn	AS	-	-	-	FCBS
Cochlospermaceae (D)	1	1	<i>Cochlospermum tinctorium</i> Perrier ex A. Rich.	Ch	AT	-	-	RNC	FCBS
Combretaceae (D)	4	7	<i>Anogeissus leiocarpus</i> (DC.) Guill. & Perr.	Pm	AT	LC	-	RNC	FCBS
			<i>Combretum collinum</i> Fresen.	Pp	AT	LC	-	RNC	FCBS
			<i>Combretum glutinosum</i> Perr.	Pp	AT	LC	-	RNC	FCBS
			<i>Guiera senegalensis</i> J. F. Gmel	Pp	AT	LC	-	-	FCBS
			<i>Terminalia avicennioides</i> Guill. & Perr.	Pp	AT	LC	-	RNC	-
			<i>Terminalia laxiflora</i> Engl.	Pp	AT	LC		RNC	FCBS
			<i>Terminalia macroptera</i> Guill. et Perr	Pp	AT	LC		RNC	FCBS
Dioscoreaceae (M)	1	2	<i>Dioscorea dumetorum</i> (Kunth) Pax	Ge	AA	-	-	RNC	-
			<i>Dioscorea hirtiflora</i> Benth.	Ge	AT	LC	-	RNC	FCBS
Euphorbiaceae (D)	2	2	<i>Hymenocardia acida</i> Tul.	Pm	AT	LC	-	RNC	FCBS
			<i>Securinega virosa</i> (Roxb. ex Willd.) Baill.	Pp	Pan	LC	-	RNC	FCBS
Fabaceae (D)			<i>Caesalpinioideae</i> <i>Cassia obtusifolia</i> (L.) H.S.Irwin & Barneby	Th	Pan	LC	-	RNC	-

		18	19	<i>Cassia sieberiana</i> DC.	Pm	PA	LC	-	RNC	-
				<i>Cordyla pinnata</i> (Lepr. Ex A. Rich.)	Pm	AT	LC	PP	RNC	FCBS
				<i>Detarium microcarpum</i> Guill. & Perr.	Pp	AT	LC	-	RNC	FCBS
				<i>Daniellia oliveri</i> (Rolfe) Hutch. et Dalziel	Pm	AT	LC	-	-	FCBS
				<i>Erythrophleum africanum</i> (Benth.) Nuit	Pm	AT	LC	-	RNC	FCBS
				<i>Piliostigma thonningii</i> (Schumach.) Milne-Redh.	Pp	AS	LC	-	RNC	FCBS
				<i>Tamarindus indica</i> L.	Pm	Pan	LC	PP	-	FCBS
	Papilionoideae			<i>Desmodium velutinum</i> (Willd.) DC.	Ch	Pan	-	-	RNC	-
				<i>Pericopsis laxiflora</i> (Benth.) Meeuwen	Pp	AT	LC	-	RNC	-
				<i>Erythrina senegalensis</i> DC.	Pm	AT	LC	-	-	FCBS
				<i>Pterocarpus erinaceus</i> Poir.	Pm	AT	EN	PP	RNC	FCBS
				<i>Xeroderris stuhlmannii</i> (Taub.)	Pm	AT	LC	-	RNC	FCBS
				<i>Senegalia macrostachya</i> (Rchb. ex DC.)	Pp	AT	LC	-	RNC	FCBS
	Mimosoideae			<i>Dichrostachys cinerea</i> (L.) Wight & Arn.	Pp	Pan	LC	-	RNC	FCBS
				<i>Entada africana</i> Guill. & Perr.	Pp	AT	LC	-	RNC	-
				<i>Parkia biglobosa</i> (Jacq.) R.Br. Ex G. Don	Pm	AS	-	-	RNC	FCBS
				<i>Prosopis africana</i> (Guill. & Perr.) Taub.	Pm	AS	LC	PP	RNC	-
				<i>Vachellia sieberiana</i> DC.	Pm	AT	LC	-	RNC	-
Icacinaceae (D)		1	1	<i>Icacina senegalensis</i> A. Jussieu	Pn	PA	-	-	RNC	FCBS

Loganiaceae (D)	1	1	<i>Strychnos spinosa</i> Lam.	Pp	Pan	LC	-	RNC	FCBS
Meliaceae (D)	3	3	<i>Azadirachta indica</i> A. Juss	Pp	Pan	LC	-	RNC	-
			<i>Khaya senegalensis</i> (Desr.) A. Juss.	Pg	AT	VU	PP	RNC	FCBS
			<i>Trichilia emetica</i> Vahl	Pp	AS	LC	-	RNC	FCBS
Moraceae (D)	1	1	<i>Ficus glumosa</i> Delile	Pm	Pal	LC	-	RNC	FCBS
Olacaceae (D)	1	1	<i>Ximenia americana</i>	Pp	Pan	LC	-	-	FCBS
Rhamnaceae (D)	1	2	<i>Zizyphus mauritiana</i> Lam.	Pp	Pan	LC	PP	RNC	FCBS
			<i>Zizyphus mucronata</i> Willd.	Pm	Pal	LC	-	RNC	FCBS
Rubiaceae (D)	6	8	<i>Crossopteryx febrifuga</i> (Afzel. ex G.Don) Benth.	Pp	AT	LC	-	RNC	FCBS
			<i>Feretia apodanthera</i> Delile	Pp	AT	-	-	-	FCBS
			<i>Gardenia erubescens</i> Stapf et Huch.	Pn	AT	LC	-	RNC	FCBS
			<i>Gardenia ternifolia</i> Schumach. & Thonn.	Pp	Pan	LC	-	RNC	FCBS
			<i>Gardenia sokotensis</i> Hutch.	Pn	AT	LC	-	RNC	-
			<i>Mitragyna inermis</i> (Willd.) Kuntze	Pm	AT	LC	-	RNC	FCBS
			<i>Pavetta crassipes</i> K. Schum.	Pp	AT	LC	-	RNC	FCBS
			<i>Sarcocephalus latifolius</i> Sm	Pp	AT	LC	-	-	FCBS
Simaroubaceae (D)	1	1	<i>Hannoa undulata</i> (Guill. et Perr.) Planch.	Pp	AT	-	-	RNC	FCBS
Sterculiaceae (D)	1	1	<i>Sterculia setigera</i> Delile.	Pp	AT	LC	-	RNC	FCBS
Malvaceae (D)	2	6	<i>Dombeya quinqueseta</i> (Delile) Exell	Pp	AT	LC	-	-	FCBS

				<i>Grewia bicolor</i> Juss.	Pp	AS	-	PP	-	FCBS
				<i>Grewia cissoïdes</i> Hutch. et Dalz.	Pn	AT	-	-	-	FCBS
				<i>Grewia flavescens</i> Juss.	Pp	AS	LC	-	RNC	FCBS
				<i>Grewia latifolia</i> F.Muell. ex Benth. Ou <i>laxiflora</i>	Pp	Aus	-	-	-	FCBS
				<i>Grewia venusta</i> Fresen.	Pp	AS	LC	-	RNC	FCBS
Polygalaceae (D)		1	1	<i>Securidaca longepedunculata</i> Fresen.	Pp	AT	LC	-	-	FCBS
Vitaceae (D)		1	1	<i>Cissus populnea</i> Guill. et Perr.	Ps	AT	-	-	-	FCBS
Verbenaceae (D)		1	1	<i>Vitex madiensis</i> Oliv.	Pp	AT	LC	-	RNC	FCBS
26	5	65	79							

Données tirées de Faye (2025).

Légende : NG : Nombre de Genre ; NE : Nombre d'Espèce ; TB : Type Biologique ; RG : Répartition Géographique ; CF : Code Forestier ; IP : Intégralement Protégée ; PP : Partiellement Protégée ; FCBS : Forêt classée de Boumoune-Samaye ; RNC : Réserve naturelle communautaire ; LC : Préoccupation mineure ; NT : Quasi menacé ; VU : Vulnérable ; EN : En danger ; DD : Donnée insuffisante ; D : Dicotylédones ; M : Monocotylédones ; Pg : Megaphanérophytes ; Pm : Mésophanérophytes ; Pp : Microphanérophytes ; Pn : Nanophanérophytes ; Ps : Phanérophytes grimpantes ou lianes ; Ch : Chaméphytes ; Ge : Géophytes ; Th : Thérophytes ; Par : Parasites ; Pan : espèces Pantropicales ; Aus : Espèce Australiennes ; Pal : espèces Paléotropicales ; AA : espèces Afro-Américaines ; AT : espèces Afro-tropicales ; PA : espèces Plurirégionales africaines ; AS : espèces Afro-Asiatiques ; AM : espèces Afro-Malgaches

Tableau A 2 : Répartition des familles suivant le nombre d'espèce

Famille	Nombre d'espèce	Proportion (%)
<i>Fabaceae (D)</i>	19	24
<i>Rubiaceae (D)</i>	8	10
<i>Apocynaceae (D)</i>	7	9
<i>Combretaceae (D)</i>	7	9
<i>Malvaceae (D)</i>	6	8
<i>Anacardiaceae (D)</i>	3	4
<i>Bombacaceae (D)</i>	3	4
<i>Meliaceae (D)</i>	3	4
<i>Annonaceae (D)</i>	2	3
<i>Capparaceae (D)</i>	2	3
<i>Dioscoreaceae (M)</i>	2	3
<i>Euphorbiaceae (D)</i>	2	3
<i>Rhamnaceae (D)</i>	2	3
<i>Arecaceae (M)</i>	1	1
<i>Asparagaceae (M)</i>	1	1
<i>Bignoniaceae (D)</i>	1	1

<i>Cochlospermaceae (D)</i>	1	1
<i>Icacinaceae (D)</i>	1	1
<i>Loganiaceae (D)</i>	1	1
<i>Moraceae (D)</i>	1	1
<i>Olacaceae (D)</i>	1	1
<i>Simaroubaceae (D)</i>	1	1
<i>Sterculiaceae (D)</i>	1	1
<i>Polygalaceae (D)</i>	1	1
<i>Vitaceae (D)</i>	1	1
<i>Verbenaceae (D)</i>	1	1
Total	79	100

Données tirées de Faye (2025).

Tableau A 3 : Fréquence de citation des espèces ainsi que les fréquences de citations relatives de leurs organes utilisés

Espèces utilisées	Fréquence de Citation (%)	FCR Organes utilisées (%)
<i>Cordyla pinnata (Lepr. Ex A. Rich.)</i>	30	Fr : 32 ; Ec : 29 ; Ti : 27 ; R : 4 ; Ra : 2 ; Gr : 1
<i>Pterocarpus erinaceus Poir.</i>	23	Ti : 23 ; Ra : 23 ; Ec : 22 ; Fe : 1
<i>Parkia biglobosa (Jacq.) R.Br. Ex G. Don</i>	21	Fr : 28 ; Gr : 20 ; Ec : 12 ; Fe : 9
<i>Detarium microcarpum Guill. & Perr.</i>	19	Fr : 18 ; R : 14 ; Ec : 8 ; Gr : 2 ; Fe : 2
<i>Mangifera indica L. "Perse"</i>	16	Fr : 18 ; Fe : 12 ; Ec : 9 ; R : 1 ; Ti : 1

<i>Khaya senegalensis</i> (Desr.) A. Juss.	13	Ec : 13 ; Ti : 13
<i>Saba senegalensis</i> (A. DC.) Pichon	12	Fr : 13 ; Ti : 4 ; R : 3 ; Ec : 2 ; Fe : 1
<i>Cassia sieberiana</i> DC.	12	R : 12 ; Fl : 3 ; Ec : 2
<i>Ximenia americana</i>	9	Fr : 10 ; Gr : 9 ; Fe : 9 ; Ec : 2 ; R : 1
<i>Pericopsis laxiflora</i> (Benth.) Meeuwen	9	Ec : 9 ; Fe : 2
<i>Afzelia africana</i> Sm. ex Pers.	8	Ec : 6 ; Ti : 4
<i>Piliostigma thonningii</i> (Schumach.) Milne-Redh.	8	Ec : 12 ; Ti : 6 ; Fe : 3 ; Fl : 2 ; Ra : 2 ; Gr : 1
<i>Moringa oleifera</i> Lam.	8	Fe : 14 ; Fl : 8 ; R : 4 ; Ec : 2 ; Gr : 1
<i>Prosopis africana</i> (Guill. & Perr.) Taub.	8	Ec : 7 ; R : 2 ; Ti : 2
<i>Lannea acida</i> A.Rich.	7	Fr : 7 ; Ec : 3 ; Fe : 2 ; R : 2 ; Ti : 2
<i>Ficus glumosa</i> Delile	7	Fr : 7 ; Ec : 3 ; Fe : 2
<i>Bridelia micrantha</i> (Hochst.) Baill.	6	Fr : 4 ; Ec : 4 ; Ra : 3 ; R : 2
<i>Daniellia oliveri</i> (Rolfe) Hutch. et Dalziel	6	Ec : 7 ; Fe : 1 ; Fl : 1 ; Ti : 1
<i>Hymenocardia acida</i> Tul.	6	Fe : 4 ; R : 2 ; Ec : 1
<i>Entada africana</i> Guill. & Perr.	6	Ec : 6 ; R : 1 ; Fe : 1
<i>Bombax costatum</i> Pellegr. & Vuillet	4	Fl : 4 ; Ti : 4 ; Ra : 1
<i>Hexalobus monopetalus</i> A.Rich.	4	Fr : 3 ; Fe : 3 ; Ti : 3 ; R : 2 ; Ra : 2 ; Ec : 1
<i>Citrus aurantifolia</i> (Christm.) Swingle	4	Fr : 8 ; Fe : 3 ; R : 1 ; Ra : 1
<i>Piliostigma reticulatum</i> (DC.) Hochst.	4	Ec : 4 ; Fe : 3 ; Ti : 2 ; R : 1
<i>Annona senegalensis</i> Pers.	4	Fr : 4 ; Fe : 2 ; R : 1 ; Ti : 1
<i>Lannea velutina</i> A.Rich.	4	Fr : 4 ; Fe : 2
<i>Combretum glutinosum</i> Perr.	4	Fe : 4 ; R : 1
<i>Entada abyssinica</i> Steud. ex A.Rich.	4	Ec : 4 ; R : 2 ; Fe : 1
<i>Adansonia digitata</i> L.	4	Fe : 3 ; Fr : 3 ; Ec : 1 ; Gr : 1
<i>Andira inermis</i> (W.Wright) Kunth ex DC.	4	R : 4 ; Ec : 2 ; Fr : 1
<i>Gardenia ternifolia</i> Schumach. & Thonn.	3	Fr : 3 ; Ra : 3 ; Ec : 2 ; R : 1
<i>Anacardium occidentale</i> L.	3	Ec : 3 ; Fr : 3 ; Gr : 2

<i>Guiera senegalensis</i> J. F. Gmel	3	Fe : 3
<i>Elaeis guineensis</i> Jacq.	3	Fr : 3 ; Gr : 3 ; R : 1 ; Fe : 1
<i>Erythrophleum africanum</i> (Benth.) Nuit	3	Fe : 2 ; Ec : 1 ; Ti : 1
<i>Grewia bicolor</i> Juss.	3	R : 3 ; Fe : 1 ; Ec : 1
<i>Heeria insignis</i> Del.	3	Fe : 3 ; R : 2
<i>Aframomum sulcatum</i> (Oliv. et Hanb.) K.	3	R : 3
<i>Securinea virosa</i> (Roxb. ex Willd.) Baill.	3	R : 3
<i>Borassus aethiopum</i> (L.) Mart.	2	Fr : 2 ; Fe : 2 ; Ra : 2 ; R : 1 ; Ti : 1 ; Gr : 1
<i>Raphia sudanica</i> A. Chev.	2	Fr : 4 ; Ra : 2
<i>Sarcocephalus latifolius</i> Sm	2	Fr : 3 ; R : 2 ; Ti : 1 ; Ec : 1 ; Fe : 1
<i>Mitragyna inermis</i> (Willd.) Kuntze	2	Fe : 2 ; Ra : 1 ; Ti : 1
<i>Parinari excelsa</i> Sabine	2	Fr : 2 ; Ec : 2 ; Gr : 1 ; Fe : 1
<i>Vitellaria paradoxa</i> Gaertn. f	2	Fr : 2 ; Gr : 2 ; Ec : 1
<i>Crossopteryx febrifuga</i> (Afzel. ex G.Don) Benth.	2	Fe : 2 ; Ec : 2
<i>Carica papaya</i>	2	Fr : 3 ; R : 2 ; Fe : 1
<i>Strychnos spinosa</i> Lam.	2	Fr : 2 ; Ec : 1
<i>Vitex madiensis</i> Oliv.	2	Fe : 3 ; Ec : 2 ; Fr : 1
<i>Anogeissus leiocarpus</i> (DC.) Guill. & Perr.	2	Ec : 2 ; Fe : 1
<i>Citrus sinensis</i> (L.) Osbeck	2	Fr : 2
<i>Tamarindus indica</i> L.	2	Fr : 3 ; Ec : 2 ; Fe : 1 ; R : 1
<i>Morinda geminata</i> DC.	2	Fe : 1 ; R : 1
<i>Calotropis procera</i> (Ait.) R.Br.	2	R : 1 ; Ra : 1
<i>Diospyros mespiliformis</i> Hochst. ex A.DC.	1	Fe : 1 ; Ec : 1 ; Fr : 1
<i>Oxytenanthera abyssinica</i> (A.Rich.) Munro	1	Fe : 1 ; Ti : 1
<i>Zizyphus mauritiana</i> Lam.	1	Fe : 1 ; Ec : 1 ; Fr : 1 ; R : 1

<i>Ficus vallis-choudae delile</i>	1	Fr : 2 ; Fe : 1
<i>Anthocleista procera</i> Lepr. ex Bureau	1	R : 1 ; Ec : 1
<i>Holarrhena floribunda</i> (G.Don) T.Durand & Schinz	1	R : 1 ; Ec : 1 ; Ti : 1
<i>Vitex doniana</i> Sweet	1	Fe : 2 ; Fr : 1
<i>Acacia ehrenbergiana</i> Hayne	1	Ec : 1
<i>Carissa edulis</i> Vahl.	1	Fr : 1 ; R : 1
<i>Cassia mimosoides</i> L.	1	Fe : 2 ; R : 1 ; Ec : 1
<i>Cassia obtusifolia</i> (L.) H.S.Irwin & Barneby	1	Fe : 1
<i>Ceiba pentandra</i> (L.) Gaertn.	1	Fe : 2
<i>Cochlospermum tinctorium</i> Perrier ex A. Rich.	1	R : 2
<i>Combretum nigricans</i> Lepr.	1	Ec : 1
<i>Daniellia ogea</i> (Harms) Rolfe ex Holl.	1	Fe : 1 ; Ec : 1 ; Fr : 1
<i>Eucalyptus camaldulensis</i> Dehnh.	1	Fe : 1
<i>Ficus sur</i> Forssk.	1	Fr : 1
<i>Lecaniodiscus cupanioides</i> Planch. ex Benth.	1	Fe : 1
<i>Lophira lanceolata</i> Tiegh. ex Keay	1	Fe : 1 ; Ec : 1
<i>Maytenus senegalensis</i> (Lam.) Exell	1	Fe : 1 ; R : 1
<i>Momordica balsamina</i> L.	1	R : 1 ; Fe : 1
<i>Pterocarpus santalinoides</i> L'Hér. ex DC.	1	Fr : 1 ; Gr : 1
<i>Terminalia avicennioides</i> Guill. & Perr.	1	Fe : 1 ; Ec : 1
<i>Cassia alata</i> L.	1	Fe : 1 ; R : 1
<i>Combretum lecardii</i> Engl. & Diels	1	Fe : 1
<i>Combretum paniculatum</i> Vent.	1	R : 1
<i>Erythrina senegalensis</i> DC.	1	Ec : 1
<i>Kigelia africana</i> (Lam.) Benth.	1	Fr : 1

<i>Lannea humilis</i> (Oliv.) Engl.	1	Fr : 1 ; Ec : 1
<i>Mitragyna stipulosa</i> (DC.) Kuntze	1	Ec : 1
<i>Psorospermum corymbiferum</i> Hochr.	1	Fe : 1
<i>Sarcocephalus pobeguini</i> (Hua ex Pobég.) Merr.	1	R : 1 ; Fe : 1 ; Ec : 1
<i>Sp2</i>	1	Ti : 1
<i>Stereospermum kunthianum</i> Cham.	1	Ec : 1
<i>Ziziphus spina christi</i> (L.) Desf. <i>microphylla</i> Hochst. ex A. Rich.	1	R : 1
<i>Zizyphus mucronata</i>	1	R : 1

Données tirées de Faye (2025).

Légende : R : racine, Ti : tige, Ra : rameau, Fr : fruit, Fe : feuille, Fl : fleur, Gr : graine, Ec : Ecorce

Tableau A 4 : Causes liées à la différence de densité des espèces à Linkering

DD	Cause	Nombre	%
Diminution des peuplements	Feux de brousse	88	24,7
	Coupe abusive	69	19,4
	Sécheresse	54	15,2
	Très sollicitée	32	9,0
	Manque de reboisement, de semence	22	6,2
	Défrichage- Elagage	19	5,3
	Mode de prélèvement des organes	17	4,8
	Nsp	13	3,7
	Attaque par les animaux ou termites	8	2,2
	Exploitation en charbon de bois ou bois mort ou papier	6	1,7
	Disparition naturelle	4	1,1
	Changement climatique	4	1,1
	Faible régénération	4	1,1
	Faiblement représentée auparavant	4	1,1
	La commercialisation de PFNL	3	0,8
	Problème d'adaptation	2	0,6
	Moins productive	2	0,6

	Déracinement par le vent	2	0,6
	Plus domestiquée, non entretenu	2	0,6
	Plante introduite	1	0,3
	Total	356	100
Augmentation des peuplements	Moins sollicitée	22	28,9
	Forte régénération	11	14,5
	Absence de coupe	10	13,2
	Reboisement, Domestication	8	10,5
	Résistance aux feux	6	7,9
	Agroforesterie	4	5,3
	Nsp	4	5,3
	Protéger pour la commercialisation PFNL	3	3,9
	Utilisation rationalisée	2	2,6
	Plante sacrée	1	1,3
	Résistante aux termites	1	1,3
	Pas exploitée pour le charbon	1	1,3
	Ignorance des vertus de la plante	1	1,3
	Plante colonisateur	1	1,3
	Protéger par ses bienfaits	1	1,3

	Total	76	100
--	--------------	-----------	------------

Données tirées de Faye (2025).

Tableau A 5 : Solutions de conservation préconisées par les populations

Solution préconisées	Nombre	(%)
Pas de méthode	287	83,2
Interdiction de coupe	11	3,2
Lutte contre les feux de brousse	10	2,9
Reboisement	9	2,6
Sensibiliser sur la rationalisation du mode de prélèvement des organes de la plante	4	1,2
Agroforesterie	3	0,9
Supervision des coupes de bois par la population	3	0,9
Respect des feux précoces	2	0,6
Couper avec la hache la partie male de la plante laissant la femelle afin de faciliter la régénération	2	0,6
Ne plus couper avec les tronçonneuses et le feu	2	0,6
Octroyer des permis de coupe	1	0,3
Protection par les forestiers	1	0,3
Interdiction d'élaguer les jeunes plants pour fourrage	1	0,3
Réglementation qui n'est plus en vigueur : mettre à chaque hectare 15 à 20 pieds de <i>Cordyla pinnata</i>	1	0,3
Attendre la mort de l'arbre pour exploiter son bois	1	0,3

Espèce protégée par le code forestier	1	0,3
Domestication	1	0,3
Lutte contre les termites	1	0,3
Protéger les jeunes plants du bétail	1	0,3
Sensibiliser sur les méthodes de défrichage et d'élagage afin de garder la plante vivante	1	0,3
La mairie, avant d'octroyer une parcelle pour les cultures doit faire un inventaire floristique, avec les services techniques dans le but de spécifier les plantes à couper et à garder	1	0,3
Lutte contre la déforestation	1	0,3
Total	345	100,0

Données tirées de Faye (2025).

Annexe B : Activités recommandées pour la bonne gouvernance des ressources naturelles à Linkéring

Conservation et Lutte contre les feux de brousse

Tableau B 1 : Reboisement communautaire des zones dégradées

Activité 1 : Reboisement communautaire des zones dégradées
Description L'activité de reboisement communautaire vise à restaurer les zones dégradées identifiées dans les RNC de Linkéring à travers des actions collectives de plantation d'espèces locales adaptées. Elle favorise la régénération naturelle assistée, la protection d'espèces menacées telles que <i>Khaya senegalensis</i> et <i>Pterocarpus erinaceus</i> , la lutte contre l'érosion et l'amélioration du couvert végétal. Cette activité contribue également à renforcer la cohésion sociale et la participation des communautés, notamment des Comités zonaux de vigilance, à la gestion durable des ressources naturelles.
Objectif ▪ Restaurer les zones dégradées identifiées lors des diagnostics participatifs ▪ Promouvoir la plantation d'espèces locales à valeur écologique, économique ou socioculturelle ▪ Contribuer à la régulation du climat local et à la protection des sols ▪ Renforcer les capacités locales en techniques de reboisement et d'entretien des plants
Acteurs participants ▪ Comités zonaux de vigilance et Cellules femme ▪ Conseil technique ▪ Représentants des villages et communautés locales ▪ ONG et associations spécialisées.
Responsable ▪ Comités zonaux de vigilance ▪ Conseil technique ▪ ONG et projets
Etapes de l'activité ▪ Identification et délimitation participative des sites à reboiser ▪ Sélection des espèces locales adaptées et approvisionnement en plants ▪ Préparation des sols (trous de plantation, protection des sites)

- Organisation de journées communautaires de plantation - Suivi régulier de la croissance et du taux de survie des plants - Entretien des sites (sarclage, remplacement des plants morts, protection contre les feux et le bétail)
Périodicité
Une campagne de reboisement annuelle, idéalement en début d'hivernage
Durée
- Préparation et sensibilisation : 1 semaine - Plantation : 2 à 3 jours selon la superficie - Suivi : trimestriel pendant les 2 premières années
Indicateurs
- Superficie totale reboisée (en hectares) - Nombre de plants mis en terre et taux de survie après 6 et 12 mois - Nombre de participants impliqués dans les activités de reboisement - Nombre d'espèces locales utilisées - Nombre de sessions de suivi et d'entretien réalisées

Tableau B 2 : Régénération Naturelle Assistée (RNA)

Activité 2 : Régénération Naturelle Assistée (RNA)
Description
La régénération naturelle assistée consiste à favoriser la repousse naturelle des arbres et arbustes à partir des rejets de souches, des semis naturels et des jeunes plants existants. Elle vise à restaurer la végétation dégradée en protégeant les jeunes pousses contre les agressions humaines et animales, tout en sensibilisant les populations à la gestion durable des ressources forestières. Cette activité constitue une réponse à la coupe abusive qui constitue l'une des pressions majeures sur les ressources naturelles de Linkéring.
Objectif
- Restaurer les zones dégradées par la protection et la gestion des jeunes plants naturels - Améliorer la couverture végétale et la fertilité des sols - Renforcer la résilience des écosystèmes et la disponibilité des ressources forestières - Impliquer les communautés locales dans la restauration et la gestion durable des terres

Acteurs participants
▪ Comités zonaux de vigilance et Cellules femme ▪ Conseil technique ▪ Représentants des villages et communautés locales ▪ ONG et associations spécialisées.
Responsable
▪ Comités zonaux de vigilance ▪ Conseil technique ▪ ONG et projets
Etapes de l'activité
▪ Identification participative des sites dégradés à régénérer ▪ Formation et sensibilisation des communautés sur les techniques de RNA ▪ Marquage et protection des rejets et jeunes plants naturels ▪ Surveillance régulière et entretien (désherbage, protection contre le bétail et les feux) ▪ Suivi-évaluation de la croissance et du taux de survie des plants régénérés
Périodicité
▪ Activité continue avec des séances de suivi trimestrielles ou saisonnières selon les zones
Durée
▪ Processus pluriannuel
Indicateurs
▪ Préparation et sensibilisation ▪ Superficie totale régénérée (ha) ▪ Nombre de jeunes plants protégés et suivis ▪ Taux de survie des plants après chaque campagne de suivi ▪ Nombre de communautés impliquées dans la RNA ▪ Réduction observée des zones dégradées

Tableau B 3 : Lutte contre les feux de brousse et promotion des mises en feu précoces

Activité 3 : Lutte contre les feux de brousse et promotion des mises en feu précoces
Description
Les feux de brousse, constituant la plus grande menace pesant sur les ressources naturelles à Linkéring. Cette activité vise à réduire ses impacts négatifs incontrôlés à travers la sensibilisation, la planification et la mise en œuvre d’actions préventives telles que les mises en feu précoces. Elle favorise une meilleure gestion du couvert végétal, la protection de la faune et la régénération naturelle des écosystèmes.
Objectif
▪ Prévenir les feux tardifs dévastateurs par la promotion des mises en feu précoces planifiées ▪ Réduire les pertes de biodiversité et les dégradations des sols causées par les feux incontrôlés ▪ Renforcer les capacités locales en matière de prévention et de gestion des feux de brousse ▪ Favoriser la coordination entre les acteurs locaux dans la lutte anti-feu
Acteurs participants
▪ Comités zonaux de vigilance et Cellules femme ▪ Conseil technique ▪ Représentants des villages et communautés locales ▪ ONG et associations spécialisées
Responsable
▪ Comités zonaux de vigilance ▪ Conseil technique ▪ ONG et projets
Etapas de l’activité
▪ Identification et délimitation des zones sensibles aux feux ▪ Organisation de campagnes de sensibilisation communautaire sur les bonnes pratiques de gestion du feu ▪ Réalisation des mises en feu précoces de manière encadrée et participative ▪ Suivi et évaluation de l’efficacité des mises en feu précoces (zones protégées, régénération observée)
Périodicité
▪ Chaque année, avant le début de la saison sèche
Durée
▪ Période de sensibilisation : 1 à 2 semaines

Mise en feu précoce : 3 à 5 jours selon la taille des zones concernées
Indicateurs
- Nombre d’hectares protégés contre les feux tardifs - Nombre de sessions de sensibilisation organisées - Nombre de mises en feu précoces réalisées avec succès - Taux de participation communautaire aux campagnes anti-feu

Sensibilisation

Tableau B 4 : Utilisation des radios communautaires, affiches publiques et réseaux sociaux

Activité 4 : Utilisation des radios communautaires, affiches publiques et réseaux sociaux
Description
Cette activité combine plusieurs outils de communication complémentaires afin d’assurer une diffusion large, rapide et adaptée de l’information. Les radios communautaires touchent les populations rurales, les panneaux d’affichage rendent visibles les décisions dans les lieux publics, et les réseaux sociaux (WhatsApp, Facebook) facilitent la communication instantanée entre acteurs et le partage rapide des informations.
Objectif
- Assurer la circulation rapide et transparente de l’information entre toutes les parties prenantes - Garantir l’accessibilité de l’information aux populations locales, y compris celles sans accès à Internet - Faciliter la mobilisation et la sensibilisation autour des enjeux de gestion des ressources naturelles
Acteurs participants
- Comités Zonaux de Vigilance et Cellules Femme - Communes et élus locaux - Radios communautaires locales - Services techniques de l’État - Représentants des villages, ONG, jeunes et femmes - Secteur privé (tourisme, agriculture, élevage) pour relayer certaines infos.

Responsable
- Comité Communal de Coordination. - Radios locales et ONG (facilitation de contenu).
Etapes de l'activité
- Émissions radios communautaires : débats, sensibilisation, annonces publiques. - Affichage dans les lieux publics : décisions, avis, calendriers d'activités. - Réseaux sociaux (WhatsApp, Facebook, etc.) : diffusion de comptes rendus, alertes rapides, mobilisation des acteurs.
Périodicité
- Radios : mensuelle ou bimensuelle. - Affiches : après chaque réunion importante. - Réseaux sociaux : permanent.
Durée
Permanent
Indicateurs
- Nombre d'émissions radios réalisées et taux d'audience estimé. - Nombre d'affiches produites et affichées dans les villages. - Nombre de messages partagés et taux d'engagement sur WhatsApp/Facebook. - Degré de satisfaction des acteurs sur la communication (via enquêtes rapides).

Tableau B 5 : Caravanes, Journée de sensibilisation

Activité 5 : Caravanes, Journée de sensibilisation
Description
Les journées de sensibilisation ou de caravanes sont des activités visant à sensibiliser, informer et à mobiliser les populations sur la gestion durable des ressources naturelles. Ces activités viennent en réponse au manque de sensibilisation et d'information qui constitue l'une des principales causes de la dégradation des ressources naturelles dans la zone. En renforçant la conscience environnementale et la responsabilisation des communautés, cette activité

contribue à un changement durable des comportements et à une meilleure appropriation des principes de conservation — une véritable réforme dans les pratiques locales.
Objectif
▪ Renforcer la sensibilisation des jeunes et des femmes sur les ressources naturelles ▪ Informer les populations sur les décisions et informations sur les ressources naturelles ▪ Réveiller la conscience écologique des populations locales
Acteurs participants
▪ Comités zonaux de vigilance et Cellule femme ▪ Ecoles et Lycée ▪ GIE et GPF ▪ Services techniques ▪ ONG et Projet
Responsable
▪ Comité Communal de Coordination
Etapes de l'activité
▪ Organisation des caravanes ou journées de sensibilisation sur les sites identifiés (marchés, lycée, école, lieux publics) ▪ Animation des activités interactives : théâtre-forum, concours scolaires, jeux éducatifs, débats communautaires ▪ Diffusion des messages clés sur la gouvernance et la gestion durable des ressources naturelles
Périodicité
▪ 2 à 4 fois par an, selon les périodes critiques pour les ressources (saison sèche, saison de pâturage, périodes de collecte de bois)
Durée
▪ 1 à 3 jours par site, selon l'ampleur de la journée/caravane
Indicateurs
▪ Nombre de journées/caravanes organisées ▪ Nombre de participants (élèves, habitants, commerçants) ▪ Nombre d'activités interactives réalisées (théâtre-forum, quiz, concours) ▪ Niveau de compréhension des messages par les participants (feedback direct, discussions post-activité) ▪ Degré d'engagement des participants (participation aux jeux, questions posées, échanges avec les animateurs) ▪ Réactions et suggestions des communautés pour améliorer les futures activités

Coordination et Communication

Tableau B 6 : Mise en place Plateforme multi-acteurs de concertation (Groupe WhatsApp)

Activité 6 : Mise en place Plateforme multi-acteurs de concertation (Groupe WhatsApp)	
Description	La plateforme multi-acteurs est un espace de dialogue élargi qui réunit l'ensemble des parties prenantes (État, communautés, ONG, secteur privé). Elle permet de partager les informations, d'élaborer des stratégies communes et de coordonner les projets. Cette plateforme répond au manque de coordination et de communication entre les acteurs, souvent à l'origine d'initiatives dispersées et de décisions peu partagées. La mise en place de cette plateforme vise à améliorer la circulation de l'information, à renforcer la collaboration interinstitutionnelle et à promouvoir la redevabilité dans la gestion des ressources naturelles.
Objectif	▪ Favoriser un dialogue inclusif et éviter la duplication des interventions ▪ Définir des stratégies partagées pour la conservation et l'utilisation durable ▪ Améliorer la redevabilité et la circulation rapide de l'information ▪ Maintenir un dialogue permanent entre les parties prenantes ▪ Faciliter la réaction rapide en cas de problème (feux, braconnage, conflits d'usage)
Acteurs participants	▪ Tous les acteurs impliqués dans le mécanisme ▪ Population locale ▪ ONG ▪ Secteur privé
Responsable	▪ Préfecture/collectivité locale (administrateur du groupe), avec modérateurs choisis parmi les ONG ou services techniques
Etapes de l'activité	▪ Partage d'informations en temps réel (alertes, annonces)

▪ Diffusion des comptes rendus de réunions ▪ Organisation de sondages rapides ou mini-consultations ▪ Coordination logistique pour des activités de terrain
Périodicité
▪ Permanente (messagerie instantanée)
Durée
▪ Continu (sans limite de temps)
Indicateurs
▪ Taux d'activité du groupe (messages/semaines) ▪ Réactivité des acteurs (temps de réponse) ▪ Nombre d'informations/action relayées via le groupe

Tableau B 7 : Réunions de cadrage et dialogues thématiques

Activité 7 : Réunions de cadrage et dialogues thématiques
Description
Les réunions de cadrage et dialogues sont des rencontres périodiques où les parties prenantes se réunissent pour analyser en profondeur des problèmes spécifiques liés à la gestion des ressources naturelles. Elles permettent de planifier collectivement des actions ciblées et de réviser les stratégies de gestion.
Objectif
▪ Identifier et analyser les problèmes spécifiques rencontrés dans la gestion des ressources ▪ Favoriser la planification collaborative entre acteurs ▪ Ajuster et réviser périodiquement les stratégies de gestion ▪ Suivre les données relatives à l'état des ressources naturelles
Participants
▪ Conseil d'Administration ▪ Comité Communal de Coordination ▪ ONG ▪ Projet

Responsable
- Comité Communal de Coordination - Conseil d'Administration
Etapes de l'activité
- Ateliers thématiques (sur les feux de brousse, la pression pastorale, la chasse) - Sessions de planification conjointe - Révision participative des actions - Formulation de recommandations opérationnelles
Périodicité
Trimestrielle
Durée
1 jour par session
Indicateurs
- Nombre de réunions thématiques organisées - Nombre de participants par catégorie d'acteurs - Nombre de recommandations intégrées dans les plans de gestion - Niveau de satisfaction des participants

Tableau B 8 : Assemblées villageoises élargies

Activité 8: Assemblées villageoises élargies
Description
Ces assemblées sont organisées dans chaque village ou par zone de Linkéring avec l'aide des représentants du CZV auquel appartient ce village pour discuter ouvertement des enjeux liés à la gestion des ressources naturelles, donner la parole aux habitants et intégrer leurs priorités dans les décisions locales.
Objectif
- Renforcer la participation communautaire - Améliorer la transparence et l'acceptation des décisions
Acteurs participants

- Comités zonaux et Cellules femme - Chefferies traditionnelles, élus locaux - Représentants des ménages, des femmes et des jeunes - ONG accompagnatrices
Responsable
Comité Communal de Coordination
Etapas de l'activité
- Réunions d'information et de sensibilisation - Identification collective des problèmes et solutions - Intégration des priorités - Recueil des revendications
Périodicité
Annuelle ou selon les besoins
Durée
A définir
Indicateurs
- Nombre de participants (par catégorie) - Nombre de recommandations intégrées dans les plans - Niveau de satisfaction des populations

Formation

Tableau B 9 : Cartographie participative des ressources naturelles

Activité 9 : Cartographie participative des ressources naturelles
Description

La cartographie participative implique les communautés locales et les parties prenantes dans l'identification et la représentation des ressources naturelles, des zones à risque et des espaces de gestion particulière. Elle favorise l'appropriation des données et une meilleure planification des actions de conservation.	
Objectif	
▪ Identifier et localiser collectivement les ressources naturelles et zones sensibles ▪ Impliquer les communautés dans la gestion et la planification durable des ressources ▪ Servir de base à la prise de décision et à la résolution de conflits	
Acteurs participants	
▪ Comités zonaux de vigilance et Cellules femme ▪ Représentants des villages et communautés locales ▪ Services techniques (environnement, eaux et forêts) ▪ ONG et associations spécialisées ▪ Élus locaux.	
Responsable	
▪ Conseil technique ▪ Comité Communal de Coordination ▪ ONG et projets	
Etapes de l'activité	
▪ Séances de collecte et validation des informations locales. ▪ Utilisation de cartes papier et/ou outils numériques simples (GPS, applications cartographiques) ▪ Analyse collective des zones à risque et des zones prioritaires de conservation.	
Périodicité	
▪ Une à deux sessions par année selon les zones	
Durée	
▪ 1 à 3 jours par session, selon l'étendue du territoire	
Indicateurs	
▪ Nombre de cartes produites et validées collectivement ▪ Nombre de participants impliqués	

Tableau B 10 : Sessions de formation, Co-formation et d'échanges

Activité 10 : Sessions de formation, Co-formation et d'échanges	
Description	Ceux sont des sessions qui réunissent différents acteurs pour partager des connaissances traditionnelles et scientifiques sur la gestion des ressources naturelles. Ils permettent un apprentissage mutuel et le renforcement des capacités locales pour la conservation et l'utilisation durable. Cette activité répond à la méconnaissance des populations locales de Linkéring vis-à-vis des ressources naturelles et des limites des aires protégées. Elle vise à renforcer leur compréhension du territoire, à réduire les conflits liés à l'utilisation des ressources et à améliorer la gouvernance locale.
Objectif	▪ Renforcer les compétences techniques et pratiques des acteurs locaux ▪ Valoriser et intégrer les savoirs locaux et scientifiques ▪ Créer un espace de dialogue et de Co-apprentissage
Acteurs participants	▪ Comités zonaux de Vigilance et Cellules Femmes ▪ Communautés locales et chefs de villages ▪ ONG spécialisées et experts techniques ▪ Services techniques de l'État ▪ Élus locaux et secteur privé
Responsable	▪ Conseil technique ▪ Comité Communal de Coordination ▪ Universitaires ▪ ONG et projets
Etapas de l'activité	▪ Sessions de formation sur les bonnes pratiques de gestion des ressources ▪ Échanges d'expériences entre acteurs (savoirs locaux et scientifiques) ▪ Démonstrations pratiques sur le terrain
Périodicité	

▪ Trimestrielle ou semestrielle, selon les besoins
Durée
▪ 1 à 2 jours par atelier
Indicateurs
▪ Nombre de participants formés ▪ Taux de satisfaction et niveau d'apprentissage acquis ▪ Nombre d'initiatives locales inspirées par les ateliers

Gestion des conflits et Suivi des activités

Tableau B 11 : Gestion des conflits

Activité 11 : Gestion des conflits
Description
Dans le cas d'un conflit majeur lié aux ressources naturelles, le CA peut former une cellule de médiation. Elle n'a pas d'activités programmées de façon régulière et fonctionne comme une cellule ad hoc, se réunissant uniquement en cas de besoin, lorsque surgissent des litiges liés aux ressources naturelles. L'accent sera mis sur la recherche de solutions préventives et durables pour éviter la récurrence des conflits
Objectif
▪ Aider les structures locales existantes (chefferies villageoises, services techniques, commission environnementale) et résoudre les conflits liés aux ressources naturelles ▪ Maintenir la cohésion sociale et le dialogue entre acteurs
Acteurs participants
▪ Acteurs impliqués dans le mécanisme ▪ Chefs de village et populations locales ▪ ONG et Projet
Responsable
▪ Conseil d'Administration
Etapas de l'activité

▪ Introduction des rôles la cellule ▪ Mise en exergue des causes du problème par les parties prenantes ▪ Résolution du problème ▪ Elaboration et matérialisation d'un accord ▪ Suivi des accords conclus
Périodicité
▪ Selon la survenue des conflits
Durée
▪ Selon la complexité du conflit
Indicateurs
▪ Nombre de conflits recensés vs résolus ▪ Temps moyen de résolution ▪ Degré de satisfaction des parties

Tableau B 12 : Réunions de capitalisation et restitution

Activité 12: Réunions de capitalisation et restitution
Description
Ces réunions annuelles seront l'occasion d'analyser les expériences, les réussites et les difficultés rencontrées dans la gestion des ressources naturelles, afin de tirer des leçons et ajuster les actions futures.
Objectif
▪ Analyser et documenter les expériences et enseignements tirés ▪ Partager les bonnes pratiques entre acteurs ▪ Améliorer la planification et la prise de décision
Acteurs participants
▪ Comités zonaux de vigilance et Cellules femmes ▪ Communautés locales, élus et services techniques

▪ ONG et partenaires techniques ▪ Secteur privé concerné
Responsable
▪ Conseil d'Administration ▪ Comité Communal de Coordination ▪ ONG
Etapas de l'activité
▪ Ateliers de retour d'expérience ▪ Analyse collective des réussites et des difficultés ▪ Rédaction de notes de capitalisation ou rapports synthétiques
Périodicité
▪ Semestrielle ou annuelle
Durée
▪ 1 à 2 jours par réunion
Indicateurs
▪ Nombre de réunions organisées ▪ Nombre de rapports ou notes de capitalisation produite ▪ Niveau d'adoption des recommandations issues des réunions

Annexe C : Arbre à problème

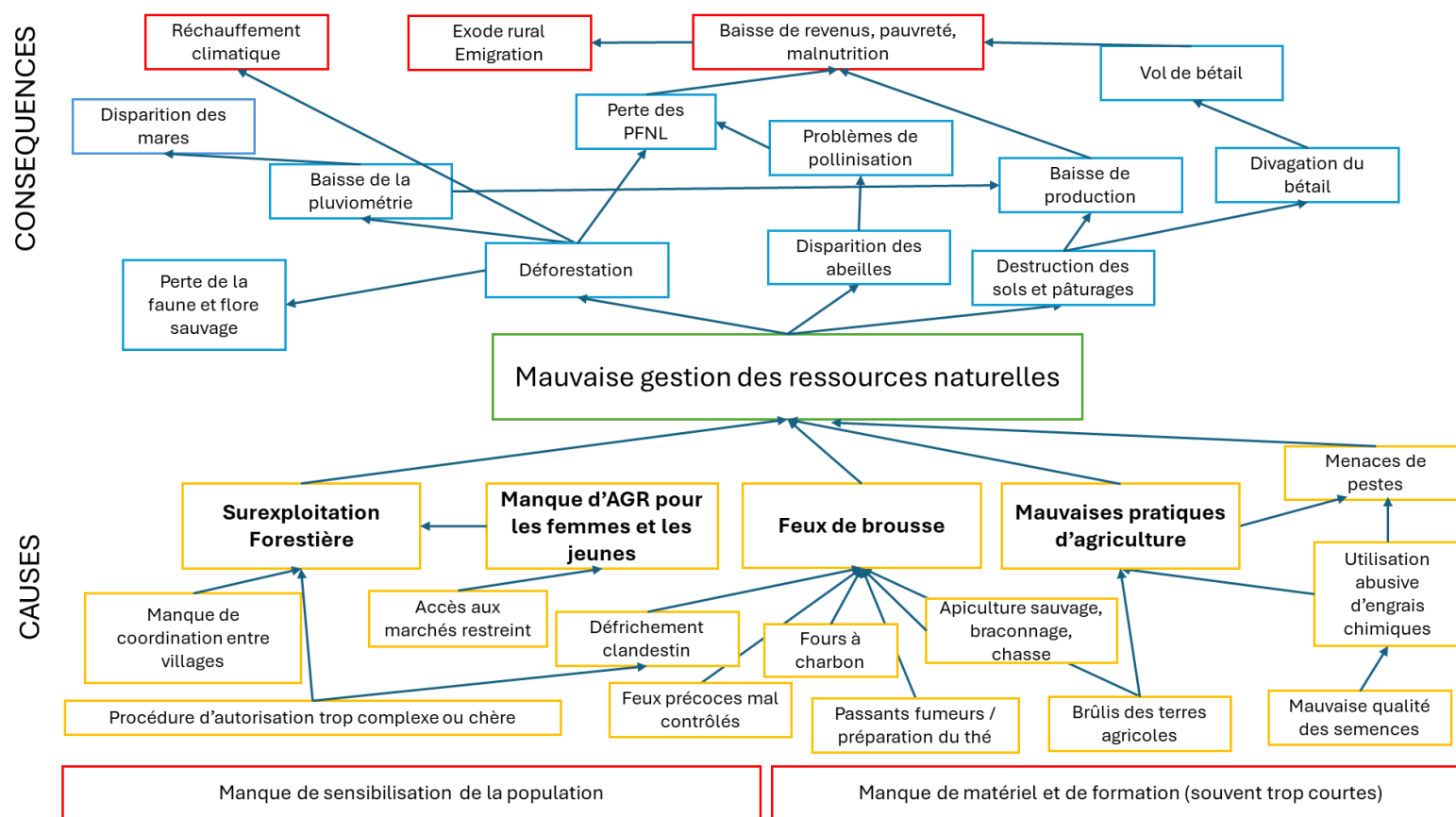


Figure 10 : Arbre à problème sur la gestion des ressources naturelles